

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

CONSEIL ET CONTRÔLE  
DE L'ÉTAT





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2021 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2021, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2021 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2021. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2020 peuvent avoir été retraitées.

**Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2021, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2020 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).** On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## SOMMAIRE

---

<b>MISSION : Conseil et contrôle de l'État</b>	<b>7</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	15
<b>PROGRAMME 165 : Conseil d'État et autres juridictions administratives</b>	<b>19</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	22
1 – Réduire les délais de jugement	22
2 – Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles	24
3 – Améliorer l'efficacité des juridictions	25
4 – Assurer l'efficacité du travail consultatif	27
Présentation des crédits	29
Justification au premier euro	34
<i>Éléments transversaux au programme</i>	34
<i>Justification par action</i>	46
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	46
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	47
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	48
04 – Fonction consultative	49
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	50
06 – Soutien	51
07 – Cour nationale du droit d'asile	54
<b>PROGRAMME 126 : Conseil économique, social et environnemental</b>	<b>57</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	58
Objectifs et indicateurs de performance	60
1 – Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation	60
2 – Assurer le bon fonctionnement de l'institution	62
Présentation des crédits	64
Justification au premier euro	68
<i>Éléments transversaux au programme</i>	68
<i>Justification par action</i>	76
01 – Représentation des activités économiques et sociales	76
02 – Fonctionnement de l'institution	77
03 – Communication et international	78
<b>PROGRAMME 164 : Cour des comptes et autres juridictions financières</b>	<b>81</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	82
Objectifs et indicateurs de performance	84
1 – Garantir la qualité des comptes publics	84
2 – Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques	86
3 – Assister les pouvoirs publics	88
4 – Informer les citoyens	89
5 – Sanctionner les irrégularités et la mauvaise gestion	90
Présentation des crédits	92
Justification au premier euro	97
<i>Éléments transversaux au programme</i>	97

<i>Justification par action</i>	110
21 – Examen des comptes publics	110
22 – Contrôle des finances publiques	111
23 – Contrôle des gestions publiques	112
24 – Evaluation des politiques publiques	112
25 – Information des citoyens	113
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	114
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	115
<b>PROGRAMME 340 : Haut Conseil des finances publiques</b>	<b>121</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	122
Objectifs et indicateurs de performance	123
1 – Contribuer à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers	123
Présentation des crédits	124
Justification au premier euro	127
<i>Éléments transversaux au programme</i>	127
<i>Justification par action</i>	133
01 – Haut Conseil des finances publiques	133

MISSION  
**Conseil et contrôle de l'État**

---

## Bilan de la programmation pluriannuelle

### ■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission Conseil et contrôle de l'État regroupe les crédits alloués à diverses institutions indépendantes du pouvoir exécutif, chargées de missions de conseil et/ou de contrôle de l'action publique.

#### **PROGRAMME 126 « CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL »**

Par l'assemblée de 175 membres représentant la société civile qui le constitue mais aussi par l'association nouvelle de citoyennes et de citoyens et de représentantes et de représentants des instances consultatives locales et de leurs groupements à ses travaux, le Conseil économique, social et environnemental témoigne des préoccupations de la société civile et éclaire les pouvoirs publics par ses avis, rapports ou résolutions.

#### **PROGRAMME 165 « CONSEIL D'ÉTAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES »**

Le programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » regroupe les moyens affectés au Conseil d'État (CE), aux cours administratives d'appel (CAA), aux tribunaux administratifs (TA) et à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Le programme a pour finalité de garantir le respect du droit par l'administration. Cette mission inclut le jugement des différends opposant l'administration et les administrés, le conseil aux autorités publiques dans l'élaboration des projets de loi et d'ordonnance ainsi que des principaux décrets, et la réalisation d'études et d'expertises juridiques à la demande du Gouvernement ou à l'initiative du Conseil d'État.

Par sa double fonction, juridictionnelle et consultative, le programme assure la conformité de l'administration française au droit : il est ainsi l'un des rouages essentiels de l'État de droit dans notre pays.

#### **PROGRAMME 164 « COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES »**

Le programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » regroupe les moyens nécessaires à la Cour des Comptes, aux Chambres régionales et territoriales des comptes et autres institutions associées que sont la Cour de discipline budgétaire et financière, le Conseil des prélèvements obligatoires et la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits.

Le programme a pour finalité la mise en œuvre des articles 15 et 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ainsi, les crédits permettent de s'assurer du bon emploi de l'argent public et de contribuer au respect du droit reconnu à la société de « demander compte à tout agent public de son administration » et aux citoyens de « constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

#### **PROGRAMME 340 « HAUT CONSEIL DES FINANCES PUBLIQUES »**

Le programme 340 « Haut Conseil des finances publiques » (HCFP) regroupe les moyens nécessaires au Haut Conseil des finances publiques. Créé par une disposition de la loi organique n°2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, cet organisme indépendant du Gouvernement et du Parlement est présidé par le Premier président de la Cour des comptes et comprend dix membres.



Le Haut Conseil des finances publiques est chargé d'une mission spécifique qui contribue à la bonne gouvernance des finances publiques en rendant un avis sur les prévisions macro-économiques ainsi que sur l'estimation de produit intérieur brut potentiel sur lesquelles repose le projet de loi de programmation des finances publiques.

Le programme 340 a été créé et placé sous la responsabilité du président du Haut Conseil des finances publiques, en application de l'article 22 de la loi organique précitée.

## ■ BILAN DES RÉFORMES

### PROGRAMME 126 « CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL »

La loi organique portant réforme du Conseil économique, social et environnemental a été promulguée le 15 janvier 2021. Les principaux décrets d'application en découlant, relatifs à la rémunération des membres, au principe de subrogation, aux déclarations d'intérêt des membres dans le cadre du dispositif de déontologie à la participation citoyenne et au règlement intérieur du Conseil sont venus préciser les nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil.

Les principaux axes de la réforme en sont les suivants :

- La possibilité de recourir à la consultation du public à l'initiative du Conseil ou à celle du Gouvernement, y compris grâce au tirage au sort de citoyennes et citoyens et l'appui éventuel de représentants des conseils consultatifs placés auprès des collectivités territoriales ;
- L'assouplissement des conditions de saisine du Conseil par voie de pétition grâce au recours aux pétitions dématérialisées, la diminution du nombre de signatures requises de 500 000 à 150 000 personnes et l'abaissement du seuil d'âge de 18 à 16 ans pour les signataires ;
- La possibilité, sur saisine du Premier ministre, de substituer sur un projet de loi l'avis du Conseil à la consultation d'autres commissions ou comités prévue en application de dispositions législatives ou réglementaires ;
- Le resserrement de 233 à 175 membres, notamment par la suppression des personnalités qualifiées.

Les formations de travail poursuivront leur mission de répondre ou bien aux saisines parlementaires et gouvernementales ou bien aux saisines d'initiative, éventuellement issues de pétitions validées par le Bureau en entendant les experts les plus reconnus de chaque sujet, en s'appuyant sur la proximité et les retours de terrain des représentantes et des représentants de la société civile organisée, et, de plus en plus, en alimentant leurs travaux de l'expression de la parole citoyenne, grâce aux outils expérimentés et évalués dès 2020.

Cette réforme a également fait entrer le CESE dans le droit commun de la moralisation de la vie politique, en tenant compte de ses spécificités. Un collège de déontologie a ainsi été installé le 24 mars 2022 et sera amené à rédiger un code de déontologie, dans les trois mois suivant cette installation, qui sera soumis au vote de l'assemblée plénière.

### PROGRAMME 165 « CONSEIL D'ÉTAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES »

Les moyens alloués dans le cadre de la programmation 2018-2022, ainsi que l'engagement de tous les personnels de la juridiction administrative, ont permis de poursuivre les efforts engagés depuis plus d'une décennie afin de garantir à l'ensemble des justiciables une justice de qualité rendue avec la rapidité qu'ils sont légitimement en droit d'attendre.

Cette mobilisation a permis d'atteindre puis de dépasser l'objectif assigné à la juridiction administrative de ramener à un an le délai prévisible moyen de jugement. Au début des années 2000, ce délai était d'environ deux ans en première instance et de plus de trois ans en appel. La réduction est d'autant plus remarquable que de 2000 à 2021, les entrées contentieuses en données nettes ont progressé de 114 % en première instance et de 106 % en appel.

Par ailleurs, afin de poursuivre et de renforcer la réduction des délais de jugement des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, les efforts engagés ont été maintenus afin de moderniser la gestion des ressources humaines et améliorer l'efficacité des procédures, en adaptant notamment le mode de traitement des affaires à leur complexité réelle.

Parallèlement, la mise en œuvre d'un plan d'action au bénéfice de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), associée à une modernisation des méthodes de travail et à une nouvelle organisation plus rationnelle, ont permis d'accroître considérablement la capacité de jugement de cette juridiction.

Elle a ainsi bénéficié de nombreuses créations d'emplois jusqu'en 2020: 23 en 2015, 24 en 2016, 40 en 2017, 102 en 2018, 122 en 2019 et 59 en 2020, soit près de 85% des créations d'emplois du programme 165 de ces six dernières années. Une partie des créations d'emplois initialement prévues en 2020 a été reportée en 2021, permettant le recrutement de rapporteurs et de secrétaires d'audience, dès le premier trimestre 2021, et le comblement de tous les postes vacants au cours de l'année. Au 31 décembre 2021, la CNDA a ainsi atteint son organisation cible, fruit des vagues de créations d'emplois votées par le Parlement ces dernières années pour faire face à l'évolution du contentieux de l'immigration.

Durant l'année 2021, la Cour a réussi à tenir 6 148 audiences contre 5 298 en 2019, dernière année d'activité normale, et à rendre 68 403 décisions pour 68 243 recours enregistrés, contenant ainsi les effets sur les stocks et les délais. Le délai moyen constaté pour les procédures ordinaires s'est établi à 8 mois et 16 jours et celui des procédures relevant du juge unique à 4 mois.

La CNDA reste cependant confrontée à un double défi. En effet, elle doit atteindre les délais de jugement que le législateur lui a fixés en 2015 (délais à 5 mois en collégiale et à 5 semaines en juge unique), dans un contexte de forte croissance de son activité en raison de l'augmentation des recours.

Enfin, le Conseil d'État veille au maintien de la qualité de son activité consultative. Face à un volume de normes qui a doublé en 15 ans, le Conseil d'État a su réformer ses procédures et ses méthodes de travail. Ces mesures ont permis aux sections administratives de dépasser les objectifs cibles pour 2021 (99 % des lois et ordonnances et 97 % des décrets examinés en moins de deux mois), alors même que la complexité et le volume des textes soumis à l'examen du Conseil d'État se sont accrus.

## **PROGRAMME 164 « COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES »**

La stratégie de contrôle 2021 des juridictions financières (Cour et CRTC) s'est inscrite dans le plan triennal 2019-2021 dont la détermination a été effectuée en conférences de programmation réunies par le Premier président de la Cour des comptes, mais la crise de la pandémie de covid-19 a eu évidemment des impacts dans la nature du contrôle opéré au cours de ces deux dernières années.

La crise sanitaire, économique et sociale a bouleversé la situation et les perspectives des finances publiques, modifiant en profondeur la conduite des politiques publiques. Elle a confronté les juridictions financières au défi de la soutenabilité de la dette et à l'exigence de la qualité de la dépense. Face au contexte particulier de ces deux dernières années, les travaux des juridictions financières se sont efforcés d'apporter des analyses objectives, étayées et chiffrées.

L'année 2021 a été également marquée par la mise en œuvre des transformations du plan stratégique JF 2025, initié depuis juin 2020. Il s'agit notamment du renforcement des capacités d'analyse des données produites par l'administration, de l'approfondissement des travaux sur la transition écologique et au renforcement des liens avec le monde du savoir par la signature de conventions avec plusieurs institutions universitaires et scientifiques. Ces actions démontrent la forte volonté qui anime les membres des juridictions financières pour le renforcement de leurs institutions.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

### PROGRAMME 165 « CONSEIL D'ÉTAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES »

Dans le cadre de la mission Conseil et contrôle de l'État, l'indicateur de performance intitulé « 3-1 Délai moyen constaté de jugement des affaires » du programme 165 a été choisi comme étant l'un des plus représentatifs de la mission. En effet, l'objectif de réduction des délais de jugement demeure le défi majeur auquel est confronté le programme « Conseil d'État et autres juridictions administratives ». La mesure de cet objectif est obtenue en calculant le délai moyen constaté de jugement des affaires par degré de juridiction sur la base du délai moyen de traitement des affaires de l'enregistrement à la notification. Pour la Cour nationale du droit d'asile, ce délai global est suivi par deux sous-indicateurs distincts - le délai moyen constaté pour les procédures ordinaires et le délai moyen constaté pour les procédures accélérées.

### PROGRAMME 126 « CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL »

L'indicateur de performance intitulé « 1.1 Production intellectuelle du CESE » est le plus représentatif de l'institution. Il permet, en effet, de mesurer l'activité principale du Conseil à travers, d'une part, le nombre d'avis produits et, d'autre part, le nombre d'études et de communications élaborées en formation de travail. Il est à noter que le premier indicateur concerne les avis votés par l'assemblée quel que soit leur mode de saisine (gouvernement, Parlement, pétition citoyenne ou saisine d'initiative).

**OBJECTIF 1 :** Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation (P126)

#### Indicateur 1.1 : Production intellectuelle du CESE (P126)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'avis produits	Nb	28	22	18	22	22	30
Etudes et communications	Nb	3	9	5	2	1	5

#### Commentaires techniques

Le premier indicateur concerne les avis votés par l'assemblée quel que soit leur mode de saisine (gouvernement, Parlement, pétition citoyenne ou saisine d'initiative). Peuvent s'y ajouter des résolutions, textes courts également votés en plénière ; par différence, le deuxième indicateur concerne les études et documents élaborés en formation de travail (sections, délégations), généralement présentés sans vote en assemblée plénière.

Source des données : CESE

## ANALYSE DES RÉSULTATS

23 travaux ont été produits par le Conseil en 2021. Il convient de rappeler que l'année a été marquée par un changement de mandature, la mandature précédente ayant vu son mandat exceptionnellement prolongé jusqu'au 31 mars 2021. Cette période de transition se traduit généralement par une production plus faible (15 travaux produits en 2016 comme en 2011, première année des deux mandatures précédentes). L'installation d'une nouvelle gouvernance, de nouvelles formations de travail, l'adoption d'un nouveau règlement intérieur conforme à la loi organique du 15 janvier 2021, comme le démarrage des travaux appellent nécessairement du temps. Dès le mois de juin 2021, a par ailleurs été lancée la préparation d'une « Conférence des enjeux » qui s'est tenue en octobre 2021, permettant d'établir collectivement les orientations stratégiques dans lesquelles s'inscrivent désormais les travaux du Conseil.

**OBJECTIF 2** : Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques (P164)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	%	75	78	75	75	77	75

**Commentaires techniques**

Source des données : Cour (Service du rapport public et des programmes) et chambres régionales et territoriales des comptes

Mode de calcul : Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur : la somme des recommandations des juridictions financières ayant été mises en œuvre (totale, partielle ou en cours) parmi à la fois les recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et les recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières ;

- au dénominateur : la somme des recommandations suivies par les juridictions financières, correspondant à la fois aux recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et ayant pu faire l'objet d'un suivi, et aux recommandations des CRTC suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

En raison de la crise sanitaire, les juridictions financières ont décidé de reporter la campagne de suivi des recommandations qui devait se tenir en 2020 à l'année 2021. De manière à maintenir la continuité de l'indicateur annuel, la campagne de suivi des recommandations conduite en 2021 a donc porté, pour la Cour, d'une part sur les recommandations émises en 2017 et, d'autre part, sur celles émises en 2018. Les chambres régionales et territoriales des comptes ont également réalisé deux synthèses annuelles distinctes. Les juridictions financières ont ainsi effectué le rattrapage de la campagne précédente comme elles s'y étaient engagées.

Il en ressort que 78 % des recommandations suivies par les juridictions financières au titre de la campagne 2020 ont été totalement ou partiellement suivies d'effet ; ce taux restant stable pour la campagne de suivi 2021 (77 %).

Les juridictions financières maintiennent un objectif de 75 % dans la mise en œuvre, partielle ou totale, de leurs recommandations. Cette cible tient compte des caractéristiques parfois très diverses des recommandations : certaines, portant sur la gestion des administrations et organismes contrôlés, sont assez souvent mises en œuvre rapidement alors que celles plus stratégiques, appelant de véritables changements de fond dans les processus ou politiques publiques, sont plus longues et plus difficiles à mettre en œuvre.

**OBJECTIF 3 : Réduire les délais de jugement (P165)****Indicateur 3.1 : Délai moyen constaté de jugement des affaires (P165)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
au Conseil d'État	année	7 mois et 20 jours	7 mois et 29 jours	9 mois	8 mois et 7 jours	7 mois et 8 jours	9 mois
dans les cours administratives d'appel	année	10 mois et 26 jours	1 an et 3 jours	1 an	1 an	11 mois et 15 jours	11 mois
dans les tribunaux administratifs	année	9 mois et 4 jours	10 mois	1 an	10 mois	9 mois et 16 jours	10 mois et 15 jours
à la Cour nationale du droit d'asile, pour les procédures ordinaires	année	9 mois et 20 jours	10 mois et 19 jours	7 mois	9 mois et 20 jours	8 mois et 16 jours	5 mois
à la Cour nationale du droit d'asile, pour les procédures accélérées	année	17 semaines	16 semaines	7 semaines	17 semaines	17 semaines	5 semaines

**Commentaires techniques**

Sources des données : pour le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives.

Pour la Cour nationale du droit d'asile, les données statistiques sont établies par le secrétariat général de la Cour nationale du droit d'asile, avec l'assistance des services du secrétariat général du Conseil d'État.

Mode de calcul: somme des délais de jugement des dossiers de l'année (y compris référés, procédures d'urgence, ordonnances et affaires dont le jugement est enserré dans des délais particuliers) en données nettes des séries / Nombre d'affaires de ce type réglées durant l'année en données nettes des séries.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**Devant le Conseil d'État :

1.1 Le délai moyen constaté de jugement des affaires pour l'année écoulée est de 7 mois et 8 jours, soit inférieur de 21 jours à la réalisation de 2020 et de 1 mois et 22 jours par rapport à la prévision 2021. A noter cependant que le nombre important de référés sur lesquels il a été statué dans un délai moyen de 18 jours influe fortement sur le délai moyen de jugement.

Devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel :

1.1. Dans les tribunaux comme dans les cours, l'augmentation des sorties, qui s'est élevée en 2021 par rapport à 2020 à, respectivement, 16% et 11%, a permis de réduire les délais de jugement de 16 jours en première instance et de 18 jours en appel. Les résultats ainsi obtenus sont meilleurs que les prévisions actualisées lors de l'élaboration du PAP 2022

Devant la Cour nationale du droit d'asile :

1.1. Une nouvelle fois, la CNDA a été confrontée à la crise sanitaire résultant de la pandémie de Covid-19, dont les conséquences sur l'activité ont été limitées par les efforts particuliers engagés. Avec 68 243 nouveaux recours enregistrés en 2021, les entrées ont augmenté de 48% par rapport à 2020 et de 15% par rapport 2019, dernière année d'activité normale.

Le nombre de décisions rendues a atteint un nouveau pic historique avec 68 403 décisions, soit une augmentation de 63% par rapport à 2020 et de 3% par rapport à 2019. Ce nombre de décisions n'avait encore jamais été atteint.

Le stock a été maîtrisé malgré la très forte augmentation des recours et s'établit à 33 353 affaires en 2021 contre 33 513 dossiers en 2020. Le délai moyen de jugement, qui s'était dégradé en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, s'est amélioré en 2021 et s'établit à 7 mois et 8 jours contre 8 mois et 8 jours en 2020, soit un gain d'un mois. Pour les affaires relevant de la procédure normale, il a baissé de deux mois pour atteindre 8 mois et 16 jours contre 10 mois et 19 jours fin 2020. Pour les affaires relevant de la procédure accélérée, il passe à 4 mois contre 3 mois et 21 jours en 2020. Quant au délai prévisible moyen de jugement, qui traduit la capacité de la juridiction à juger la totalité des affaires en stock, il baisse significativement. Il s'établit à 5 mois et 25 jours contre 9 mois et 17 jours à la fin de l'année 2020, soit une baisse de près de 4 mois. Une activité normale devrait permettre de se rapprocher des objectifs de délai, tels qu'ils ont été fixés par la loi, en 2022 si aucun événement ne vient perturber la productivité de la Cour.

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2021 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2021 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives</b>			
Prévision	605 066 488	465 037 263	4 253
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	469 445 824	451 705 754	4 253
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	135 620 664	13 331 509	
Exécution	456 547 087	450 024 215	4 194
<b>126 – Conseil économique, social et environnemental</b>			
Prévision	44 786 545	44 786 545	154
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	44 438 963	44 438 963	154
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	347 582	347 582	
Exécution	44 729 882	44 729 882	140
<b>164 – Cour des comptes et autres juridictions financières</b>			
Prévision	226 174 675	223 617 996	1 802
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	225 095 136	221 084 897	1 802
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	1 079 539	2 533 099	
Exécution	215 461 232	218 315 342	1 758
<b>340 – Haut Conseil des finances publiques</b>			
Prévision	782 969	782 969	5
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 103 078	1 103 078	8
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-320 109	-320 109	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			-3
Exécution	554 287	535 153	4
<b>Total Prévision</b>	<b>876 810 678</b>	<b>734 224 773</b>	<b>6 214</b>
<b>Total Exécution</b>	<b>717 292 489</b>	<b>713 604 593</b>	<b>6 097</b>

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## Conseil et contrôle de l'État

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives	507 290 775 455 606 231	469 645 824 456 547 087	439 874 278 428 300 848	451 905 754 450 024 215
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	28 980 071 29 460 743	29 243 141 30 635 314	28 980 071 29 460 743	29 243 141 30 635 314
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	55 466 979 50 895 760	56 373 304 51 990 792	55 466 979 50 895 760	56 373 304 51 990 792
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	166 120 022 167 244 222	169 748 773 168 989 532	166 120 022 167 244 222	169 748 773 168 990 259
04 – Fonction consultative	16 240 178 14 391 723	16 387 717 14 267 134	16 240 178 14 391 723	16 387 717 14 267 134
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	8 302 989 10 461 023	8 378 419 11 536 142	8 302 989 10 461 023	8 378 419 11 536 142
06 – Soutien	187 255 421 146 701 567	144 181 222 139 272 208	119 838 924 119 396 183	126 441 152 132 748 608
07 – Cour nationale du droit d'asile	44 925 115 36 451 194	45 333 248 39 855 966	44 925 115 36 451 194	45 333 248 39 855 966
126 – Conseil économique, social et environnemental	46 438 963 43 517 350	46 138 963 44 729 882	46 438 963 43 517 350	46 138 963 44 729 882
01 – Représentation des activités économiques et sociales	30 273 002 0	30 273 002 0	30 273 002 0	30 273 002 0
02 – Fonctionnement de l'institution	14 368 721 7 337 420	14 068 721 8 442 900	14 368 721 7 337 420	14 068 721 8 442 900
03 – Communication et international	1 797 240 36 179 930	1 797 240 36 286 982	1 797 240 36 179 930	1 797 240 36 286 982
164 – Cour des comptes et autres juridictions financières	225 017 323 220 581 444	226 145 136 215 461 232	221 007 085 218 294 050	222 134 897 218 315 342
21 – Examen des comptes publics	41 760 194 39 782 917	41 728 010 40 064 278	41 560 194 39 694 759	41 603 010 40 018 668
22 – Contrôle des finances publiques	16 611 610 16 301 452	16 603 886 16 225 278	16 611 610 16 301 452	16 603 886 16 225 278
23 – Contrôle des gestions publiques	62 618 953 61 737 024	62 783 205 60 997 615	62 618 953 61 737 024	62 783 205 60 997 615
24 – Evaluation des politiques publiques	36 367 631 35 763 908	36 514 687 35 183 840	36 367 631 35 763 908	36 514 687 35 183 840
25 – Information des citoyens	7 481 167 7 165 792	7 486 409 7 382 219	7 481 167 7 165 792	7 486 409 7 382 219
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 919 745 4 839 059	4 964 281 4 693 504	4 919 745 4 839 059	4 964 281 4 693 504
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	55 258 023 54 991 291	56 064 658 50 914 498	51 447 785 52 792 056	52 179 419 53 814 218
340 – Haut Conseil des finances publiques	479 812 382 680	1 103 078 554 287	479 812 383 130	1 103 078 535 153
01 – Haut Conseil des finances publiques	479 812 382 680	1 103 078 554 287	479 812 383 130	1 103 078 535 153



## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives	507 290 775 455 606 231	469 645 824 456 547 087	439 874 278 428 300 848	451 905 754 450 024 215
Titre 2. Dépenses de personnel	361 438 172 353 382 853	367 334 576 360 342 249	361 438 172 353 382 853	367 334 576 360 342 249
<b>Autres dépenses :</b>	<b>145 852 603 102 223 378</b>	<b>102 311 248 96 204 838</b>	<b>78 436 106 74 917 995</b>	<b>84 571 178 89 681 965</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	133 552 603 85 636 184	96 018 498 75 991 812	64 026 106 64 264 186	71 189 428 64 626 763
Titre 5. Dépenses d'investissement	12 300 000 16 587 194	6 292 750 20 213 027	14 410 000 10 653 808	13 381 750 25 055 203
126 – Conseil économique, social et environnemental	46 438 963 43 517 350	46 138 963 44 729 882	46 438 963 43 517 350	46 138 963 44 729 882
Titre 2. Dépenses de personnel	36 433 319 36 179 930	36 413 319 35 266 087	36 433 319 36 179 930	36 413 319 35 266 087
<b>Autres dépenses :</b>	<b>10 005 644 7 337 420</b>	<b>9 725 644 9 463 795</b>	<b>10 005 644 7 337 420</b>	<b>9 725 644 9 463 795</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	8 605 644 7 337 420	8 825 644 9 463 795	8 605 644 7 337 420	8 825 644 9 463 795
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 400 000 0	900 000 0	1 400 000 0	900 000 0
164 – Cour des comptes et autres juridictions financières	225 017 323 220 581 444	226 145 136 215 461 232	221 007 085 218 294 050	222 134 897 218 315 342
Titre 2. Dépenses de personnel	195 521 282 193 058 758	196 228 836 192 654 837	195 521 282 193 058 758	196 228 836 192 654 837
<b>Autres dépenses :</b>	<b>29 496 041 27 522 686</b>	<b>29 916 300 22 806 395</b>	<b>25 485 803 25 235 292</b>	<b>25 906 061 25 660 505</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	27 512 541 26 855 850	22 654 900 21 914 881	24 390 803 23 647 833	24 948 591 25 045 267
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 940 000 642 394	7 215 000 877 023	1 051 500 1 563 018	911 070 600 747
Titre 6. Dépenses d'intervention	43 500 24 441	46 400 14 491	43 500 24 441	46 400 14 491
340 – Haut Conseil des finances publiques	479 812 382 680	1 103 078 554 287	479 812 383 130	1 103 078 535 153
Titre 2. Dépenses de personnel	429 673 372 616	1 052 939 512 324	429 673 372 616	1 052 939 512 324
<b>Autres dépenses :</b>	<b>50 139 10 064</b>	<b>50 139 41 963</b>	<b>50 139 10 514</b>	<b>50 139 22 830</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	50 139 5 064	50 139 36 963	50 139 5 514	50 139 17 830
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 5 000	0 5 000	0 5 000	0 5 000
<b>Total</b>	<b>779 226 873 720 087 704</b>	<b>743 033 001 717 292 489</b>	<b>707 800 138 690 495 378</b>	<b>721 282 692 713 604 593</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	593 822 446	601 029 670	593 822 446	601 029 670

## Conseil et contrôle de l'État

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Numéro et intitulé du programme ou du titre  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
	582 994 157	588 775 497	582 994 157	588 775 497
<b>Autres dépenses :</b>	<b>185 404 427</b>	<b>142 003 331</b>	<b>113 977 692</b>	<b>120 253 022</b>
	<b>137 093 548</b>	<b>128 516 992</b>	<b>107 501 222</b>	<b>124 829 096</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	169 720 927 119 834 518	127 549 181 107 407 451	97 072 692 95 254 954	105 013 802 99 153 655
Titre 5. Dépenses d'investissement	15 640 000 17 229 588	14 407 750 21 090 050	16 861 500 12 216 826	15 192 820 25 655 950
Titre 6. Dépenses d'intervention	43 500 29 441	46 400 19 491	43 500 29 441	46 400 19 491

PROGRAMME 165  
**Conseil d'État et autres juridictions administratives**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Didier-Roland TABUTEAU

*Vice-président du Conseil d'État*

Responsable du programme n° 165 : Conseil d'État et autres juridictions administratives

Le programme, dont le responsable est le vice-président du Conseil d'État, comprend un budget opérationnel de programme (BOP) unique, subdivisé en unités opérationnelles, à raison d'une unité opérationnelle (UO) par juridiction (tribunal administratif, cour administrative d'appel ou Cour nationale du droit d'asile) et par service gestionnaire du Conseil d'État.

Le budget opérationnel de programme de la justice administrative est administré par le secrétaire général du Conseil d'État, qui délègue à chaque président de juridiction, ordonnateur secondaire, un budget de fonctionnement, accompagné de moyens en personnels, informatiques et immobiliers, en contrepartie d'objectifs à atteindre qui sont préalablement définis lors d'un dialogue de gestion. Le secrétaire général dispose pour cette tâche de l'ensemble des services de gestion du Conseil d'État.

En 2021, le programme comprenait 51 juridictions non spécialisées : le Conseil d'État, 8 cours administratives d'appel et 42 tribunaux administratifs, dont 31 sont situés en métropole et 11 en Outre-mer.

Il est à noter la création, au 1er janvier 2022, d'une 9e cour administrative d'appel, à Toulouse, qui permettra de délester les cours de Marseille et de Bordeaux et de mieux équilibrer la répartition des cours administratives d'appel sur le territoire national. Elle a été créée à compter du 1er janvier 2022 et tiendra ses premières audiences en mars. Ses locaux ont été réceptionnés et inaugurés en décembre 2021.

Ces juridictions ont été saisies (en données nettes) de 286 709 affaires en 2021 dont 11 313 pour le Conseil d'État, 34 012 pour les cours administratives d'appel et 241 384 pour les tribunaux administratifs et elles ont rendu 278 893 décisions (en données nettes) dont 11 633 pour le Conseil d'État, 34 006 pour les cours administratives d'appel et 233 254 pour les tribunaux administratifs.

En outre, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), rattachée au Conseil d'État depuis 2009, a été saisie de 68 243 recours et a rendu 68 403 décisions en 2021.

Malgré l'impact de la crise sanitaire les principaux indicateurs d'activité ont connu une amélioration par rapport à 2020. Le délai prévisible moyen de jugement observé en 2021, s'est établi à 9 mois et 25 jours devant les tribunaux administratifs, 10 mois et 23 jours devant les cours administratives d'appel et 5 mois et 22 jours devant le Conseil d'État. Par ailleurs, durant l'année 2021, le stock des affaires de plus de 24 mois a été contenu à 5,2% du stock total dans les cours et à 10% dans les tribunaux.

A la CNDA, le délai moyen constaté (DMC) des affaires relevant de la procédure normale, qui s'est établi à 8 mois et 16 jours, s'est amélioré de plus de 2 mois, celui des affaires relevant de la procédure accélérée, s'est allongé de 7 jours et s'est établi à 4 mois.

Par ailleurs, en 2021, les référés jugés en premier ressort par le Conseil d'État ont été près de quatre fois plus nombreux qu'en 2019. Au sein des 936 référés jugés par le Conseil d'État, 412, soit 44%, portaient sur des mesures en lien avec le covid-19.

Le dispositif de question prioritaire de constitutionnalité (QPC), entré en vigueur le 1er mars 2010, a été activement mis en œuvre et continue de représenter une charge significative pour les juridictions administratives, en particulier, pour le Conseil d'État, en tant que filtre des QPC pour le Conseil constitutionnel.

En 2021, les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel ont examiné 573 QPC. Les deux niveaux de juridiction ont transmis 32 QPC au Conseil d'État, soit un taux de transmission de 6%. Le Conseil d'État en a examiné 178 et en a transmis 39 au Conseil constitutionnel, soit un taux de transmission de 21%.

Pour ce qui concerne l'activité consultative, l'objectif fixé était d'examiner 95% des projets de lois et ordonnances et 80% des projets de décrets en moins de 2 mois. Cet objectif a pu être atteint. En effet, durant l'année 2021, 99% des projets de loi et près de 97% des projets de décrets réglementaires ont été examinés en moins de deux mois par le Conseil d'État, qui a rendu au total 1141 avis sur des projets de texte.

Enfin, au titre de la prévention du contentieux, le Conseil d'État a poursuivi son action de sensibilisation, dans la continuité de ses recommandations visant à développer, à réformer, ou à introduire, lorsque cela s'avérait pertinent, des procédures de règlement alternatif des litiges (par exemple les « recours administratifs préalables obligatoires » et le développement de la médiation).

Par ailleurs, la généralisation à la totalité des juridictions d'une démarche de gestion par objectifs, sur une période pluriannuelle, expérimentée avec succès dans le cadre de conférences de gestion annuelles et de projets de juridiction définis sur trois ans, concourt à une meilleure utilisation des moyens alloués.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Réduire les délais de jugement**

INDICATEUR 1.1 : Délai moyen constaté de jugement des affaires

INDICATEUR 1.2 : Proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de 2 ans au Conseil d'État, dans les cours administratives d'appel et dans les tribunaux administratifs et depuis plus d'un an à la Cour nationale du droit d'asile

### **OBJECTIF 2 : Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles**

INDICATEUR 2.1 : Taux d'annulation des décisions juridictionnelles

### **OBJECTIF 3 : Améliorer l'efficacité des juridictions**

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'affaires réglées par membre du Conseil d'État, par magistrat des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ou par rapporteur de la Cour nationale du droit d'asile

INDICATEUR 3.2 : Nombre d'affaires réglées par agent de greffe

### **OBJECTIF 4 : Assurer l'efficacité du travail consultatif**

INDICATEUR 4.1 : Proportion des textes examinés en moins de deux mois par les sections administratives du Conseil d'État

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Réduire les délais de jugement

### INDICATEUR mission

#### 1.1 – Délai moyen constaté de jugement des affaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
au Conseil d'État	année	7 mois et 20 jours	7 mois et 29 jours	9 mois	8 mois et 7 jours	7 mois et 8 jours	9 mois
dans les cours administratives d'appel	année	10 mois et 26 jours	1 an et 3 jours	1 an	1 an	11 mois et 15 jours	11 mois
dans les tribunaux administratifs	année	9 mois et 4 jours	10 mois	1 an	10 mois	9 mois et 16 jours	10 mois et 15 jours
à la Cour nationale du droit d'asile, pour les procédures ordinaires	année	9 mois et 20 jours	10 mois et 19 jours	7 mois	9 mois et 20 jours	8 mois et 16 jours	5 mois
à la Cour nationale du droit d'asile, pour les procédures accélérées	année	17 semaines	16 semaines	7 semaines	17 semaines	17 semaines	5 semaines

#### Commentaires techniques

**Sources des données :** pour le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives.

Pour la Cour nationale du droit d'asile, les données statistiques sont établies par le secrétariat général de la Cour nationale du droit d'asile, avec l'assistance des services du secrétariat général du Conseil d'État.

**Mode de calcul :** somme des délais de jugement des dossiers de l'année (y compris référés, procédures d'urgence, ordonnances et affaires dont le jugement est enserré dans des délais particuliers) en données nettes des séries / Nombre d'affaires de ce type réglées durant l'année en données nettes des séries.

### INDICATEUR

#### 1.2 – Proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de 2 ans au Conseil d'État, dans les cours administratives d'appel et dans les tribunaux administratifs et depuis plus d'un an à la Cour nationale du droit d'asile

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Au Conseil d'État	%	1,7	2,2	2,3	1,9	1,8	<3
Dans les cours administratives d'appel	%	3,1	3,6	5	4,5	5,2	<3
Dans les tribunaux administratifs	%	7,1	8,9	8	9,6	10	7
A la Cour nationale du droit d'asile	%	16,3	26,7	15	15	12,1	10

## Commentaires techniques

### Sources des données :

Pour le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives.

Pour la Cour nationale du droit d'asile, les données statistiques sont établies par le secrétariat Général de la Cour nationale du droit d'asile, avec l'assistance des services du secrétariat général du Conseil d'État.

### Mode de calcul :

Pour chaque niveau de juridiction, la proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de deux ans correspond au nombre de dossiers enregistrés depuis plus de deux ans divisé par le nombre total de dossiers en stock en fin d'année.

Pour la Cour nationale du droit d'asile, la proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus d'un an correspond au nombre de dossiers enregistrés depuis plus d'un an, divisé par le nombre total de dossiers en stock en fin d'année.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Devant le Conseil d'État :

1.1 Le délai moyen constaté de jugement des affaires pour l'année écoulée est de 7 mois et 8 jours, soit inférieur de 21 jours par rapport à la réalisation de 2020 et de 1 mois et 22 jours par rapport à la prévision 2021. A noter cependant que le nombre important de référés sur lesquels il a été statué dans un délai moyen de 18 jours influe fortement sur le délai moyen de jugement.

1.2 La proportion d'affaires enregistrées depuis plus de 2 ans est de 1,8 %, inférieure de 0,4 point par rapport à la réalisation 2020 et de 0,5 point par rapport à la prévision 2021.

### Devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel :

1.1. Dans les tribunaux comme dans les cours, l'augmentation des sorties, qui s'est élevée en 2021 par rapport à 2020 à, respectivement, 16% et 11%, a permis de réduire les délais de jugement de 16 jours en première instance et de 18 jours en appel. Les résultats ainsi obtenus sont meilleurs que les prévisions actualisées.

1.2. Aussi bien dans les tribunaux que dans les cours, la part du stock des dossiers enregistrés depuis plus de 2 ans est légèrement supérieure aux prévisions faites lors de l'élaboration du PAP 2021, mais reste contenue à un niveau relativement bas. Cette légère augmentation du stock des dossiers anciens est essentiellement imputable à la forte reprise du contentieux durant l'année 2021, qui s'est élevée à 15% dans les tribunaux et à 12,5% dans les cours.

### Devant la Cour nationale du droit d'asile :

1.1. Une nouvelle fois, la CNDA a été confrontée à la crise sanitaire résultant de la pandémie de Covid-19, dont les conséquences sur l'activité ont été limitées par les efforts particuliers engagés. Avec 68 243 nouveaux recours enregistrés en 2021, les entrées ont augmenté de 48% par rapport à 2020 et de 15% par rapport à 2019, dernière année d'activité normale.

Le nombre de décisions rendues a atteint un nouveau pic historique avec 68 403 décisions, soit une augmentation de 63% par rapport à 2020 et de 3% par rapport à 2019. Ce nombre de décisions n'avait encore jamais été atteint.

Le stock a été maîtrisé malgré la très forte augmentation des recours et s'est établi à 33 353 affaires en 2021 contre 33 513 dossiers en 2020. Le délai moyen de jugement, qui s'était dégradé en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, s'est amélioré en 2021 et s'est établi à 7 mois et 8 jours contre 8 mois et 8 jours en 2020, soit un gain d'un mois. Pour les affaires relevant de la procédure normale, il a baissé de deux mois pour atteindre 8 mois et 16 jours contre 10 mois et 19 jours fin 2020. Pour les affaires relevant de la procédure accélérée, il passe à 4 mois contre 3 mois et 21 jours en 2020. Quant au délai prévisible moyen de jugement, qui traduit la capacité de la juridiction à juger la totalité des affaires en stock, il baisse significativement. Il s'est établi à 5 mois et 25 jours contre 9 mois et 17 jours à la fin de l'année 2020, soit une baisse de près de 4 mois. Une activité normale devrait permettre de se rapprocher des objectifs de délai, tels qu'ils ont été fixés par la loi, en 2022 si aucun événement ne vient perturber la productivité de la Cour.

**Conseil d'État et autres juridictions administratives**

Programme n° 165 | Objectifs et indicateurs de performance

1.2. La proportion des affaires de plus d'un an en attente de jugement, qui était de 26,7 % à la fin de l'année 2020, ne s'élève plus qu'à 12,1 % fin 2021. Cette réduction importante du nombre d'affaires anciennes en instance démontre l'effort important fait par la juridiction pour assainir la situation du stock.

**OBJECTIF****2 – Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles****INDICATEUR****2.1 – Taux d'annulation des décisions juridictionnelles**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'annulation par les cours administratives d'appel des jugements des tribunaux administratifs.	%	15	15	15	15	15	15
Taux d'annulation par le Conseil d'État des arrêts des cours administratives d'appel.	%	17	14	16	16	15	<15
Taux d'annulation par le Conseil d'État des jugements des tribunaux administratifs.	%	17	17	16	16	16	<15
Taux d'annulation par le Conseil d'État des décisions de la Cour nationale du droit d'asile	%	3	5	3	3	3,6	3

**Commentaires techniques****Sources des données :**

Pour le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives.

Pour la Cour nationale du droit d'asile, les données statistiques sont établies par le secrétariat général de la Cour nationale du droit d'asile, avec l'assistance des services du secrétariat général du Conseil d'État.

**Mode de calcul :**

- le taux d'annulation par les cours administratives d'appel des jugements des tribunaux administratifs correspond à la part des décisions des cours administratives d'appel, rendues sur des recours contre les décisions des tribunaux administratifs, annulant totalement ou partiellement le jugement des tribunaux.
- le taux d'annulation par le Conseil d'État des arrêts des cours administratives d'appel correspond à la part des décisions du Conseil d'État, rendues sur des pourvois en cassation dirigés contre les arrêts et ordonnances des cours administratives d'appel, donnant une satisfaction partielle ou totale au requérant.
- le taux d'annulation par le Conseil d'État des jugements des tribunaux administratifs correspond à la part des décisions du Conseil d'État, rendues sur des pourvois en cassation dirigés contre les jugements et ordonnances des tribunaux administratifs, donnant une satisfaction partielle ou totale au requérant.
- le taux d'annulation par le Conseil d'État des décisions de la Cour nationale du droit d'asile correspond à la part des décisions du Conseil d'État, rendues sur des pourvois en cassation dirigés contre les décisions de la Cour nationale du droit d'asile, donnant une satisfaction partielle ou totale au requérant.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'évolution des taux d'annulation doit être interprétée avec précaution. En effet, les variations ne sont pas uniquement liées à la qualité des décisions, mais peuvent dépendre de la nature du contentieux (certains contentieux étant davantage susceptibles d'appel ou de recours en cassation) ou de revirements de jurisprudence. Sous ces réserves, l'indicateur constitue un moyen de s'assurer que l'augmentation du nombre de décisions rendues par les juridictions ne se traduit pas par une dégradation de la qualité des jugements.



Le taux d'annulation par les cours administratives d'appel des jugements des tribunaux administratifs est stable pour la cinquième année consécutive. Son niveau est conforme à l'objectif fixé.

Le taux d'annulation par le Conseil d'État des arrêts des cours administratives d'appel passe à 15% mais reste conforme à l'objectif fixé et en dessous de la prévision actualisée lors de l'élaboration du PAP 2021.

Le taux d'annulation par le Conseil d'État des jugements des tribunaux administratifs est en baisse par rapport à 2019 et 2020.

Le taux d'annulation par le Conseil d'État des décisions de la Cour nationale du droit d'asile baisse d'1,4 points par rapport à 2020 et est légèrement supérieur à l'objectif fixé (3%).

## OBJECTIF

### 3 – Améliorer l'efficacité des juridictions

## INDICATEUR

### 3.1 – Nombre d'affaires réglées par membre du Conseil d'État, par magistrat des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ou par rapporteur de la Cour nationale du droit d'asile

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Au Conseil d'État	Nb	86	74	85	79	92	85
Dans les cours administratives d'appel	Nb	131	116	130	125	134	130
Dans les tribunaux administratifs	Nb	276	241	260	255	282	270
A la Cour nationale du droit d'asile	Nb	254	144	265	240	241	265

#### Commentaires techniques

##### Sources des données :

Les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives et des logiciels de gestion des ressources humaines.

##### Mode de calcul :

Nombre d'affaires réglées par le Conseil d'État au cours de l'année (en données nettes des séries) divisé par l'effectif réel moyen des membres du Conseil d'État affectés à la section du contentieux.

Nombre d'affaires réglées par les cours administratives d'appel au cours de l'année (en données nettes des séries) divisé par l'effectif réel moyen des magistrats des cours administratives d'appel.

Nombre d'affaires réglées par les tribunaux administratifs au cours de l'année (en données nettes des séries) divisé par l'effectif réel moyen des magistrats des tribunaux administratifs.

Nombre d'affaires réglées devant la Cour nationale du droit d'asile au cours de l'année, divisé par le nombre moyen de rapporteurs à la Cour nationale du droit d'asile exprimé en ETPT.

Les données brutes désignent l'ensemble des requêtes enregistrées et traitées dans les juridictions au cours d'une période.

Les données nettes désignent l'ensemble des requêtes enregistrées et traitées dans les juridictions au cours d'une période hormis celles référencées comme appartenant aux séries (affaires relatives à une question ayant déjà fait l'objet d'une décision juridictionnelle et n'appelant pas de nouvelle appréciation ou qualification de faits).

## INDICATEUR

## 3.2 – Nombre d'affaires réglées par agent de greffe

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Au Conseil d'État.	Nb	198	179	190	190	223	190
Dans les cours administratives d'appel.	Nb	124	116	123	120	125	130
Dans les tribunaux administratifs.	Nb	223	200	210	210	231	220
A la Cour nationale du droit d'asile	Nb	295	178	290	290	266	290

**Commentaires techniques**Sources des données :

Les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives et des logiciels de gestion des ressources humaines.

Mode de calcul :

Nombre d'affaires réglées par le Conseil d'État au cours de l'année (en données brutes, hors requêtes d'appel relatives aux arrêtés de reconduite à la frontière), divisé par l'ETPT annuel d'agents de greffe consommé à la section du contentieux du Conseil d'État.

Nombre d'affaires réglées par les cours administratives d'appel au cours de l'année (en données brutes), divisé par l'ETPT annuel d'agents de greffe consommé dans les cours administratives d'appel.

Nombre d'affaires réglées par les tribunaux administratifs au cours de l'année (en données brutes), divisé par l'ETPT annuel d'agents de greffe consommé dans les tribunaux administratifs.

Nombre d'affaires réglées par la Cour nationale du droit d'asile au cours de l'année (en données brutes), divisé par l'ETPT annuel d'agents de greffe consommé à la Cour nationale du droit d'asile.

Les données brutes désignent l'ensemble des requêtes enregistrées et traitées dans les juridictions au cours d'une période.

Les données nettes désignent l'ensemble des requêtes enregistrées et traitées dans les juridictions au cours d'une période hormis celles référencées comme appartenant aux séries (affaires relatives à une question ayant déjà fait l'objet d'une décision juridictionnelle et n'appelant pas de nouvelle appréciation ou qualification de faits).

Pour ce qui concerne les agents de greffe, l'utilisation de données brutes dans le mode de calcul est plus pertinente que l'utilisation des données nettes, dans la mesure où le temps passé sur une affaire est le même (en termes d'enregistrement, de suivi et de notification), qu'il s'agisse d'une affaire de série ou d'une affaire normale. Il paraît donc plus significatif de mesurer leur productivité à partir des données brutes.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Devant le Conseil d'État :

Le nombre d'affaires réglées s'élève à 92 par membre du Conseil d'État en 2021, année de plein exercice juridictionnel et de résorption du léger retard de 2020. Toujours dans un souci de rattrapage mais aussi au cours d'une année marquée par un grand nombre d'affaires réglées en série (853 dossiers), le nombre d'affaires réglées par agent de greffe atteint 223 dossiers. Ces résultats sont supérieurs aux réalisations 2020 et prévisions déterminées pour 2021.

Devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel :

Aussi bien dans les cours que dans les tribunaux, le nombre de dossiers traités par magistrat a fortement augmenté. En effet, après la baisse conjoncturelle constatée en 2020 à cause de la crise sanitaire, le nombre de dossiers traités par magistrat est supérieur à celui de 2019 dans les 2 niveaux de juridiction.

Le nombre de dossiers traités par agents de greffe est directement corrélé à l'activité des juridictions. En 2021 cet indicateur a augmenté par rapport à 2020. Comme pour les magistrats, les résultats de l'année 2021 sont supérieurs aux prévisions actualisées et aux résultats de l'année 2019.

Devant la Cour nationale du droit d'asile :

Pour les rapporteurs, la réalisation en 2021 est en hausse par rapport aux résultats observés en 2020, soit 241 affaires réglées par rapporteur contre 144 en 2020 et 254 en 2019. La productivité de la Cour a été altérée par un taux de renvoi élevé dû, en partie, à la situation sanitaire qui entraîne des annulations d'audience liées à l'absence de membres de la formation de jugement ou du requérant et de son conseil. Il résulte également d'un mouvement de protestation des avocats, débuté en octobre 2021, contre le jugement des recours par ordonnances

Pour les agents de greffe, l'indicateur est calculé en tenant compte des agents affectés dans les services participant à l'activité juridictionnelle : agents affectés dans les chambres, au bureau d'aide juridictionnelle, au service de l'interprétariat, au greffe central, au service central d'enrôlement, au service des ordonnances et au service de l'accueil des parties et des avocats. Le nombre d'affaires réglées par ces agents est directement corrélé à l'activité de la Cour.

**OBJECTIF****4 – Assurer l'efficacité du travail consultatif****INDICATEUR****4.1 – Proportion des textes examinés en moins de deux mois par les sections administratives du Conseil d'État**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Lois et ordonnances	%	100	100	95	95	99	95
Décrets	%	99,4	94,6	80	80	97	80

**Commentaires techniques**Source de données :

Les données sont issues de l'application informatique ISA utilisée par le Conseil d'État.

Mode de calcul :

Nombre de textes examinés par les sections administratives du Conseil d'État en moins de 2 mois divisé par le nombre total de textes examinés durant l'année. Seuls les textes les plus importants sont examinés par l'Assemblée générale du Conseil d'État (art. R 123-20 du Code de justice administrative).

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Les résultats 2021 dépassent les objectifs fixés.

Les sections administratives ont connu une activité soutenue en 2021 : elles ont examiné 1 141 projets ou propositions de texte. Ce chiffre s'inscrit dans une tendance haute par rapport à 2019 (3,76%), année durant laquelle 1 095 textes avaient été examinés. En 2021, le Conseil d'État a ainsi examiné, entre autres textes, 113 projets de loi, 11 propositions de loi, 92 projets d'ordonnance, 685 projets de décret réglementaire et 217 projets de décret non réglementaire, individuel, arrêtés et décisions.

Les formations administratives ont adapté leur rythme d'activité à l'augmentation de leur charge afin de maîtriser les délais d'examen des textes qui leur étaient soumis : elles ont ainsi rendu plus de 98% de leurs avis dans un délai inférieur à deux mois.

L'aridité des chiffres ne doit pas dissimuler la complexité croissante du travail des sections, saisies de textes techniques et sensibles qui traduisent la nature des problématiques auxquelles notre pays fait actuellement face. D'importants projets de texte proposant des évolutions institutionnelles et de politiques publiques majeures ont ainsi été soumis à l'examen du Conseil d'État. Tel est notamment le cas du projet de loi constitutionnelle relatif à la protection de l'environnement, du projet d'ordonnance portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État, de la proposition de loi organique relative à la gestion des finances publiques ainsi que des textes intervenus dans les domaines de la sécurité sociale, de la famille, et de la protection des victimes de violence. La tendance, qui semble s'ancre, de l'élargissement du périmètre et de la complexification des dispositions juridiques envisagées, conduit le Conseil d'État à adapter son travail.

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>					
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	29 220 274 30 635 314			29 220 274 30 635 314	29 243 141
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	56 373 304 51 990 792			56 373 304 51 990 792	56 373 304
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	169 748 773 168 990 259	-728		169 748 773 168 989 532	169 748 773
04 – Fonction consultative	16 387 717 14 267 134			16 387 717 14 267 134	16 387 717
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	8 378 419 11 536 142			8 378 419 11 536 142	8 378 419
06 – Soutien	41 869 974 43 066 642	95 841 365 75 992 539	6 292 750 20 213 027	144 004 089 139 272 208	144 181 222
07 – Cour nationale du droit d'asile	45 333 248 39 855 966			45 333 248 39 855 966	45 333 248
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>367 311 709</b>	<b>95 841 365</b>	<b>6 292 750</b>	<b>469 445 824</b>	<b>469 645 824</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+22 867	+152 562 (hors titre 2)		+175 429	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 347 402	+136 792 637 (hors titre 2)		+135 445 235	
Total des AE ouvertes	365 987 174	239 079 314 (hors titre 2)		605 066 488	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>360 342 249</b>	<b>75 991 812</b>	<b>20 213 027</b>	<b>456 547 087</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>					
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	29 220 274 30 635 314			29 220 274 30 635 314	29 243 141
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	56 373 304 51 990 792			56 373 304 51 990 792	56 373 304
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	169 748 773 168 990 259			169 748 773 168 990 259	169 748 773
04 – Fonction consultative	16 387 717 14 267 134			16 387 717 14 267 134	16 387 717
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	8 378 419 11 536 142			8 378 419 11 536 142	8 378 419
06 – Soutien	41 869 974 43 066 642	71 012 295 64 626 763	13 381 750 25 055 203	126 264 019 132 748 608	126 441 152
07 – Cour nationale du droit d'asile	45 333 248 39 855 966			45 333 248 39 855 966	45 333 248
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>367 311 709</b>	<b>71 012 295</b>	<b>13 381 750</b>	<b>451 705 754</b>	<b>451 905 754</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+22 867	+152 562 (hors titre 2)		+175 429	

## Conseil d'État et autres juridictions administratives

Programme n° 165 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 347 402	+14 503 482 (hors titre 2)		+13 156 080	
Total des CP ouverts	365 987 174	99 050 089 (hors titre 2)		465 037 263	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>360 342 249</b>	<b>64 626 763</b>	<b>25 055 203</b>	<b>450 024 215</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	28 957 204 29 460 743			28 957 204	28 980 071 29 460 743
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	55 466 979 50 895 760			55 466 979	55 466 979 50 895 760
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	166 120 022 167 244 459	-237		166 120 022	166 120 022 167 244 222
04 – Fonction consultative	16 240 178 14 391 723			16 240 178	16 240 178 14 391 723
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	8 302 989 10 461 023			8 302 989	8 302 989 10 461 023
06 – Soutien	41 402 818 44 477 952	133 375 470 85 636 421	12 300 000 16 587 194	187 078 288	187 255 421 146 701 567
07 – Cour nationale du droit d'asile	44 925 115 36 451 194			44 925 115	44 925 115 36 451 194
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>361 415 305</b>	<b>133 375 470</b>	<b>12 300 000</b>	<b>507 090 775</b>	<b>507 290 775</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>353 382 853</b>	<b>85 636 184</b>	<b>16 587 194</b>		<b>455 606 231</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	28 957 204 29 460 743			28 957 204	28 980 071 29 460 743
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	55 466 979 50 895 760			55 466 979	55 466 979 50 895 760
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	166 120 022 167 244 459	-237		166 120 022	166 120 022 167 244 222
04 – Fonction consultative	16 240 178 14 391 723			16 240 178	16 240 178 14 391 723
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	8 302 989 10 461 023			8 302 989	8 302 989 10 461 023
06 – Soutien	41 402 818	63 848 973	14 410 000	119 661 791	119 838 924

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
	44 477 952	64 264 423	10 653 808		119 396 183
07 – Cour nationale du droit d'asile	44 925 115 36 451 194			44 925 115	44 925 115 36 451 194
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>361 415 305</b>	<b>63 848 973</b>	<b>14 410 000</b>	<b>439 674 278</b>	<b>439 874 278</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>353 382 853</b>	<b>64 264 186</b>	<b>10 653 808</b>		<b>428 300 848</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	353 382 853	367 311 709	360 342 249	353 382 853	367 311 709	360 342 249
Rémunérations d'activité	226 541 344	232 875 619	231 689 816	226 541 344	232 875 619	231 689 816
Cotisations et contributions sociales	124 909 138	132 599 529	126 669 256	124 909 138	132 599 529	126 669 256
Prestations sociales et allocations diverses	1 932 371	1 836 561	1 983 178	1 932 371	1 836 561	1 983 178
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	85 636 184	95 841 365	75 991 812	64 264 186	71 012 295	64 626 763
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	85 636 184	95 841 365	75 991 812	64 264 186	71 012 295	64 626 763
Titre 5 – Dépenses d'investissement	16 587 194	6 292 750	20 213 027	10 653 808	13 381 750	25 055 203
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	14 296 381	6 292 750	16 924 771	7 997 940	11 431 750	22 842 145
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 290 813	0	3 288 256	2 655 868	1 950 000	2 213 057
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>469 445 824</b>			<b>451 705 754</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 324 535			-1 324 535	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+136 945 199			+14 656 044	
<b>Total*</b>	<b>455 606 231</b>	<b>605 066 488</b>	<b>456 547 087</b>	<b>428 300 848</b>	<b>465 037 263</b>	<b>450 024 215</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel	22 867	22 867	22 867	22 867	22 867	22 867
Autres natures de dépenses	103 389	177 133	152 562	103 389	177 133	152 562
<b>Total</b>	<b>126 256</b>	<b>200 000</b>	<b>175 429</b>	<b>126 256</b>	<b>200 000</b>	<b>175 429</b>

## Conseil d'État et autres juridictions administratives

Programme n° 165 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021	22 867	52 377	22 867	52 377				
03/2021		7 745		7 745				
04/2021		81 936		81 936				
05/2021		28 551		28 551				
07/2021		9 053		9 053				
08/2021		2 246		2 246				
09/2021		15 951		15 951				
10/2021		120		120				
11/2021		6 929		6 929				
12/2021		603		603				
01/2022		1 062		1 062				
<b>Total</b>	<b>22 867</b>	<b>206 573</b>	<b>22 867</b>	<b>206 573</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		69 967 310						
<b>Total</b>		<b>69 967 310</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2021		70 920 119		17 888 671				
<b>Total</b>		<b>70 920 119</b>		<b>17 888 671</b>				

## DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022						54 011		54 011
<b>Total</b>						<b>54 011</b>		<b>54 011</b>



## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						9 427		9 427
19/11/2021						4 566		4 566
<b>Total</b>						<b>13 993</b>		<b>13 993</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						1 330 050		1 330 050
01/12/2021					1 347 402	2 750 749	1 347 402	2 041 146
<b>Total</b>					<b>1 347 402</b>	<b>4 080 799</b>	<b>1 347 402</b>	<b>3 371 196</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>22 867</b>	<b>141 094 002</b>	<b>22 867</b>	<b>18 095 244</b>	<b>1 347 402</b>	<b>4 148 803</b>	<b>1 347 402</b>	<b>3 439 200</b>

## Conseil d'État et autres juridictions administratives

Programme n° 165 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	29 220 274 30 635 314		29 243 141 30 635 314	29 220 274 30 635 314		29 243 141 30 635 314
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	56 373 304 51 990 792		56 373 304 51 990 792	56 373 304 51 990 792		56 373 304 51 990 792
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	169 748 773 168 990 259	-728	169 748 773 168 989 532	169 748 773 168 990 259		169 748 773 168 990 259
04 – Fonction consultative	16 387 717 14 267 134		16 387 717 14 267 134	16 387 717 14 267 134		16 387 717 14 267 134
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	8 378 419 11 536 142		8 378 419 11 536 142	8 378 419 11 536 142		8 378 419 11 536 142
06 – Soutien	41 869 974 43 066 642	102 134 115 96 205 566	144 181 222 139 272 208	41 869 974 43 066 642	84 394 045 89 681 965	126 441 152 132 748 608
07 – Cour nationale du droit d'asile	45 333 248 39 855 966		45 333 248 39 855 966	45 333 248 39 855 966		45 333 248 39 855 966
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>367 311 709</b>	<b>102 134 115</b>	<b>469 445 824</b>	<b>367 311 709</b>	<b>84 394 045</b>	<b>451 705 754</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 324 535	+136 945 199	+135 620 664	-1 324 535	+14 656 044	+13 331 509
Total des crédits ouverts	365 987 174	239 079 314	605 066 488	365 987 174	99 050 089	465 037 263
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>360 342 249</b>	<b>96 204 838</b>	<b>456 547 087</b>	<b>360 342 249</b>	<b>89 681 965</b>	<b>450 024 215</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+5 644 925	+142 874 476	+148 519 401	+5 644 925	+9 368 124	+15 013 049

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	367 311 709	102 134 115	469 445 824	367 311 709	84 394 045	451 705 754
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>367 311 709</b>	<b>102 134 115</b>	<b>469 445 824</b>	<b>367 311 709</b>	<b>84 394 045</b>	<b>451 705 754</b>

En LFI 2021, le budget du programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » a été fixé, hors fonds de concours et attributions de produits, à 469,44 M€ en AE et 451,70 M€ en CP.

## ■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette budgétaire n'a été opérée en 2021.

## ■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 165 a bénéficié du report sur l'exercice 2021 de crédits 2020 à hauteur de 140,89 M€ en AE et de 17,89 M€ en CP, qui correspondent :

- à 69,97 M€ d'autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles mais non engagées, concernant notamment le relogement de la CNDA et du tribunal administratif de Montreuil (58,75 M€), l'acquisition et relogement du tribunal administratif de Marseille (1,97M€), la restructuration du tribunal administratif de Nice (1,87M€) et l'extension du tribunal administratif de Dijon (1,40M€).
- à 70,92 M€ en AE et 17,89 M€ en CP de reports généraux, hors tranches fonctionnelles et fonds de concours, dont 7,05 M€ de CP correspondant au financement de l'opération de relogement du tribunal administratif de Marseille, pour laquelle les crédits avaient été ouverts en loi de finances rectificatives en 2017.

Le décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits a annulé au sein du programme 9 427 € en AE et CP hors titre 2. Ce transfert correspond, d'une part, à une refacturation interministérielle de dépenses informatiques à hauteur de 5 776 € et, d'autre part, à un remboursement de frais de quarantaine en Nouvelle-Calédonie, payé par le ministère des outre-mer soit 3 651 €.

Le décret n° 2021-1008 du 30 juillet 2021 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a annulé des crédits hors titre 2 à hauteur de 1,3 M€ AE et CP.

Le décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 portant transfert de crédits a annulé au sein du programme 4 566 € en AE et CP hors titre 2, dans le cadre de la taxation interministérielle pour le financement de l'acheminement du stock État des masques grand public.

Le décret n°2021-1620 du 10 décembre 2021 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n°2021-1549 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 de finances rectificative pour 2021, a annulé les crédits du programme 165 à hauteur de 4,1 M€ en AE et 3,4 M€ en CP (dont 1,35 M€ de titre 2).

Le décret n°2022-106 du 1er février 2022 portant annulation de crédits a annulé 54 011 € en AE et CP.

## ■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

229 440 € en AE et CP, dont 22 867 € pour le titre 2, ont été ouverts au titre des attributions de produits provenant de la vente de documentation contentieuse (abonnements pour recevoir les jugements et arrêts ainsi que les conclusions des rapporteurs publics), de cessions de biens mobiliers et de la valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'État et des juridictions administratives.

## Conseil d'État et autres juridictions administratives

Programme n° 165 | Justification au premier euro

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 836 559	4 085 365	5 921 924	1 836 559	3 375 762	5 212 321
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>1 836 559</b>	<b>4 085 365</b>	<b>5 921 924</b>	<b>1 836 559</b>	<b>3 375 762</b>	<b>5 212 321</b>

Une mise en réserve de crédits en début de gestion 2021 a été appliquée au programme 165 (0,5% sur le titre 2, soit 1,84 M€ et 4% sur le hors titre 2, soit 4,09 M€ en AE et 3,38 M€ en CP).

En cours de gestion, trois dégels de crédits ont eu lieu. Deux d'entre-eux portaient exclusivement sur les crédits hors titre 2, à hauteur de 1,33 M€ en AE et CP puis de 4 566 € en AE et CP. Le troisième est intervenu sur les crédits de titre 2 à hauteur de 1,35 M€ et sur les crédits hors titre 2 à hauteur de 2,75 M€ en AE et 2,04 M€ en CP.

Ces dégels ont été destinés à alimenter les annulations de crédits prévues par les mouvements réglementaires et les lois de finances rectificatives.

Au titre de l'exercice 2021, aucune opération de fongibilité asymétrique n'est intervenue. Cependant, des mouvements de fongibilité entre les crédits des titres 3 et 5 ont eu lieu, selon notamment que les opérations de travaux initialement programmées se sont déroulées sur des bâtiments dont l'État est propriétaire (titre 5) ou locataire (titre 3).

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020	Réalisation 2020	LFI +LFR 2021	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	Écart à LFI +LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 +4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1130 – Membres du Conseil d'État	0,00	225,63	228,00	0,00	229,02	+1,02
1131 – Magistrats de l'ordre administratif	0,00	1 223,03	1 255,00	0,00	1 214,17	-40,83
1135 – Catégorie A	0,00	858,57	1 058,00	0,00	890,25	-167,75
1136 – Catégorie B	0,00	510,77	446,00	0,00	535,98	+89,98
1137 – Catégorie C	0,00	1 295,81	1 266,00	0,00	1 325,03	+59,03
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>4 113,81</b>	<b>4 253,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 194,45</b>	<b>-58,55</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1130 – Membres du Conseil d'État	0,00	0,00	0,00	+3,39	+0,37	+3,02
1131 – Magistrats de l'ordre administratif	0,00	0,00	0,00	-8,86	+3,87	-12,73

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1135 – Catégorie A	0,00	0,00	0,00	+31,68	-4,46	+36,14
1136 – Catégorie B	0,00	0,00	0,00	+25,21	+20,27	+4,94
1137 – Catégorie C	0,00	0,00	0,00	+29,22	-8,98	+38,20
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+80,64</b>	<b>+11,07</b>	<b>+69,57</b>

La consommation 2021 du plafond d'emplois s'élève à 4 194 ETPT soit une augmentation de 80 ETPT par rapport à la consommation 2020. Cette hausse résulte, d'une part, de l'impact du schéma d'emplois réalisé en 2021 (+70 ETPT pour 42 créations d'emplois) et de l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 (+11 ETPT), soit un impact pour 2021 de +81 ETPT.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1130 – Membres du Conseil d'État	28,00	8,00	31,00	7,19	+3,00	+3,00
1131 – Magistrats de l'ordre administratif	138,95	36,00	119,00	5,90	-19,95	+10,00
1135 – Catégorie A	305,80	8,00	337,13	5,60	+31,33	+4,00
1136 – Catégorie B	77,79	15,00	75,06	6,49	-2,73	+6,00
1137 – Catégorie C	233,86	34,00	264,48	6,43	+30,62	+5,00
<b>Total</b>	<b>784,40</b>	<b>101,00</b>	<b>826,67</b>	<b>128,80</b>	<b>+42,27</b>	<b>+28,00</b>

Le schéma d'emplois de +28 ETP, initialement prévu pour 2021, a été majoré en gestion de 45 ETP au titre du rattrapage de la sous-exécution du schéma d'emplois 2020. La réalisation 2021, qui s'est établie à +42 ETP, est en léger retrait par rapport à la prévision. La CNDA ayant atteint, en 2021, le niveau de recrutement prévu, cette sous-exécution est principalement liée, d'une part, à un nombre important de départs temporaires de magistrats et, d'autre part, au report de l'ouverture de la cour administrative d'appel de Toulouse en 2022.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	677,00	653,26	0,00	0,00	0,00	+8,47	+3,00	+5,47
Autres	3 576,00	3 541,19	0,00	0,00	0,00	+72,17	+8,07	+64,10
<b>Total</b>	<b>4 253,00</b>	<b>4 194,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+80,64</b>	<b>+11,07</b>	<b>+69,57</b>

**Conseil d'État et autres juridictions administratives**

Programme n° 165 | Justification au premier euro

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	0,00	677,00
Autres	+28,00	3 335,27
<b>Total</b>	<b>+28,00</b>	<b>4 012,27</b>

Les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel et la Cour nationale du droit d'asile n'ayant pas de ressort départemental ou régional, leurs effectifs ont été inscrits dans la rubriques « Autres ». Les emplois répartis en « Administration centrale » correspondent aux membres et agents du Conseil d'État inscrits dans les actions 1, 4, 5 et 6. Le reste des ETPT consommés est inscrit dans la rubrique « Autres ».

**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	215,00	214,12
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	616,00	555,19
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	1 918,00	1 865,05
04 – Fonction consultative	101,00	91,93
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	85,00	101,76
06 – Soutien	599,00	686,53
07 – Cour nationale du droit d'asile	719,00	679,87
<b>Total</b>	<b>4 253,00</b>	<b>4 194,45</b>
Transferts en gestion		0,00

**RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS**

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
11,00	0,12	0,30

Le nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 11.

Les apprentis ont été affectés dans les services centraux du Conseil d'État et en juridiction.

**INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Ratios gestionnaires / effectifs gérés	Effectifs gérés (inclus dans le plafond d'emplois)	
	(Effectifs physiques ou ETP)	
	2 506	
<b>Effectifs gérants</b>	<b>70</b>	<b>2,79%</b>
administrant et gérant	31,5	1,26%
organisant la formation	13	0,52%
consacrés aux conditions de travail	9	0,36%
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	16,5	0,66%

Les agents de greffe titulaires sont gérés conjointement par le Conseil d'État et le ministère de l'intérieur et figurent, à ce titre, dans la colonne des effectifs partiellement gérés. Ainsi, une part importante des activités de gestion des ressources humaines est réalisée pour le compte du ministère de l'intérieur.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD) (1)	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	gérés pour le ministère (CLD, CFA) (2)
54,65 %	40,67 %	2,77 %	1,53 %	0,38 %

(1) mise à disposition (MAD)

(2) congé de longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA)

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>226 541 344</b>	<b>232 875 619</b>	<b>231 689 816</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>124 909 138</b>	<b>132 599 529</b>	<b>126 669 256</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	93 495 959	97 831 360	93 976 357
– Civils (y.c. ATI)	93 200 393	97 831 360	93 705 698
– Militaires	295 566		270 660
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	31 413 179	34 768 169	32 692 899
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>1 932 371</b>	<b>1 836 561</b>	<b>1 983 178</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>353 382 853</b>	<b>367 311 709</b>	<b>360 342 249</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>259 886 894</b>	<b>269 480 349</b>	<b>266 365 892</b>
FdC et AdP prévus en titre 2		22 867	

L'allocation d'aide au retour à l'emploi a concerné 191 personnes en 2021 pour un montant de 0,8 M€

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2020 retraitée</b>	<b>260,25</b>
Exécution 2020 hors CAS Pensions	259,89
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,36
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,88
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	1,25
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>4,24</b>
EAP schéma d'emplois 2020	3,31
Schéma d'emplois 2021	0,92
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,16</b>

**Conseil d'État et autres juridictions administratives**

Programme n° 165 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Mesures générales</b>	<b>0,01</b>
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>1,17</b>
GVT positif	3,18
GVT négatif	-2,02
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>-0,02</b>
Indemnisation des jours de CET	1,17
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-1,19
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,57</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,05
Autres variations	0,52
<b>Total</b>	<b>266,37</b>

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » comprend le remboursement 2020 des personnels mis à disposition.

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique » comprend le remboursement 2021 des personnels mis à disposition (-1,25 M€) et le montant des primes d'installation 2021 (0,05 M€).

La ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » comprend l'économie pour le financement des juristes assistants (-0,32 M€) ainsi que l'impact des indemnités des présidents et assesseurs de la CNDA en raison de l'augmentation du nombre de vacances (0,84 M€).

L'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a représenté, en 2021, 11 302 € pour 30 bénéficiaires.

Le « glissement vieillesse technicité » solde s'est établi en 2021 à 1,17 M€ (0,45 % de la masse salariale), soit 3,18 M€ au titre du GVT positif (1,23 % de la masse salariale) et -2,02 M€ au titre du GVT négatif ou effet de noria (-0,78 % de la masse salariale)

**COÛTS ENTRÉE-SORTIE**

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1130 – Membres du Conseil d'État	108 820	144 353	124 200	96 738	131 494	111 701
1131 – Magistrats de l'ordre administratif	75 251	91 648	91 164	66 270	81 629	80 536
1135 – Catégorie A	50 867	55 021	61 064	44 572	48 901	53 429
1136 – Catégorie B	38 456	39 214	42 012	33 264	34 369	36 464
1137 – Catégorie C	31 680	32 428	33 566	27 265	28 163	28 928

Les coûts moyens d'entrée et de sortie sont susceptibles de faire apparaître des fluctuations significatives dues au nombre limité d'emplois du programme, aux modalités de recrutement ainsi qu'à l'exigence de mobilité qu'implique la carrière des membres du Conseil d'État et des magistrats administratifs. De plus, les entrées pour les agents de greffe, dont les postes sont soumis aux mouvements du ministère de l'intérieur, se rapportent en partie à des personnels dont la carrière est plus avancée que les personnes concernées par les sorties.



## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						117 334	117 334
Protocole modernisation parcours professionnels (PPCR)	1 169	C	Adjointes administratifs et techniques	01-2021	12	117 334	117 334
Mesures indemnitaires						40 597	40 597
Prime de précarité	51	A,B,C	Contractuels	01-2021	12	40 597	40 597
<b>Total</b>						<b>157 931</b>	<b>157 931</b>

Les mesures catégorielles ont représenté un montant de 157 931 € en 2021. L'écart par rapport à la prévision du PAP (432 334 €) est dû à un nombre inférieur de contractuels ayant bénéficié de la prime de précarité.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	2 658	1 059 675		<b>1 059 675</b>
Logement	30	135 400		<b>135 400</b>
Famille, vacances	20	15 261		<b>15 261</b>
Mutuelles, associations	2 506	61 987		<b>61 987</b>
Prévention / secours	39	80 550		<b>80 550</b>
Autres	2 506	95 529		<b>95 529</b>
<b>Total</b>		<b>1 448 402</b>		<b>1 448 402</b>

Les crédits de l'action sociale en faveur des membres et agents du Conseil d'État, des agents de la Cour nationale du droit d'asile et des membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel se sont élevés, pour 2021 à 1 448 402 €.

Le programme « Conseil d'État et autres juridictions administratives » ne comprend pas les crédits de l'action sociale en faveur des agents de greffe des tribunaux et cours administratives d'appel, qui relèvent statutairement du ministère de l'intérieur. Les dotations relatives à cette action sont inscrites au budget du ministère de l'intérieur.

La ligne « Autres » correspond aux dépenses d'action médicale et sociale (convention pour l'aide à la mobilité, frais de gestion pôle emploi, accompagnement social à travers l'UDAF, produits pharmaceutiques et vaccins, prothèses et matériels pour agents handicapés, honoraires médecin, chèques cadeaux de Noël, bourses d'études, frais de fonctionnement de la Fondation d'Aguesseau).

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

## INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SUB du parc	m <sup>2</sup>	17 942		91 216		109 158	
	2	SUN du parc	m <sup>2</sup>	15 165		77 130		92 295	
	3	SUB du parc domanial	m <sup>2</sup>	11 890		60 443		72 333	
Occupation	4	Ratio SUN / Poste de travail	m <sup>2</sup> / PT	23%		22%		22%	
	5	Coût de l'entretien courant	€	533 491		494 768		1 028 259	
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m <sup>2</sup>	29,73%		5,42%		9,42%	
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi propriété)	€	AE	486 088	AE	3 076 304	AE	3 562 392
				CP	590 600	CP	4 295 724	CP	4 886 324
	8	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi propriété)	€ / m <sup>2</sup>	AE	27	AE	34	AE	33
				CP	33	CP	47	CP	45
*	y compris les crédits d'entretien lourd financés sur le BOP ministériel du CAS "Gestion du patrimoine immobilier de l'État"								

L'année 2021 a été particulièrement marquée par la création de la cour administrative d'appel de Toulouse, ainsi que les relogements du tribunal administratif de Marseille et de celui de Guadeloupe.

Pour l'administration centrale, au Conseil d'État, les travaux de réfection provisoire de l'étanchéité du portique donnant sur la place du Palais-Royal ont été réalisés, les mesures d'humidité se poursuivent pour engager la réfection définitive en 2023. Les diagnostics pour finaliser les études de réhabilitation de la cour de l'Horloge sont achevés. Les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies pour les opérations de la phase 2 de mise en sécurité du Palais-Royal (comportant notamment l'aménagement du poste central de sécurité au rez-de-chaussée de l'aile Colette).

Pour les services déconcentrés : les études de programmation pour les travaux de rénovation des installations de chauffage et ventilation et de réhabilitation thermique de l'immeuble du palais des juridictions administratives de Lyon ont été réalisées et les travaux de réfection du système de sécurité incendie réceptionnés. Les travaux pour reloger la cafétéria de la cour administrative d'appel de Nancy ont été réceptionnés. Les études de pré-programmation pour le logement de la cour administrative d'appel de Versailles ont été arrêtées, le ministère de l'éducation nationale n'ayant pas obtenu à ce stade de financement.

Les travaux d'extension du tribunal administratif de Limoges, de remplacement du câblage informatique du tribunal administratif de Bastia, de réfection du système de chauffage, ventilation, climatisation du tribunal administratif de Montpellier, de réfection du système de sécurité incendie du tribunal administratif de Poitiers ont été réceptionnés.

Les travaux de la phase 3 de la restructuration du tribunal de Paris (salles d'audience notamment et de mise en sûreté du tribunal de Melun se sont poursuivis.

Le programme pour l'extension du tribunal administratif de Dijon a été achevé et l'acquisition de la parcelle signée en décembre.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation énergétique du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a dû être dénoncé faute de moyen du maître d'œuvre. Il sera relancé en 2022.

S'agissant du relogement de la CNDA et du tribunal administratif de Montreuil, trois candidats admis à remettre une offre ont été retenus. Pour les sites actuellement occupés par la CNDA, le bail principal avec la caisse des dépôt et consignation a été renégocié pour une durée de 6 ans fermes à compter du 1er janvier 2021, le bail pour les locaux de l'immeuble Héliaque a été signé fin 2020.

## ■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Ratio d'efficience bureautique	Réalisation 2020	Prévision 2021	Réalisation 2021
Coût bureautique en euros par poste	1 098	815	808
Nombre de postes	4 320	4 350	4450

Le changement de produit et les modifications apportées à la configuration des postes de télétravailleurs ont permis de contrôler le coût bureautique par poste.

## Conseil d'État et autres juridictions administratives

Programme n° 165 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>239 079 314</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>99 050 089</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>96 204 838</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>89 681 965</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>123 630 513</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>43 278 861</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>19 243 963</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>46 403 104</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>121 109 553</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) <b>121 109 553</b></b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>43 278 861</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>77 830 692</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>96 204 838</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>46 403 104</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>49 801 734</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) <b>127 632 425</b></b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>40 321 265</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>87 311 160</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 +reports 2020 +mouvements réglementaires +FdC +AdP +fongibilité asymétrique +LFR

Le montant des engagements non soldés au 31/12/2021 s'élève à 127,6 M€. Il correspond :

- pour les dépenses de l'occupant, aux AE couvrant la durée ferme des baux en cours, soit 88 M€, et aux restes à payer sur les engagements en termes de services au bâtiment, soit 9 M€ ;
- pour les dépenses du propriétaire, aux marchés pluriannuels passés dans le cadre des opérations immobilières relatives au Palais Royal et aux bâtiments occupés par les juridictions administratives, soit 14,8 M€ ;
- pour l'informatique, aux restes à payer sur les marchés et contrats de maintien de l'existant et de modernisation, soit 9,3 M€ ;
- pour le fonctionnement courant, aux restes à payer sur les engagements juridiques répondant à des besoins récurrents, soit 4,6 M€ ;
- pour les frais de justice, au report des engagements non soldés relatifs aux prestations d'interprétariat, soit 1,9 M€.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	29 243 141 30 635 314		<b>29 243 141</b> <b>30 635 314</b>	29 243 141 30 635 314		<b>29 243 141</b> <b>30 635 314</b>

L'action 1 recouvre l'ensemble de l'activité contentieuse du Conseil d'État, qui est l'échelon suprême de la juridiction administrative, chargé de juger les litiges entre les particuliers et l'administration.

Le Conseil d'État est le juge de cassation des arrêts des cours administratives d'appel, des jugements des tribunaux administratifs insusceptibles d'appel et des décisions des juridictions administratives spécialisées.

Il peut aussi être juge en premier et dernier ressort des affaires dont la nature ou l'importance justifie qu'il soit dérogé à la compétence naturelle du juge de première instance et au principe de double juridiction. Ces compétences en premier et dernier ressort ont été recentrées par le décret du 22 février 2010. Le Conseil d'État est notamment compétent en premier et dernier ressort pour connaître des recours dirigés contre certains actes tels que les ordonnances du Président de la République et les décrets, contre les actes réglementaires des ministres et des autres autorités à compétence nationale, contre les circulaires et instructions de portée générale des mêmes autorités. Il est également compétent en premier et dernier ressort pour les litiges relatifs au recrutement, à la discipline et à la fin de fonctions des agents publics nommés par décret du Président de la République ainsi que pour le contentieux des élections européennes et régionales.

Par ailleurs, il est compétent en appel pour connaître du contentieux des élections municipales et cantonales et des questions préjudicielles, notamment sur l'appréciation de la légalité d'actes administratifs, posées par les juridictions judiciaires.

Depuis l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001 de la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000 relative aux référés devant les juridictions administratives, le président de la section du contentieux et les conseillers d'État qu'il désigne à cet effet sont juges des référés.

La section du contentieux du Conseil d'État est chargée de mettre en œuvre l'action juridictionnelle du Conseil d'État. Elle comprend dix chambres, un secrétariat du contentieux et un secrétariat du bureau d'aide juridictionnelle et du tribunal des conflits. Elle dispose par ailleurs, pour l'aider dans sa tâche, d'un centre de recherches et de diffusion juridiques.

Le président de la section du contentieux fixe, en liaison avec le vice-président du Conseil d'État, les objectifs à court et moyen terme de l'action juridictionnelle du Conseil d'État. Il contrôle la réalisation de ces objectifs, grâce au suivi d'indicateurs de résultats préalablement définis.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	29 243 141	30 635 314	29 243 141	30 635 314
Rémunérations d'activité	18 548 520	20 921 051	18 548 520	20 921 051
Cotisations et contributions sociales	10 548 519	9 625 350	10 548 519	9 625 350
Prestations sociales et allocations diverses	146 102	88 913	146 102	88 913
<b>Total</b>	<b>29 243 141</b>	<b>30 635 314</b>	<b>29 243 141</b>	<b>30 635 314</b>

En 2021, 214 ETPT ont été affectés à cette action, soit 130 membres du Conseil d'État et 84 agents et assistants de justice.

La consommation des crédits est légèrement supérieure à la prévision en raison de différences à la hausse s'agissant de la répartition entre les catégories et des coûts d'entrée-sortie réalisés.

**ACTION****02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	56 373 304		<b>56 373 304</b>	56 373 304		<b>56 373 304</b>
	51 990 792		<b>51 990 792</b>	51 990 792		<b>51 990 792</b>

L'action 2 recouvre l'ensemble de l'activité contentieuse des cours administratives d'appel.

Les cours administratives d'appel ont été créées par la loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif.

Elles sont devenues les juges d'appel de droit commun des tribunaux administratifs, à l'exception, notamment, du contentieux des élections municipales et cantonales et des questions préjudicielles des juridictions judiciaires, qui relèvent du Conseil d'État en appel.

Il existe neuf cours administratives d'appel (Bordeaux, Douai, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Paris, Toulouse et Versailles). La cour administrative d'appel de Toulouse, inaugurée le 16 décembre 2021, a débuté son activité le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et tenu ses premières audiences en mars.

Les cours administratives d'appel sont organisées et se prononcent conformément aux dispositions du code de justice administrative.

Elles sont présidées par un conseiller d'État et sont composées de présidents de chambre, d'assesseurs, de premiers conseillers et de conseillers qui exercent les fonctions de rapporteur ou de rapporteur public. Les magistrats sont assistés par des agents de greffe qui assurent notamment la transmission des mémoires et pièces entre les parties et la notification des décisions rendues.

**Conseil d'État et autres juridictions administratives**

Programme n° 165 | Justification au premier euro

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	56 373 304	51 990 792	56 373 304	51 990 792
Rémunérations d'activité	35 740 674	32 958 117	35 740 674	32 958 117
Cotisations et contributions sociales	20 350 763	18 817 351	20 350 763	18 817 351
Prestations sociales et allocations diverses	281 867	215 325	281 867	215 325
<b>Total</b>	<b>56 373 304</b>	<b>51 990 792</b>	<b>56 373 304</b>	<b>51 990 792</b>

En 2021, 555 ETPT ont été affectés à cette fonction, soit 280 agents de greffe et assistants de justice, 271 magistrats administratifs et 4 membres du Conseil d'État (les 9 présidents des cours administratives d'appel participent à la fonction juridictionnelle pour moitié de leur temps et à la fonction soutien pour l'autre moitié).

La consommation des crédits est inférieure à la prévision, essentiellement en raison d'une sous-consommation d'ETPT d'agents de greffe affectés à cette action.

**ACTION****03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	169 748 773	-728	<b>169 748 773</b>	169 748 773		<b>169 748 773</b>
	168 990 259		<b>168 989 532</b>	168 990 259		<b>168 990 259</b>

L'action 3 recouvre l'ensemble de l'activité contentieuse des tribunaux administratifs.

Les tribunaux administratifs ont été créés en 1953. Ils sont depuis cette date les juges administratifs de droit commun en premier ressort des litiges administratifs.

Il existe 42 tribunaux, dont 31 en France métropolitaine (Amiens, Bastia, Besançon, Bordeaux, Caen, Cergy-Pontoise, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Melun, Montpellier, Montreuil, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Versailles), auxquels s'ajoutent 11 tribunaux administratifs d'outre-mer (Guyane, Martinique, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Guadeloupe, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française, Mayotte, Wallis et Futuna, Saint-Barthélemy et Saint-Martin). Ils ont succédé, avec de profonds changements, aux conseils de préfecture qui avaient été créés dans chaque département par la loi du 28 pluviôse an VIII.

Les tribunaux administratifs sont organisés et se prononcent conformément aux dispositions du code de justice administrative.

Ils sont composés d'un président, de présidents de chambre, de premiers conseillers et de conseillers qui exercent les fonctions de rapporteur ou de rapporteur public. Les magistrats sont assistés par des agents de greffe qui assurent notamment la transmission des mémoires et pièces entre les parties et la notification des décisions rendues.



## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	169 748 773	168 990 259	169 748 773	168 990 259
Rémunérations d'activité	107 620 720	106 839 719	107 620 720	106 839 719
Cotisations et contributions sociales	61 279 308	61 404 620	61 279 308	61 404 620
Prestations sociales et allocations diverses	848 745	745 921	848 745	745 921
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-728		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-728		
<b>Total</b>	<b>169 748 773</b>	<b>168 989 532</b>	<b>169 748 773</b>	<b>168 990 259</b>

En 2021, 1 865 ETPT ont été affectés à cette action, soit 843 magistrats administratifs et 1 022 agents de greffe et assistants de justice.

La consommation des crédits est légèrement inférieure à la prévision en raison de différences à la baisse s'agissant de la répartition entre les catégories et des coûts d'entrée-sortie réalisés.

**ACTION****04 – Fonction consultative**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Fonction consultative	16 387 717		<b>16 387 717</b>	16 387 717		<b>16 387 717</b>
	14 267 134		<b>14 267 134</b>	14 267 134		<b>14 267 134</b>

L'action 4 recouvre l'ensemble de l'activité consultative du Conseil d'État, des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs.

Le Conseil d'État est conseiller du Gouvernement. Il examine les projets de loi et d'ordonnance, avant que ceux-ci ne soient soumis au Conseil des ministres, ainsi que les projets de décrets en Conseil d'État. Il émet un avis sur la régularité juridique des textes, sur leur forme et sur leur opportunité administrative. Sauf exceptions, le Gouvernement n'est pas tenu de suivre l'avis du Conseil d'État, mais il ne peut retenir que le texte adopté par le Conseil d'État ou le projet qui lui a été soumis. Le Conseil d'État peut, par ailleurs, être consulté par le Gouvernement sur toute question ou difficulté d'ordre juridique ou administratif.

L'activité consultative du Conseil d'État a été notablement renforcée par les dispositions issues de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui permettent au président d'une assemblée parlementaire de soumettre pour avis au Conseil d'État, avant son examen en commission, une proposition de loi déposée par l'un des membres de cette assemblée.

L'action consultative du Conseil d'État relève de cinq sections administratives : la section de l'intérieur, la section des finances, la section des travaux publics, la section sociale et la section de l'administration, qui a été créée par le décret n°2008-225 du 6 mars 2008. Les affaires sont réparties entre ces cinq sections, conformément aux dispositions d'un arrêté du Premier ministre et du garde des sceaux, ministre de la justice, pris sur proposition du vice-président du Conseil d'État.

**Conseil d'État et autres juridictions administratives**

Programme n° 165 | Justification au premier euro

Les textes les plus importants, notamment la plupart des projets de loi et des projets d'ordonnance (ainsi que les propositions de loi), sont soumis à l'assemblée générale, après avoir été examinés par la section compétente. Enfin, les affaires urgentes sont soumises à la commission permanente.

Les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs sont également investis d'une fonction consultative. Ils peuvent, en effet, être saisis de demandes d'avis par les préfets.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 387 717	14 267 134	16 387 717	14 267 134
Rémunérations d'activité	10 389 812	9 777 777	10 389 812	9 777 777
Cotisations et contributions sociales	5 915 966	4 454 564	5 915 966	4 454 564
Prestations sociales et allocations diverses	81 939	34 793	81 939	34 793
<b>Total</b>	<b>16 387 717</b>	<b>14 267 134</b>	<b>16 387 717</b>	<b>14 267 134</b>

En 2021, 92 ETPT ont été affectés à cette action, soit 27 agents et 65 membres du Conseil d'État.

La réalisation des crédits est inférieure à la prévision, en raison d'une légère sous consommation d'ETPT des membres et agents de catégorie A.

**ACTION****05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	8 378 419		<b>8 378 419</b>	8 378 419		<b>8 378 419</b>
	11 536 142		<b>11 536 142</b>	11 536 142		<b>11 536 142</b>

Cette fonction regroupe plusieurs missions dont peuvent être chargés les membres des juridictions administratives du fait de leur expertise en matière juridique et administrative et, plus globalement, de l'ensemble des problématiques liées à la gestion publique.

La fonction « études » est exercée par la section du rapport et des études du Conseil d'État qui réalise le rapport annuel du Conseil d'État ainsi que diverses études à la demande du Gouvernement.

La fonction « expertise » est exercée par les membres du Conseil d'État et les magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel qui sont mis à disposition des cabinets ministériels, des institutions européennes, des assemblées parlementaires nationales ou des États étrangers.

La fonction « services rendus aux administrations de l'État et des collectivités » est exercée par :

- les membres du Conseil d'État et les magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel qui participent à diverses commissions administratives et juridictions spécialisées. Parmi ces magistrats, 10 sont plus particulièrement affectés aux chambres de discipline des différentes professions de santé, dont les dispositions législatives ont confié la présidence à un magistrat administratif ;
- les magistrats et agents de greffe des tribunaux administratifs qui assurent la désignation des commissaires enquêteurs et la taxation de leurs frais.

Cette action comprend également les tribunaux interrégionaux de la tarification sanitaire et sociale et la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale rattachés à la gestion de la juridiction administrative depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012. Elle intègre enfin les magistrats administratifs affectés à la commission du contentieux du stationnement payant (CCSP).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	8 378 419	11 536 142	8 378 419	11 536 142
Rémunérations d'activité	5 311 918	7 524 501	5 311 918	7 524 501
Cotisations et contributions sociales	3 024 609	3 972 778	3 024 609	3 972 778
Prestations sociales et allocations diverses	41 892	38 863	41 892	38 863
<b>Total</b>	<b>8 378 419</b>	<b>11 536 142</b>	<b>8 378 419</b>	<b>11 536 142</b>

En 2021, 102 ETPT ont été affectés à cette action, soit 17 membres du Conseil d'État, ainsi que 44 magistrats et 41 agents de greffe.

La réalisation est supérieure à la prévision en raison notamment d'un nombre plus important d'ETPT affectés à cette action au sein des magistrats et des agents de greffe.

## ACTION

### 06 – Soutien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Soutien	41 869 974	102 311 248	<b>144 181 222</b>	41 869 974	84 571 178	<b>126 441 152</b>
	43 066 642	96 205 566	<b>139 272 208</b>	43 066 642	89 681 965	<b>132 748 608</b>

L'action 6 comprend les dépenses de personnel non affectées directement à une autre action, ainsi que l'ensemble des dépenses hors titre 2 exposées pour le programme au titre des fonctions support (fonctionnement courant, immobilier, informatique, formation, etc.). Elle comprend les 2 sous actions suivantes : 06-01 « frais de justice » et 06-02 « soutien (hors frais de justice) ».

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	41 869 974	43 066 642	41 869 974	43 066 642
Rémunérations d'activité	26 545 563	27 394 497	26 545 563	27 394 497
Cotisations et contributions sociales	15 115 061	15 296 560	15 115 061	15 296 560
Prestations sociales et allocations diverses	209 350	375 585	209 350	375 585
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	96 018 498	75 992 539	71 189 428	64 626 763
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	96 018 498	75 992 539	71 189 428	64 626 763
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 292 750	20 213 027	13 381 750	25 055 203
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 292 750	16 924 771	11 431 750	22 842 145
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		3 288 256	1 950 000	2 213 057
<b>Total</b>	<b>144 181 222</b>	<b>139 272 208</b>	<b>126 441 152</b>	<b>132 748 608</b>

En 2021, 686 ETPT ont été affectés à l'action soutien, soit 12 membres du Conseil d'État, 15 magistrats administratifs, 304 agents du Conseil d'État et de la CNDA ainsi que 342 agents de greffe, répartis comme suit :

Les effectifs du Conseil d'État et de la CNDA classés en action « soutien »

Le vice-président, le secrétaire général, les secrétaires généraux adjoints, le chef de la mission d'inspection des juridictions administratives et les responsables du centre de documentation du Conseil d'État, ainsi que la présidente de la CNDA pour la moitié de son temps, soit 8 ETPT de membres du Conseil d'État.

Les agents des services administratifs et des services gestionnaires du Conseil d'État (les services du secrétariat général, le cabinet, la direction de la prospective et des finances, la direction des ressources humaines, la direction de l'équipement, la direction des systèmes d'information, la direction de la bibliothèque et des archives, la direction de la communication et le centre de formation de la juridiction administrative), soit 304 ETPT d'agents du Conseil d'État.

Les effectifs des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs classés en action « soutien »

Les 9 conseillers d'État présidents des cours administratives d'appel participent à la fonction « soutien » de leur juridiction pour la moitié de leur temps (soit 4,5 ETPT).

Les présidents des tribunaux administratifs participent à la fonction « soutien » pour la moitié de leur temps. En outre, certains magistrats sont affectés au Conseil d'État pour remplir des missions au profit de l'ensemble des juridictions. Ce sont ainsi 28 ETPT de magistrats administratifs qui sont affectés à l'action « soutien ».

Dans chaque juridiction, le greffier en chef et le secrétaire du chef de juridiction sont affectés à la fonction « soutien » à hauteur de ½ ETPT chacun. Les agents chargés du budget, les correspondants informatiques, les documentalistes, les personnels d'accueil, les agents chargés de la maintenance et les conducteurs d'automobiles participent également à l'action « soutien ». Au total, ce sont 342 ETPT d'agents de greffe qui ont été affectés à l'action « soutien » en 2021.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'écart d'exécution constaté sur cette action en AE est en grande partie lié aux modalités de prises à bail et de renouvellement des baux, différentes en exécution par rapport à la prévision initiale. Il s'agit plus particulièrement de l'engagement du bail du TA de la Réunion prévu en PAP sur 9 ans et exécuté en gestion en engagement annuel ainsi que des engagements des baux de la CNDA budgétisés en PAP à 42,6 M€ (dont 32,7 M€ prévus pour une renégociation groupée et 6,7 M€ pour le renouvellement du bâtiment Arborial) qui ont été réalisés en gestion à 32,6 M€.

La consommation de CP est légèrement inférieure à la prévision (- 9%) en raison de la fongibilité entre le titre 3 et le titre 5 liée à une reprogrammation des opérations de travaux (les travaux réalisés sur les surfaces locatives sont imputés en titre 3, alors que ceux réalisés dans des bâtiments appartenant à l'État le sont essentiellement en titre 5).

Les frais de justice, exclusivement imputés sur la sous-action 06-01, sont essentiellement constitués des frais postaux, des dépenses d'interprétariat et des dépenses de consommables (papier). En 2021, le montant total de cette dépense représente 11,56 M€ en AE et 13,17 M€ en CP. Ces CP sont répartis entre le Conseil d'État (0,25 M€), la Cour nationale du droit d'asile (8,76 M€), les tribunaux administratifs (3,70 M€) et les cours administratives d'appel (0,47 M€), pour l'exercice de leur activité juridictionnelle.

Les dépenses de fonctionnement courant (hors frais de justice) sont imputées sur la sous-action 06-02. Elles résultent, d'une part, des frais directement engagés par chaque juridiction pour assurer son propre fonctionnement, et d'autre part, des crédits consommés par les services du secrétariat général du Conseil d'État pour l'ensemble du périmètre de la juridiction administrative (notamment dans les domaines des travaux d'entretien courant, de la documentation, des frais de déplacement, de la formation et de l'action sociale).

En 2021, ces dernières dépenses représentent 64,41 M€ en AE et 51,44 M€ en CP. Les postes les plus importants concernent les activités suivantes :

Unités de justification	Montant exécuté (AE) en M€	Montant exécuté (CP) en M€
Les coûts d'occupation	32,01	17,28
Les services aux bâtiments	10,95	9,99
L'informatique	9,76	11,42
Le fonctionnement courant	3,93	3,92
Les petits travaux et l'entretien courant	1,92	2,87
La formation	1,67	1,68
Les frais de déplacement	1,39	1,37
L'action médicale et sociale	1,22	1,69
L'équipement	0,60	0,64
La communication	0,12	0,12
<b>Total</b>	<b>64,41</b>	<b>51,44</b>

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement affectées à la sous-action 06-02 regroupent les dépenses réalisées dans le cadre d'opérations immobilières, d'acquisitions de biens mobiliers dont la valeur unitaire est supérieure à 10 000 €, ainsi que les dépenses d'investissement informatique réalisées par les services du secrétariat général du Conseil d'État pour le compte du Conseil d'État, de la Cour nationale du droit d'asile, des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

En 2021, les dépenses d'investissement ont ainsi financé les travaux immobiliers (16,7 M€ d'AE et 22,4 M€ de CP), les systèmes d'information (3,3 M€ d'AE et 2,4 M€ de CP) et les achats de véhicules (0,18 M€ d'AE et 0,24 M€ de CP).

Concernant les dépenses pour immobilisations corporelles, le niveau de consommation des crédits constaté en 2021 est supérieur à la prévision en AE (16,9 M€ d'AE pour 6,3 M€ prévus en PAP 2021). Cet écart s'explique par la consommation importante d'AENE (AE affectées non engagées) au bénéfice particulièrement de l'opération de relogement de la CNDA et du TA de Montreuil. L'exécution en CP (22,8 M€) est également supérieure à la prévision (11,4 M€ de CP en PAP 2021). Cette consommation est notamment due à l'avancée de certains travaux dont notamment les opérations de relogement de la CNDA (5,9 M€ prévus dans le PAP et 7,1 M€ consommés) et de la création de la CAA de Toulouse (2 M€ prévus dans le PAP et 4,8 M€ consommés). Il est à noter également que l'exécution comprend le financement du relogement du tribunal administratif de Marseille, sur des crédits accordés en loi de finances rectificative de 2017 : en 2021, 5 M€ ont été consommés en CP pour cette opération.

S'agissant des dépenses pour immobilisations incorporelles, le niveau de consommation des crédits constaté en 2021 en AE est de 3,3 M€ alors qu'aucune AE n'avait été inscrite en PAP. La consommation en CP (2,2 M€) est légèrement supérieure à la prévision (1,9 M€ en PAP 2021). Ces écarts résultent notamment d'une accélération du projet de refonte du parc applicatif existant du domaine contentieux.

## ACTION

### 07 – Cour nationale du droit d'asile

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Cour nationale du droit d'asile	45 333 248		<b>45 333 248</b>	45 333 248		<b>45 333 248</b>
	39 855 966		<b>39 855 966</b>	39 855 966		<b>39 855 966</b>

L'action 7 retrace l'activité de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Elle regroupe l'ensemble des crédits de rémunération des personnels affectés à la Cour, les crédits hors dépenses de personnel étant imputés sur l'action 6.

La CNDA est une juridiction administrative unique, à caractère national, qui juge en premier et dernier ressort les décisions d'une seule autorité administrative : l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). La CNDA a compétence exclusive – c'est aussi son activité exclusive – pour juger les actes de cette administration, sous le contrôle de cassation du Conseil d'État.

La CNDA concentre la totalité du contentieux provoqué par les décisions de refus opposées par l'OFPRA aux demandeurs d'asile. Le taux de refus, ainsi que le taux très élevé de recours contre ces décisions de refus placent la juridiction directement dans le sillage des fluctuations d'activité de l'OFPRA et, d'une façon plus générale, du nombre d'étrangers demandeurs d'asile. Le niveau de l'activité juridictionnelle est donc essentiellement la conséquence, d'une part, du nombre de demandeurs d'asile qui se présentent en France (ce nombre est fluctuant, puisqu'il est fonction des événements géopolitiques qui se produisent dans le monde), et d'autre part, du rythme de l'activité de l'OFPRA.

La Cour a rejoint au 1<sup>er</sup> janvier 2009 l'espace commun au Conseil d'État, aux cours administratives d'appel et aux tribunaux administratifs, sa gestion étant reprise par le secrétariat général du Conseil d'État. Des changements organisationnels forts ont accompagné cette modification institutionnelle.

Les enjeux actuels de la Cour sont doubles :

- d'une part, la prise en compte des nouveaux délais légaux (5 semaines et 5 mois) sans dégradation de la qualité de l'instruction et ce dans un contexte d'augmentation du contentieux ;
- d'autre part, la poursuite du mouvement de modernisation (informatisation, dématérialisation) de son organisation afin notamment de faire face à l'augmentation du contentieux.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	45 333 248	39 855 966	45 333 248	39 855 966
Rémunérations d'activité	28 741 279	26 274 154	28 741 279	26 274 154
Cotisations et contributions sociales	16 365 303	13 098 034	16 365 303	13 098 034
Prestations sociales et allocations diverses	226 666	483 778	226 666	483 778
<b>Total</b>	<b>45 333 248</b>	<b>39 855 966</b>	<b>45 333 248</b>	<b>39 855 966</b>

En 2021, 680 ETPT ont été affectés à cette action, dont 1 membre du Conseil d'État au titre de la présidence de la Cour, étant considéré que pour la moitié de son temps le président est affecté à l'action « soutien », 29 magistrats administratifs ainsi que 650 agents (rapporteurs, secrétaires d'audience, etc.).

La réalisation est inférieure à la prévision (719 ETPT en PAP 2021) et s'explique par l'impact des entrées et des sorties au sein des agents de la CNDA. La consommation des crédits est, par ailleurs, inférieure à la prévision en raison essentiellement de l'impact des coûts moyens d'entrée.





PROGRAMME 126  
**Conseil économique, social et environnemental**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thierry BEAUDET

Président du Conseil économique, social et environnemental

Responsable du programme n° 126 : Conseil économique, social et environnemental

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), troisième assemblée constitutionnelle de la République, a pour rôle de favoriser le dialogue entre les corps intermédiaires composant la société, fournir des avis étayés en vue d'aider les décideurs publics, recueillir la parole citoyenne afin d'enrichir l'élaboration de ses préconisations et participer à l'évaluation des politiques publiques à caractère économique, social et environnemental. Cette assemblée consultative est aujourd'hui composée de 175 membres désignés sur proposition des plus grandes organisations socioprofessionnelles nationales, des associations, des organisations non gouvernementales...

Le Conseil est principalement investi des missions suivantes :

- favoriser dans l'intérêt général, grâce à sa composition, par-delà les légitimes différences de point de vue, le dialogue et la construction de recommandations partagées entre les corps intermédiaires qui composent notre société ;
- fournir des avis étayés assortis de préconisations préalablement négociées en vue d'aider les décideurs publics, et notamment le Gouvernement et le Parlement, à adopter ou à conduire les mesures de politiques économique, sociale et environnementale qu'ils auront décidées ;
- recueillir ou susciter, sous des formes adaptées, la parole citoyenne, en vue d'en tenir compte dans l'élaboration de ses avis et de ses préconisations ;
- participer, notamment en coopérant avec d'autres organismes et institutions, à l'évaluation des politiques publiques à caractère économique, social et environnemental.

De nombreuses expérimentations, toutes évaluées *a posteriori* pour en tirer les enseignements, ont été conduites par le Conseil en 2021, telles que des groupes de citoyens tirés au sort co-construisant un avis avec une commission temporaire, des plates-formes participatives irriguant de l'apport des internautes les préconisations d'un avis, ou encore la veille sur les pétitions citoyennes circulant en ligne générant des auto-saisines sur des sujets de société majeurs.

Officiellement installée le 18 mai 2021, la nouvelle mandature s'est attachée à définir ses axes stratégiques. Ainsi, la conférence des enjeux organisée le 12 octobre 2021 a-t-elle été l'occasion de déterminer les grands défis de résilience, de transition et de transformation de notre pays sur le temps long d'une génération.

La réforme du Conseil portée par la loi du 15 janvier 2021 est progressivement mise en œuvre, qu'elle concerne la participation citoyenne et notamment la possibilité pour le CESE de recevoir des pétitions sous format dématérialisé en attente encore à ce jour du décret d'application, celle d'être saisi par le Premier ministre qui peut souhaiter qu'un avis du CESE se substitue à celui d'autres commissions ou encore la création d'un collège de déontologie.

L'exécution budgétaire de l'année 2021 a été singulière. La crise sanitaire mais surtout la période d'inter-mandature (qui a entraîné des vacances dans la nomination des membres comme dans les recrutements) ainsi que la prise en compte de la réforme du Conseil ont eu des impacts majeurs sur la gestion de l'institution. L'enveloppe dédiée à la « parole citoyenne », d'un montant de 4,2 M€, a permis de financer la fin de la Convention citoyenne pour le climat, les travaux de la commission temporaire « Participation démocratique » et ceux du collectif « vaccination ». Une part du montant sera également utilisée pour engager de nécessaires travaux d'étanchéité au sein du Palais d'Iéna. Enfin, le reliquat, qui s'élève à 0,92 M€ a été annulé par la loi de finances rectificative promulguée le 1er décembre 2021 ainsi qu'une part de la réserve de précaution, le reste ayant été annulé précédemment par la loi de finances rectificative du 19 juillet 2021 pour un total de 0,5 M€.

---

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation**

INDICATEUR 1.1 : Production intellectuelle du CESE

INDICATEUR 1.2 : Activités partenariales

INDICATEUR 1.3 : Diffusion des avis du CESE et mention dans la presse de l'institution et de ses travaux

### **OBJECTIF 2 : Assurer le bon fonctionnement de l'institution**

INDICATEUR 2.1 : Assiduité aux réunions

INDICATEUR 2.2 : Fonctionnement

INDICATEUR 2.3 : Gestion environnementale de l'institution

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation

### INDICATEUR mission

#### 1.1 – Production intellectuelle du CESE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'avis produits	Nb	28	22	18	22	22	30
Etudes et communications	Nb	3	9	5	2	1	5

#### Commentaires techniques

Le premier indicateur concerne les avis votés par l'assemblée quel que soit leur mode de saisine (gouvernement, Parlement, pétition citoyenne ou saisine d'initiative). Peuvent s'y ajouter des résolutions, textes courts également votés en plénière ; par différence, le deuxième indicateur concerne les études et documents élaborés en formation de travail (sections, délégations), généralement présentés sans vote en assemblée plénière.

Source des données : CESE

### INDICATEUR

#### 1.2 – Activités partenariales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de colloques et événements institutionnels organisés par le CESE ou en partenariat	Nb	160	76	160	25	25	180
Nombre de personnes ayant participé à un de ces colloques et événements organisés au CESE	Nb	41 000	15 000	40 000	3 000	16 320	45 000

#### Commentaires techniques

Pour le premier indicateur, le CESE dispose de son propre suivi. En ce qui concerne le nombre de visiteurs, le CESE se base sur les estimations fournies par les organisateurs des différents événements.

Source des données : CESE

## INDICATEUR

## 1.3 – Diffusion des avis du CESE et mention dans la presse de l'institution et de ses travaux

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de visiteurs	Nb	475 247	478 424	500 000	500 000	604 125	530 000
Retombées presse (articles mentionnant le CESE, son Président, ses membres, ses travaux à travers la presse écrite, web et audiovisuelle)	Nb	5 616	2 430	8 000	5 000	7 321	8 200

## Commentaires techniques

Sources des données : Pour le nombre de retombées presse, le prestataire qui effectue la revue de presse pour le compte du CESE. Pour le nombre de visiteurs du site internet il s'agit de « Google Analytics »

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## Indicateur 1.1

23 travaux ont été produits par le Conseil en 2021. Il convient de rappeler que l'année a été marquée par un changement de mandature, la mandature précédente ayant vu son mandat exceptionnellement prolongé jusqu'au 31 mars 2021. Cette période de transition se traduit généralement par une production plus faible (15 travaux produits en 2016 comme en 2011, première année des deux mandatures précédentes). L'installation d'une nouvelle gouvernance, de nouvelles formations de travail, l'adoption d'un nouveau règlement intérieur conforme à la loi organique du 15 janvier 2021, comme le démarrage des travaux appellent nécessairement du temps. Dès le mois de juin 2021, a par ailleurs été lancée la préparation d'une « Conférence des enjeux » qui s'est tenue en octobre 2021, permettant d'établir collectivement les orientations stratégiques dans lesquelles s'inscrivent désormais les travaux du Conseil.

## Indicateur 1.2

La crise sanitaire et un nouveau confinement au cours de l'année 2021, ont entraîné un arrêt quasi-total de l'activité événementielle du Palais d'Iéna. Pendant cette période, la gestion du planning a été rendue difficile avec des reports successifs des événements. Le format de certains événements a été revu en digital pour pouvoir avoir lieu. Par ailleurs, des travaux d'accessibilité pour mettre le bâtiment aux normes, commencés en décembre 2021, ont diminué temporairement les marges de manœuvre de l'activité événementielle. En parallèle, le Fonds de dotation Co-Construire créé fin 2020 a pour objet la réalisation et le financement d'actions d'intérêt général à caractère culturel et scientifique visant à la restauration, la préservation et la modernisation du Palais d'Iéna et de son mobilier. Par sa mission, le fonds concourt également à la transmission de la mémoire de l'œuvre visionnaire d'Auguste Perret, participe à la diffusion culturelle et artistique au sein du Palais d'Iéna et à contribue à la diffusion des missions constitutionnelles et des travaux du CESE. Les objectifs fixés pour 2021 de 300 000 € ont été atteints, ce qui témoigne d'une réelle performance pour une première année et dans ce contexte de crise sanitaire et économique. A noter que des partenariats ont été noués avec le magazine Elle pour le Forum Elle active, le magazine AD pour l'exposition AD Matières d'art permettant d'accueillir l'exposition lors des Journées européennes du patrimoine avec un nombre de visiteurs en forte augmentation.

## Indicateur 1.3

Le nombre de visiteurs du site internet du Conseil a sensiblement augmenté par rapport à l'année 2020 (+26%). La saisine vaccination, l'élection du Président et les premiers travaux de la mandature renouvelée ont suscité un intérêt certain des internautes. Le site internet a bénéficié d'une refonte avec un graphisme plus sobre et une navigation simplifiée permettant cette progression des consultations. Les retombées presse sont en forte hausse (+200%). Après une année 2020 difficile, le nombre des retombées retrouve les niveaux d'avant la crise Covid.

**OBJECTIF****2 – Assurer le bon fonctionnement de l'institution****INDICATEUR****2.1 – Assiduité aux réunions**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de présence en plénières	%	71	67	70	72	88	70
Taux de présence en sections	%	70	64	75	75	86	75

**Commentaires techniques**

Mode de calcul : les taux de présence en section sont calculés depuis le début de la mandature sur plusieurs sections : certains conseillers choisissent d'être membre de deux sections ; leur présence est décomptée sur une seule section car la simultanéité des réunions peut expliquer leur absence à la deuxième section d'où une surestimation des absences les années précédentes.

Pour la seconde année, ces taux tiennent compte de la présence physique des membres mais aussi des présences par visioconférence.

Source des données : CESE

**INDICATEUR****2.2 – Fonctionnement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Evolution des dépenses de fonctionnement stricto sensu par membre	€	28 567	25 998	29 000	49 382	34 364	30 300
Pourcentage des recettes de valorisation du Palais d'Iena par rapport au budget du CESE	%	5,4	5,4	3,8	4,7	4,42	4,5

**Commentaires techniques**

Les dépenses de fonctionnement stricto sensu correspondent aux crédits du titre 3. Le deuxième sous-indicateur vise à mesurer l'apport des recettes de valorisation par rapport au budget du Conseil. Les dépenses effectuées pour l'organisation des dispositifs de parole citoyenne sont déduites du budget total du CESE et du calcul des dépenses de fonctionnement, pour éviter de fausser la comparaison d'une année à l'autre.

Source des données : CESE

**INDICATEUR****2.3 – Gestion environnementale de l'institution**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Bilan carbone des déplacements des membres du CESE	Tonne de CO2	1 335	618	1 150	396	278	1 140
Consommation annuelle de gaz	mètre cube	140 000	115 000	123 000	123 000	130 335	123 000
Consommation électrique	kWh	1 724 568	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 328 239	1 700 000
Consommation d'eau	mètre cube	4 683	4 180	4 250	3 750	3 900	4 250

**Commentaires techniques**

Bilan carbone des déplacements des conseillers : 95% des données sont fournies de façon contractuelle par le prestataire chargé de l'implant-voyages, le solde marginal est calculé par le CESE (carnet de bord des voitures).

Source des données : prestataire et CESE

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Indicateur 2.1**

L'augmentation des données relatives à l'assiduité est due à la courte durée de la période d'examen (uniquement le premier trimestre, seul disponible en raison du changement de mandature), à sa particularité (fin de mandature donc présence soutenue pour examiner tous les projets d'avis devant passer avant la fin de la mandature) ainsi qu'à l'effet des mesures prises au regard des conditions sanitaires (possibilité de se connecter à distance aussi bien en séance plénière qu'en formation de travail).

**Indicateur 2.2**

Les dépenses de fonctionnement par membre en 2021 sont en forte hausse par rapport à l'exercice 2020. Toutefois, cette progression résulte d'un effet mécanique dans la mesure où la diminution du nombre de membres de 233 à 175 augmente de fait le ratio alors même que les dépenses de fonctionnement ont eu tendance à diminuer sous le triple effet de la crise sanitaire, de la période de transition entre les mandatures et de l'installation de la nouvelle mandature. Le pourcentage des recettes de valorisation rapporté au budget du CESE est en baisse en raison de la diminution des recettes de valorisation à la suite d'annulation de nombreuses manifestations dans un contexte de crise sanitaire.

**Indicateur 2.3**

La baisse de consommation d'eau en 2021 est justifiée par le fait que la météo estivale pluvieuse n'a pas entraîné la mise en service de l'arrosage automatique des jardins en 2021 (économie de 300 m<sup>3</sup> d'eau). La consommation de gaz reste stable par rapport aux années ultérieures. La consommation d'électricité, quant à elle, est en baisse du fait de l'impact des conditions météorologiques (la climatisation des locaux a été moins sollicitée) sans oublier l'absence de manifestations événementielles sur une grande partie de l'année ainsi que l'effet du télétravail.

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	30 273 002 0	30 273 002
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480 8 442 900	12 368 721 8 442 900	14 068 721
03 – Communication et international	1 090 240 35 266 087	707 000 1 020 895	1 797 240 36 286 982	1 797 240
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>44 438 963</b>	<b>46 138 963</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+177 746	+1 599 715	+1 777 461	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 130 373	-299 506	-1 429 879	
Total des AE ouvertes	35 280 692	9 505 853	44 786 545	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>35 266 087</b>	<b>9 463 795</b>	<b>44 729 882</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	30 273 002 0	30 273 002
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480 8 442 900	12 368 721 8 442 900	14 068 721
03 – Communication et international	1 090 240 35 266 087	707 000 1 020 895	1 797 240 36 286 982	1 797 240
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>44 438 963</b>	<b>46 138 963</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+177 746	+1 599 715	+1 777 461	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 130 373	-299 506	-1 429 879	
Total des CP ouverts	35 280 692	9 505 853	44 786 545	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>35 266 087</b>	<b>9 463 795</b>	<b>44 729 882</b>	



## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	30 273 002	30 273 002 0
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480 7 337 420	12 368 721	14 368 721 7 337 420
03 – Communication et international	1 090 240 36 179 930	707 000	1 797 240	1 797 240 36 179 930
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>44 438 963</b>	<b>46 438 963</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>36 179 930</b>	<b>7 337 420</b>		<b>43 517 350</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	30 273 002	30 273 002 0
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480 7 337 420	12 368 721	14 368 721 7 337 420
03 – Communication et international	1 090 240 36 179 930	707 000	1 797 240	1 797 240 36 179 930
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>44 438 963</b>	<b>46 438 963</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>36 179 930</b>	<b>7 337 420</b>		<b>43 517 350</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	36 179 930	36 233 319	35 266 087	36 179 930	36 233 319	35 266 087
Rémunérations d'activité	36 179 930	23 445 257	35 266 087	36 179 930	23 445 257	35 266 087
Cotisations et contributions sociales	0	12 602 937	0	0	12 602 937	0
Prestations sociales et allocations diverses	0	185 125	0	0	185 125	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	7 337 420	8 205 644	9 463 795	7 337 420	8 205 644	9 463 795
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 337 420	8 205 644	9 463 795	7 337 420	8 205 644	9 463 795
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>44 438 963</b>			<b>44 438 963</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-952 627			-952 627	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 300 209			+1 300 209	
<b>Total*</b>	<b>43 517 350</b>	<b>44 786 545</b>	<b>44 729 882</b>	<b>43 517 350</b>	<b>44 786 545</b>	<b>44 729 882</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel	217 778	180 000	177 746	217 778	180 000	177 746
Autres natures de dépenses	1 960 002	1 520 000	1 599 715	1 960 002	1 520 000	1 599 715
<b>Total</b>	<b>2 177 780</b>	<b>1 700 000</b>	<b>1 777 461</b>	<b>2 177 780</b>	<b>1 700 000</b>	<b>1 777 461</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2021	113 433	1 020 895	113 433	1 020 895				
11/2021	64 313	578 820	64 313	578 820				
<b>Total</b>	<b>177 746</b>	<b>1 599 715</b>	<b>177 746</b>	<b>1 599 715</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021							165	165
<b>Total</b>							<b>165</b>	<b>165</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021							129 321	129 321
01/12/2021					1 130 373	170 020	1 130 373	170 020
<b>Total</b>					<b>1 130 373</b>	<b>299 341</b>	<b>1 130 373</b>	<b>299 341</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

Total général	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
	<b>177 746</b>	<b>1 599 715</b>	<b>177 746</b>	<b>1 599 715</b>	<b>1 130 373</b>	<b>299 506</b>	<b>1 130 373</b>	<b>299 506</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	30 273 002 0	25 673 838	4 599 164	30 273 002 0
02 – Fonctionnement de l'institution	9 469 241	2 899 480 8 442 900	14 068 721 8 442 900	9 469 241	2 899 480 8 442 900	14 068 721 8 442 900
03 – Communication et international	1 090 240 35 266 087	707 000 1 020 895	1 797 240 36 286 982	1 090 240 35 266 087	707 000 1 020 895	1 797 240 36 286 982
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>44 438 963</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>44 438 963</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-952 627	+1 300 209	+347 582	-952 627	+1 300 209	+347 582
Total des crédits ouverts	35 280 692	9 505 853	44 786 545	35 280 692	9 505 853	44 786 545
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>35 266 087</b>	<b>9 463 795</b>	<b>44 729 882</b>	<b>35 266 087</b>	<b>9 463 795</b>	<b>44 729 882</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+14 605	+42 058	+56 663	+14 605	+42 058	+56 663

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les crédits alloués au programme 126 permettent l'exercice par le CESE des missions consultatives qui lui sont confiées par les articles 69 à 71 de la Constitution et par l'ordonnance du 19 décembre 1958. La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 a élargi à l'environnement le champ de compétence de l'institution. La loi organique du 28 juin 2010 a, en outre, modifié les missions et attributions de l'assemblée ainsi que sa constitution, son organisation et son fonctionnement.

#### Les modalités de gestion

Le programme ne comprend qu'un seul budget opérationnel de programme, piloté par le Président du CESE, agissant par délégation du Bureau, et sous le contrôle des deux questeurs. Par application des articles 4 et 12 du décret n° 2017-934 du 10 mai 2017 relatif au régime administratif et financier du Conseil économique, social et environnemental, pris en application de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée, la comptabilité du CESE comprend trois sections prévoyant et autorisant les dépenses et les recettes relatives :

1. Au fonctionnement et à l'investissement du Conseil économique, social et environnemental ;
2. A la caisse de retraite des anciens membres du Conseil instituée en application de la loi du 6 janvier 1950 ;
3. Au fonds de réserve de la caisse de retraite.

Les opérations d'investissement, compensées en totalité par les recettes de valorisation du Conseil, sont définies et gérées dans un cadre pluriannuel. Le décret du 10 mai 2017 précité a renouvelé le régime administratif et financier du CESE en mettant celui-ci en cohérence avec la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances (LOLF) et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Certaines spécificités de l'institution ont toutefois été préservées, en particulier le rôle des questeurs dans l'exécution budgétaire ainsi que celui du trésorier.

Ainsi, la consommation Chorus, qui alimente les tableaux du présent rapport, correspond aux crédits mis à disposition du trésorier du CESE par le service du contrôle budgétaire et comptable auprès des services du Premier ministre conformément au cadre rappelé ci-dessus, et non pas à la consommation effective de ces crédits par le Conseil. Ainsi la ventilation des crédits par action présentée dans les tableaux supra (issue du système d'information financier de l'État) ne correspond pas à la réalité de l'exécution de ses crédits par le CESE.

La ventilation effective des crédits consommés en 2021 est la suivante (en AE et CP) :

- pour l'action n°01 « Représentation des activités économiques et sociales » : 20 635 168 € de titre 2 et 652 606 € de titre 3 en AE et 651 610 € en CP, pour un total de 21 287 774 € en AE et 21 286 778 € en CP ;
- pour l'action n°02 « Fonctionnement de l'institution » : 8 207 761 € de titre 2, 5 356 682 € de titre 3 en AE et 5 226 401 € en CP et 840 139 € de titre 5 en AE et 693 842 € en CP, pour un total de 14 404 582 € en AE et 14 128 004 € en CP ;
- pour l'action n°03 « Communication et international » : 633 377€ de titre 2 et 4 840€ de titre 3 en AE et 4 840 € en CP, pour un total de 638 217 € en AE et en CP.

Soit une consommation totale de 36 330 573 € en AE et 36 052 999 € en CP) dont 29 476 306 € en titre 2, 6 014 128 € en titre 3 en AE et 5 882 851 € en CP et 840 139 € en titre 5 en AE et 693 842 € en CP.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	36 233 319	8 205 644	44 438 963	36 233 319	8 205 644	44 438 963
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>44 438 963</b>	<b>36 233 319</b>	<b>8 205 644</b>	<b>44 438 963</b>

Les crédits n'ont pas été modifiés lors du passage du PLF à la LFI.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les deux lois de finances rectificatives de l'exercice 2021 ont annulé, d'une part, la totalité du montant de la réserve de précaution (509 K€) et, d'autre part, la part non consommée de l'enveloppe dédiée à la participation citoyenne, soit 920 K€ sur les 4,2 M€ prévus initialement.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les attributions de produits correspondent à l'organisation au CESE de colloques ou d'événements culturels et médiatiques qui permettent à la fois de faire connaître l'institution mais aussi de contribuer à ses investissements et dans une moindre mesure à son fonctionnement. En 2021, seulement 25 événements ont pu être organisés, soit un chiffre largement inférieur à 2019 où 143 événements avaient été réalisés en raison de la crise sanitaire.

Elles se composent à 71% de recettes de location, à 17% du mécénat, en particulier grâce à la mise en place d'un fonds de dotation en 2020, et à 12% du remboursement des frais techniques engagés dans l'organisation des événements.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	181 166	328 226	509 392	181 166	328 226	509 392
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>181 166</b>	<b>328 226</b>	<b>509 392</b>	<b>181 166</b>	<b>328 226</b>	<b>509 392</b>

La réserve initiale s'élevait à 509 392 € début 2021. Les LFR du 19 juillet 2021 et du 1er décembre 2021 ont annulé la totalité de cette réserve.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI +LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI +LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1134 – Catégorie A +	0,00	18,42	18,00	0,00	17,29	-0,71
1135 – Catégorie A	0,00	24,04	21,00	0,00	23,71	+2,71
1136 – Catégorie B	0,00	16,58	22,00	0,00	17,18	-4,82
1137 – Catégorie C	0,00	60,96	66,00	0,00	55,79	-10,21
1138 – Contractuels	0,00	32,75	27,00	0,00	26,40	-0,60
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>152,75</b>	<b>154,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140,37</b>	<b>-13,63</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1134 – Catégorie A +	0,00	0,00	-0,21	-0,92	-1,75	+0,83
1135 – Catégorie A	0,00	0,00	+0,42	-0,75	-2,50	+1,75
1136 – Catégorie B	0,00	0,00	+3,35	-2,75	-0,08	-2,67
1137 – Catégorie C	0,00	0,00	-1,17	-4,00	-0,33	-3,67
1138 – Contractuels	0,00	0,00	+0,98	-7,33	-3,50	-3,83
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+3,37</b>	<b>-15,75</b>	<b>-8,16</b>	<b>-7,59</b>

La consommation 2021 du plafond d'emplois s'élève à 140,37 ETPT, soit 91,15% du plafond d'emplois.

L'écart par rapport au plafond prévu en LFI 2021 est principalement dû à :

- la mise en œuvre de la réforme du Conseil économique, social et environnemental;
- la crise sanitaire qui a ralenti les processus de recrutement;
- le changement de mandature, un décalage ayant été constaté entre le départ des membres du précédent cabinet et la constitution du nouveau cabinet;
- et enfin l'absence d'organisation d'une convention citoyenne et donc les recrutements temporaires dédiés.

Les corrections techniques proviennent essentiellement des catégories B du fait de trois causes :

- Des personnels qui étaient en CLD qui sont partis à la retraite et qui ont été remplacés par des fonctionnaires titulaires à temps complet
- Des modifications de temps partiel
- Des promotions de C en B par examen professionnel.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	3,00	+1,00	0,00
1135 – Catégorie A	3,00	2,00	4,00	8,00	0,00	7,00	+5,00	0,00
1136 – Catégorie B	4,00	3,00	5,00	0,00	0,00	0,00	-4,00	0,00
1137 – Catégorie C	4,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	-4,00	0,00
1138 – Contractuels	17,00	0,00	5,00	15,00	0,00	7,00	-2,00	0,00
<b>Total</b>	<b>28,00</b>	<b>7,00</b>		<b>24,00</b>	<b>0,00</b>		<b>-4,00</b>	<b>0,00</b>

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2021	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021</i>
<b>Total</b>	<b>154,00</b>	<b>140,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+3,37</b>	<b>-15,75</b>	<b>-8,16</b>	<b>-7,59</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	0,00	147,48
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>147,48</b>

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Représentation des activités économiques et sociales	61,00	41,24
02 – Fonctionnement de l'institution	81,00	91,29
03 – Communication et international	12,00	7,84
<b>Total</b>	<b>154,00</b>	<b>140,37</b>
Transferts en gestion		0,00

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
1,00	0,02	0,00

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés (ETP ou effectifs physiques)		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
		112
<b>Effectifs gérants</b>	<b>4,73</b>	<b>3,29</b>
administrant et gérant	2,71	1,89
organisant la formation	0,49	0,34
consacrés aux conditions de travail	0,42	0,29
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	1,11	0,77

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois	
Intégralement gérés	Partiellement gérés	Intégralement gérés	Partiellement gérés
112	31	14	4
69,57%	19,25%	8,70%	2,48%

L'indicateur est calculé sur la base du ratio entre le nombre de personnels gestionnaires ou "effectifs gérants" et les effectifs "gérés" inclus dans le plafond d'emplois autorisé en LFI :

- Au dénominateur, sont pris en compte les effectifs physiques sous plafond "intégralement gérés" par la direction des ressources humaines. Ne sont pas intégrés les agents sous plafond en position de détachement entrant ou de mise à disposition sortante, qui ne sont considérés que comme partiellement gérés, bien que pris en charge par le CESE pour leur rémunération, avancement, promotion, action sociale, etc.
- Au numérateur, sont comptabilisés les effectifs "gérants" (7 ETP avant retraitement) de l'ensemble des personnels, sous et hors plafond d'emplois, intégralement ou partiellement gérés.

Pour rendre compte dans le calcul du ratio des spécificités de la gestion des ressources humaines, un coefficient de 69,57% correspondant aux seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois a été appliqué aux effectifs "gérants", afin de tenir compte des personnels accueillis en détachement entrant.

Il convient de préciser que le Conseil économique, social et environnemental assure l'intégralité de la fonction paie au-delà des opérations de préliquidation de la paie

Le numérateur ainsi retraité porte les effectifs "gérants" à 4,73 ETP.



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>36 179 930</b>	<b>23 445 257</b>	<b>35 266 087</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>		<b>12 602 937</b>	
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :		2 921 096	
– Civils (y.c. ATI)		2 921 096	
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations		9 681 841	
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>		<b>185 125</b>	
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>36 179 930</b>	<b>36 233 319</b>	<b>35 266 087</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>36 179 930</b>	<b>33 312 223</b>	<b>35 266 087</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		180 000	

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

### Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

<b>Socle d'exécution 2020 retraitée</b>	<b>36,15</b>
Exécution 2020 hors CAS Pensions	36,18
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,03
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,03
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-0,87</b>
EAP schéma d'emplois 2020	-0,56
Schéma d'emplois 2021	-0,31
<b>Mesures catégorielles</b>	
<b>Mesures générales</b>	<b>0,00</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>0,00</b>
GVT positif	0,10
GVT négatif	-0,11
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>-0,01</b>
Indemnisation des jours de CET	0,03
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-0,04
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	
<b>Total</b>	<b>35,27</b>

L'allocation d'aide au retour à l'emploi a concerné 13 personnes pour un montant total de 142 594 €

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1134 – Catégorie A +	73 256	118 998	110 054	66 295	104 926	99 835
1135 – Catégorie A	70 277	73 061	87 103	63 486	68 311	79 119
1136 – Catégorie B	56 889	45 699	52 623	52 011	51 470	47 728
1137 – Catégorie C	43 125	51 407	54 154	38 826	48 135	49 363
1138 – Contractuels	72 648	65 619	68 362	54 746	52 637	51 836

Dans le cas où il n'y aurait pas d'entrée ou de sortie dans certaines catégories, les coûts moyens indiqués sont ceux constatés en 2020.

## MESURES CATÉGORIELLES

Le volet 2021 de PPCR a concerné 38 adjoints (catégorie C) pour un montant annuel hors CAS Pensions de 17 087 €

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Famille, vacances	3	686		<b>686</b>
Autres	9	6 775		<b>6 775</b>
<b>Total</b>		<b>7 461</b>		<b>7 461</b>

La ligne "Autres" comprend des dépenses d'action sociale spécifiques au CESE notamment dans le cadre de l'accompagnement de ses personnels ou de leurs enfants pour leur scolarité.

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

## INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libelé	Unité	Administration centrale 2021	
Surface	1	SHON du parc	m2	17488	
	2	SUB du parc	m2	12982	
	3	SUN du parc	m2	3435	
	4	SUB du parc domanial	m2		
	5	Ratio SUB/SHON	%	74	
Occupation	6	Effectif ETPT	nb	152	
	7	Ratio SUN / Poste de travail	m2/PT	22	
	8	Cout de l'entretien courant	€	410 231	
	9	Ratio entretien courant / SUB	€/m2	36	
Entretien lourd	10	Cout de l'entretien lourd* (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	126 744
				CP	125 042
	11	Cout de l'entretien lourd* / SUB (parc domanial et quasi propriété)	€/m2	AE	10
			CP	10	

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>9 505 853</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>9 505 853</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>9 463 795</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>9 463 795</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>9 463 795</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>42 058</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>0</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) <b>0</b></b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>9 463 795</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>-9 463 795</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>9 463 795</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>9 463 795</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) <b>0</b></b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

NB : le CESE utilise un logiciel alternatif à Chorus, le caractère pluriannuel des dépenses est ainsi apprécié par un autre échéancier que celui ci-dessus.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Représentation des activités économiques et sociales

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
01 – Représentation des activités économiques et sociales	25 673 838	4 599 164	30 273 002 0	25 673 838	4 599 164	30 273 002 0

Le CESE peut être saisi par le Gouvernement et le Parlement de toute question à caractère économique, social et environnemental ; il donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret, ainsi que sur les propositions de loi qui lui sont soumises.

Le Gouvernement doit, en outre, consulter le CESE sur les projets de loi de programmation à caractère économique, social et environnemental et peut le consulter sur ceux définissant les orientations pluriannuelles des finances publiques. Le CESE peut, enfin, être saisi par voie de pétition citoyenne.

En 2021, le Conseil s'est fixé comme priorité de maintenir sa production intellectuelle à un niveau similaire aux années précédentes. Comme en 2020, le Conseil a su s'adapter à la situation sanitaire pour maintenir le nombre d'avis, d'études et de communications. La diminution constatée en 2021 s'explique ainsi uniquement par la période de transition avec l'ancienne mandature puis d'installation de la nouvelle mandature. Ainsi, 23 travaux ont-ils été produits par le Conseil en 2021 tandis que la « Conférence des enjeux » en octobre 2021 a permis d'établir collectivement les orientations stratégiques dans lesquelles s'inscrivent désormais les travaux du Conseil.

Par ailleurs, l'enveloppe dédiée à la parole citoyenne, d'un montant de 4,2 M€, a été reconduite par la LFI 2021 et imputée sur l'action 1 dans un centre budgétaire particulier, elle a financé le collectif citoyen « vaccination » (1 501 044€) ainsi que la commission temporaire « Participation démocratique » (163 864€). Par ailleurs, conformément à l'autorisation préalable formulée dans la lettre plafond, 1 600 000 € ont été fléchés vers les travaux d'étanchéité du Palais d'Iéna. Enfin, le reliquat a été annulé par la LFR du 1er décembre 2021.

En raison du suivi budgétaire en dehors de l'outil Chorus, la ventilation des crédits par actions diffère de la consommation des crédits.

Elle se présente comme telle pour l'action 1 :

Titre 2 : 20 635 168 €

Titre 3 : 652 606 € en AE et 651 610 € en CP

Soit un total de 21 287 774 € en AE et 21 286 778 € en CP.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	25 673 838		25 673 838	
Rémunérations d'activité	15 940 792		15 940 792	
Cotisations et contributions sociales	9 670 210		9 670 210	
Prestations sociales et allocations diverses	62 836		62 836	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 599 164		4 599 164	
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 599 164		4 599 164	
<b>Total</b>	<b>30 273 002</b>		<b>30 273 002</b>	

À l'exception des dépenses de personnel affectées à l'action 1, les consommations de l'action correspondent généralement à deux catégories (titre 3) : d'une part les déplacements des membres (80% des dépenses) et, d'autre part, les coûts de confection et de valorisation des travaux consultatifs (20% des dépenses).

En 2021, les dépenses de l'action 1 ont sensiblement diminué par rapport à l'exercice 2020 en raison de la crise sanitaire, de la période de transition entre les mandatures et de la diminution du nombre de membres consécutif à la réforme du Conseil. Enfin, les dispositifs de « parole citoyenne » en 2021 ont eu un coût inférieur à celui de la Convention Citoyenne pour le Climat en 2020.

**ACTION****02 – Fonctionnement de l'institution**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Fonctionnement de l'institution	9 649 241	4 419 480 8 442 900	<b>14 068 721</b> <b>8 442 900</b>	9 649 241	4 419 480 8 442 900	<b>14 068 721</b> <b>8 442 900</b>

Comme évoqué pour l'action 1, la répartition des crédits diffère de celles de Chorus, elle se présente comme telle :

Titre 2 : 8 207 761 €

Titre 3 : 5 356 682 € en AE et 5 226 401 € en CP

Titre 5: 840 139 € en AE et 693 842 € en CP

Soit un total de 14 404 582 € en AE et 14 128 004 € en CP.

Sur l'action 2 « Fonctionnement de l'institution », l'exécution 2021 est légèrement plus élevée que la LFI en AE avec un écart de 35 861 € tandis qu'elle est moins élevée en CP avec un écart de 240 717 €.

En son sein, les dépenses de personnel (titre 2) se situent en retrait par rapport à la LFI. D'une part, la période de changement de mandature, outre l'absence de personnel au cabinet, a retardé la publication de nouveaux postes. D'autre part, la crise sanitaire a prolongé la durée de transition entre les emplois (phénomène de « vacance frictionnelle »).

Les dépenses d'investissement (titre 5) demeurent stables par rapport à 2020. Comme l'année dernière, la priorité a été donnée à la modernisation du matériel informatique, notamment par une politique de promotion du nomadisme numérique.

Les dépenses de fonctionnement (titre 3) sont supérieures à la LFI en raison de la croissance des dépenses informatiques (sécurité, travail collaboratif, base de données des préconisations, fin du passage à la TOIP -téléphonie sous format informatique- des communications téléphoniques), à l'organisation de la Conférence des enjeux et à des opérations de maintenance légères du bâtiment.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 649 241		9 649 241	
Rémunérations d'activité	6 909 648		6 909 648	
Cotisations et contributions sociales	2 629 930		2 629 930	
Prestations sociales et allocations diverses	109 663		109 663	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 519 480	8 442 900	3 519 480	8 442 900
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 519 480	8 442 900	3 519 480	8 442 900
Titre 5 : Dépenses d'investissement	900 000		900 000	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	900 000		900 000	
<b>Total</b>	<b>14 068 721</b>	<b>8 442 900</b>	<b>14 068 721</b>	<b>8 442 900</b>

## ACTION

### 03 – Communication et international

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Communication et international	1 090 240	707 000	1 797 240	1 090 240	707 000	1 797 240
	35 266 087	1 020 895	36 286 982	35 266 087	1 020 895	36 286 982

Les dépenses de communication représentent 90% de cette action. Les 10% restants se composent des rencontres physiques et des déplacements professionnels hors de France. Le Conseil participe, en effet, activement à la structuration et aux travaux des autres institutions similaires dans le monde dans le cadre d'association de coopération, telle que l'association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (AICESIS) ou encore l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires Francophones (UCESIF).

Toutefois, la crise sanitaire a grandement limité les réunions et les déplacements hors de France, ce qui explique la diminution des dépenses des relations internationales.

Les dépenses s'élèvent ainsi à 633 377 € en titre 2 et 4 840 € en titre 3, pour un total de 638 217 € en AE et en CP.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 090 240	35 266 087	1 090 240	35 266 087
Rémunérations d'activité	774 817	35 266 087	774 817	35 266 087
Cotisations et contributions sociales	302 797		302 797	
Prestations sociales et allocations diverses	12 626		12 626	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	707 000	1 020 895	707 000	1 020 895
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	707 000	1 020 895	707 000	1 020 895
<b>Total</b>	<b>1 797 240</b>	<b>36 286 982</b>	<b>1 797 240</b>	<b>36 286 982</b>





PROGRAMME 164  
**Cour des comptes et autres juridictions financières**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Pierre MOSCOVICI

*Premier président de la Cour des comptes*

Responsable du programme n° 164 : Cour des comptes et autres juridictions financières

Le programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » regroupe les moyens nécessaires aux juridictions financières pour la mise en œuvre des articles 15 et 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ainsi, les crédits du programme permettent de s'assurer du bon emploi de l'argent public et de contribuer au respect du droit reconnu à la société de « demander compte à tout agent public de son administration » et aux citoyens de « constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Les juridictions financières soutenues par le programme comportent plusieurs entités :

- la Cour des comptes, conformément à l'article 47-2 de la Constitution, assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des différentes lois de finances ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques. Par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens. L'action de la Cour des comptes peut se synthétiser par quatre grandes missions : juger, contrôler, certifier et évaluer ;
- les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), au nombre de 13 en métropole et 10 en outre-mer (réparties sur quatre sites), procèdent à titre principal, au jugement des comptes des comptables publics, au contrôle des comptes, de la gestion et des actes budgétaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les autres institutions associées que sont la Cour de discipline budgétaire et financière, le Conseil des prélèvements obligatoires et la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits.

La stratégie de contrôle 2021 des juridictions financières (Cour et CRTC) s'est inscrite dans le plan triennal 2019-2021 dont la détermination a été effectuée en conférences de programmation réunies par le Premier président de la Cour des comptes, mais la crise de la pandémie de covid-19 a eu évidemment des impacts dans la nature du contrôle opéré au cours de ces deux dernières années.

La crise sanitaire, économique et sociale a bouleversé la situation et les perspectives des finances publiques, modifiant en profondeur la conduite des politiques publiques. Elle a confronté les juridictions financières au défi de la soutenabilité de la dette et à l'exigence de la qualité de la dépense. Face au contexte particulier de ces deux dernières années, les travaux des juridictions financières se sont efforcés d'apporter des analyses objectives, étayées et chiffrées.

L'année 2021 a été également marquée par la mise en œuvre des transformations du plan stratégique JF 2025, initié depuis juin 2020. Il s'agit notamment du renforcement des capacités d'analyse des données produites par l'administration, de l'approfondissement des travaux sur la transition écologique et au renforcement des liens avec le monde du savoir par la signature de conventions avec plusieurs institutions universitaires et scientifiques. Ces actions démontrent la forte volonté qui anime les membres des juridictions financières pour le renforcement de leurs institutions.

Dans ce contexte, l'exécution budgétaire de l'année 2021 s'est soldée par une consommation totale de 215,47 M€ en AE et 218,32 M€ en CP, dont 192,65 M€ (en AE et CP) en dépenses de personnel et 22,81 M€ en AE et 25,66 M€ en CP sur les autres titres. Cette consommation est conforme aux ressources des juridictions financières puisqu'elle représente en CP 98% de la totalité des crédits disponibles, à savoir les crédits prévus en loi de finances initiale, les mouvements de l'année (dont fonds de concours et attributions de produits) et les reports de crédits issus de l'exercice 2020.

La mobilisation des moyens affectés au programme 164 en 2021 a notamment permis :

- la consolidation et la modernisation de l'infrastructure informatique des juridictions financières ;
- la réalisation des opérations immobilières prévues dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, notamment la rénovation des espaces de circulation du troisième étage du Palais Cambon.

Concernant le volet performance du programme, la réalisation 2021 des quatorze indicateurs et sous-indicateurs par rapport à l'exécution 2020, met en évidence des évolutions hétérogènes. En effet, cette réalisation indique que onze d'entre eux sont en progression et trois sont en baisse. Par ailleurs, six de ces indicateurs atteignent la cible 2023, fixée lors de l'élaboration du projet de loi de finances 2021. Pour cinq autres, l'écart à la cible est inférieur à 10 %.

Ces résultats démontrent l'engagement des juridictions financières sur des objectifs ambitieux.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Garantir la qualité des comptes publics**

INDICATEUR 1.1 : Part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics (en masse financière)

INDICATEUR 1.2 : Effets sur les comptes des travaux de certification

### **OBJECTIF 2 : Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques**

INDICATEUR 2.1 : Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes

INDICATEUR 2.2 : Délais des travaux d'examen de la gestion

### **OBJECTIF 3 : Assister les pouvoirs publics**

INDICATEUR 3.1 : Réalisation des travaux demandés par les pouvoirs publics dans les délais

INDICATEUR 3.2 : Nombre d'auditions au Parlement

### **OBJECTIF 4 : Informer les citoyens**

INDICATEUR 4.1 : Nombre de retombées presse

INDICATEUR 4.2 : Fréquentation du site Internet des juridictions financières

### **OBJECTIF 5 : Sanctionner les irrégularités et la mauvaise gestion**

INDICATEUR 5.1 : Délais de jugement

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Objectifs et indicateurs de performance

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Garantir la qualité des comptes publics

### INDICATEUR

#### 1.1 – Part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics (en masse financière)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes	%	16	9	15-25	15-25	14	15-25
Chambres régionales et territoriales des comptes	%	18	18	15-25	15-25	23	15-25

#### Commentaires techniques

Source des données : Cour et chambres régionales et territoriales des comptes (greffes)Mode de calcul : Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur, le montant des produits de fonctionnement figurant dans les comptes contrôlés au cours de l'année N ;
- au dénominateur, le montant total des produits de fonctionnement figurant dans l'ensemble des comptes soumis au contrôle. Pour des raisons de disponibilité des données, le taux d'une année est calculé sur la base de données de l'avant-dernier exercice (n-2).

### INDICATEUR

#### 1.2 – Effets sur les comptes des travaux de certification

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de constats d'audit	Nb	124	124	111	165	165	124

#### Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (première et sixième chambre)

Mode de calcul : L'indicateur est constitué par la recension des constats d'audit de l'année n-1 dans l'acte de certification des comptes de l'État et dans le rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale. A compter de l'exercice 2020, la Cour des comptes a certifié pour la première fois, en application de l'article 25 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, les comptes annuels du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) et les comptes de chacun des deux régimes qui relèvent de ce conseil (retraite complémentaire et invalidité-décès).

La cible 2023 de cet indicateur a été corrigée entre le PAP 2021 et le PAP 2022, passant de 105 à 124, pour tenir compte de cette extension du périmètre.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Concernant l'indicateur 1.1 :

L'évolution de l'indicateur est fortement tributaire de la taille des organismes contrôlés. Or, la masse financière de l'organisme ne constitue pas le seul critère guidant la programmation des contrôles juridictionnels réalisés par les juridictions financières sur les comptes produits par les comptables publics. Des critères tirés des enjeux et des risques présumés sont également pris en considération. Par ailleurs, les programmes visent à réaliser un contrôle tous les quatre ou cinq ans. En conséquence, l'évolution de l'indicateur peut comporter des fluctuations significatives et doit être appréciée sur plusieurs années.

S'agissant de la Cour des comptes, après une année 2018 où l'indicateur a enregistré un niveau particulièrement élevé en raison du contrôle de comptabilités caractérisées par des masses financières importantes et une année 2019 dans la cible (16%), le résultat de 2020 s'était situé sensiblement en deçà de la cible fixée entre 15 et 25% puisqu'il s'établissait à 9%. Le ralentissement de l'activité de contrôle juridictionnel imputable à la crise sanitaire s'étant moins fait sentir en 2021, l'indicateur atteint quasiment la limite basse de la cible avec 14%. Sur quatre ans (2018-2021), son évolution est donc satisfaisante.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, la couverture du champ de contrôle est conforme à la cible fixée. Il traduit une stratégie de programmation des contrôles plus concentrée sur les masses financières les plus significatives. En 2021, le volume des produits de fonctionnement dont les comptes ont fait l'objet d'un jugement s'élevait à 84 Md€.

### Concernant l'indicateur 1.2 :

L'indicateur agrège les constats d'audit portant sur les comptes de l'État et sur les comptes du régime général de sécurité sociale. Une baisse de l'indicateur traduit une amélioration de la fiabilité des états financiers audités. Cet indicateur devrait atteindre une valeur nulle à terme, dans la perspective de la fiabilisation des comptes soumis à la certification. La décomposition selon l'origine des comptes conduit à présenter les projections ainsi :

Nombre de constats d'audit	2019	2020	Prévision 2021 PAP 2021	Prévision 2021 actualisée	2021 Réalisation	Cible 2023
Certification des comptes de l'État	23	23	19	22	22	17
Certification des comptes du régime général de la sécurité sociale (1)	101	101	92	114	114	88
Certification des comptes du CPSTI				29	29	19

(1) Pour le rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale, le nombre de constats prévus au titre des exercices 2021 et suivants ne prend pas en compte ceux que la Cour des comptes pourrait être amenée à formuler sur les comptes de la CNSA et de la branche autonomie, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par la loi du 7 août 2020 sur la dette sociale et l'autonomie. L'exercice 2021 est le premier pour lequel les comptes de la nouvelle branche autonomie seront certifiés par la Cour des comptes.

S'agissant de la certification des comptes de l'État, la réalisation 2021 et la prévision cible pour 2023 étayent l'hypothèse d'une poursuite de la fiabilisation des comptes de l'État. Le rythme de cette évolution dépend des dispositions prises par l'administration pour répondre aux constats d'audit formulés sur les comptes. Ces derniers peuvent concerner des désaccords persistants ou, le plus souvent, des anomalies, limitations ou incertitudes auxquelles l'administration n'a pas encore remédié.

S'agissant des constats d'audits formulés sur les comptes du régime général de sécurité sociale, la hausse sensible du nombre des constats d'audit (+13 par rapport à la réalisation 2020) s'explique principalement par le constat fait par la Cour, dans le contexte de la crise sanitaire, d'une impossibilité de certifier les comptes de l'activité de recouvrement (pour cinq motifs), alors qu'elle avait certifié les comptes 2019 avec des réserves (quatre réserves), et de la certification des comptes des branches de prestations avec un nombre plus élevé de réserves que sur les comptes 2019 (22 au lieu de 16) ; pour leur part, les comptes des organismes nationaux ont été certifiés avec 8 réserves, comme en 2019. Dans le contexte de poursuite de la crise sanitaire, l'exercice 2021 restant affecté par les mesures exceptionnelles prises en 2020, pour certaines prolongées en 2021, le nombre prévisionnel de constats d'audit sur les

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Objectifs et indicateurs de performance

comptes de l'exercice 2021 reste inchangé par rapport à l'exercice 2020. Cette prévision n'inclut pas les constats que la Cour des comptes pourrait être amenée à formuler sur les comptes de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de la branche autonomie, à l'issue de l'exercice 2021, premier exercice dont les comptes sont certifiés par la Cour des comptes.

À périmètre constant de branches et d'organismes nationaux du régime général, la cible retenue pour l'indicateur relatif à ce régime en 2023 (88 constats, hors branche autonomie) s'inscrit dans le scénario d'une reprise progressive de la trajectoire de levée de réserves à cet horizon. Les évolutions apportées aux dispositifs de contrôle interne mis en œuvre dans les organismes et les branches du régime général, le renforcement des contrôles automatisés et le développement des échanges de données numérisées utilisées pour le recouvrement des prélèvements sociaux et la liquidation des prestations pourraient favoriser une réduction du nombre de constats d'audit. Cette dernière dépendra également d'une meilleure anticipation des incidences que les dispositions législatives et réglementaires relatives au financement de la sécurité sociale peuvent avoir sur les comptes du régime général, afin d'éviter que des traitements comptables irréguliers ou que des mesures nouvelles mises en œuvre sans dispositif de contrôle approprié ne conduisent à la formulation de nouveaux constats d'audit par la Cour des comptes.

S'agissant des comptes du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI), les prévisions pour l'exercice 2023 prennent en compte les perspectives de mise en œuvre d'actions visant à répondre au constat de la Cour d'une impossibilité de certifier les comptes de l'exercice 2020 et à améliorer le contrôle interne, ainsi que la fiabilité des échanges de données entre les organismes sociaux.

**OBJECTIF****2 – Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques****INDICATEUR mission****2.1 – Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	%	75	78	75	75	77	75

**Commentaires techniques**

**Source des données :** Cour (Service du rapport public et des programmes) et chambres régionales et territoriales des comptes

**Mode de calcul :** Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur : la somme des recommandations des juridictions financières ayant été mises en œuvre (totale, partielle ou en cours) parmi à la fois les recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et les recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières ;
- au dénominateur : la somme des recommandations suivies par les juridictions financières, correspondant à la fois aux recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et ayant pu faire l'objet d'un suivi, et aux recommandations des CRTC suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières.

## INDICATEUR

## 2.2 – Délais des travaux d'examen de la gestion

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes	mois	14	13,6	15-17	15-17	13,1	15-17
Chambres régionales et territoriales des comptes	mois	15,74	16,5	13-15	16-17	16	13-15

**Commentaires techniques**

Source des données : Cour et chambres régionales et territoriales des comptes (greffes)

Mode de calcul : Pour la Cour, le délai des procédures d'examen de la gestion ayant conduit à la notification d'une communication définitive dans l'année s'entend comme le délai écoulé entre la notification de l'ouverture du contrôle et la date d'envoi des observations définitives.

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes, l'indicateur mesure le délai moyen des procédures d'examen de la gestion, entendu comme le délai entre la notification de l'ouverture du contrôle et la notification du rapport d'observations définitives (dit ROD1).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 2.1 :

En raison de la crise sanitaire, les juridictions financières ont décidé de reporter la campagne de suivi des recommandations qui devait se tenir en 2020 à l'année 2021. De manière à maintenir la continuité de l'indicateur annuel, la campagne de suivi des recommandations conduite en 2021 a donc porté, pour la Cour, d'une part, sur les recommandations émises en 2017 et, d'autre part, sur celles émises en 2018. Les chambres régionales et territoriales des comptes ont également réalisé deux synthèses annuelles distinctes. Les juridictions financières ont ainsi effectué le rattrapage de la campagne précédente comme elles s'y étaient engagées.

Il en ressort que 78 % des recommandations suivies par les juridictions financières au titre de la campagne 2020 ont été totalement ou partiellement suivies d'effet ; ce taux restant stable pour la campagne de suivi 2021 (77 %).

Les juridictions financières maintiennent un objectif de 75 % dans la mise en œuvre, partielle ou totale, de leurs recommandations. Cette cible tient compte des caractéristiques parfois très diverses des recommandations : certaines, portant sur la gestion des administrations et organismes contrôlés, sont assez souvent mises en œuvre rapidement alors que celles plus stratégiques, appelant de véritables changements de fond dans les processus ou politiques publiques, sont plus longues et plus difficiles à mettre en œuvre.

Concernant l'indicateur 2.2 :

La durée d'un examen de la gestion varie selon les caractéristiques de l'entité ou de l'activité contrôlée. Du fait de la procédure contradictoire qui induit un double examen par la formation délibérante, elle est en moyenne supérieure à un an. Les contrôles particulièrement complexes, ou portant sur un périmètre large, peuvent avoir une durée plus longue.

S'agissant de la Cour des comptes, le résultat pour l'exercice 2021 s'établit à 13,1 mois et confirme la tendance à la baisse observée depuis 2014 (pour mémoire la durée moyenne constatée était alors de 18 mois) et ce, malgré le contexte de crise sanitaire.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, le délai des travaux d'examen de gestion est légèrement supérieur à la limite haute de la cible fixée (16 mois pour 15 mois maximum souhaités) mais inférieur à la réalisation 2020. Cette année encore, cet indicateur est perturbé par les suspensions des procédures liées à la réserve électorale et/ou à la crise sanitaire qui ont retardé dans un certain nombre de cas les réponses des ordonnateurs aux observations provisoires. Il se réduit toutefois sensiblement de 5 mois par rapport à 2020, année particulièrement impactée par la crise sanitaire.

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Objectifs et indicateurs de performance

Pour mémoire, la cible 2023 a été déterminée lors de la construction du projet annuel de performance annexé au PLF 2021. De ce fait, elle ne tient pas compte des actions portées par le projet stratégique JF 2025. En effet, ce dernier projette de faire de la durée des travaux effectués par la Cour des comptes pour les commissions des finances des assemblées parlementaires la norme applicable à tous les contrôles des comptes et de la gestion de la Cour, avant une extension progressive aux chambres régionales. Le délai de production d'un rapport entre sa notification au contrôlé et la réception des observations devra ainsi être de 8 mois.

**OBJECTIF****3 – Assister les pouvoirs publics****INDICATEUR****3.1 – Réalisation des travaux demandés par les pouvoirs publics dans les délais**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes	%	91	90	95	90	92	95

**Commentaires techniques**Source des données : Cour des comptes (Service du rapport public et des programmes)

Mode de calcul : Dans le cas des « rapports obligatoires » prévus par la LOLF et la LOLFSS, le délai pris comme référence est celui résultant de ces textes. Dans le cas des travaux réalisés en application de l'article L. 132-7 du code des juridictions financières, ce délai est celui convenu entre la Cour et le Premier ministre. Pour les travaux réalisés au titre des articles LO. 132-3-1, L. 132-5 et L. 132-6 du code des juridictions financières, il s'agit du délai convenu entre la Cour et le Parlement.

**INDICATEUR****3.2 – Nombre d'auditions au Parlement**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	Nb	75	48	75	75	71	75

**Commentaires techniques**Source des données : Cour des comptes (SRPP)

Mode de calcul : Nombre d'auditions durant l'année civile de membres de la Cour ou des chambres régionales et territoriales des comptes devant les commissions parlementaires permanentes du Parlement, les groupes de travail et les parlementaires dans le cadre de leurs missions. Les membres des chambres régionales et territoriales des comptes peuvent notamment être entendus par le Parlement dans le cadre de leurs travaux au sein des formations inter-juridictions.



## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Concernant l'indicateur 3.1 :

L'année 2020 a été marquée par des retards liés à la crise sanitaire, résultant notamment de l'indisponibilité de certains services contrôlés au cours du 1<sup>er</sup> semestre pour répondre aux demandes de la Cour.

En 2021, tous les rapports obligatoires prévus par la LOLF ou par le code des juridictions financières ont été transmis dans les délais.

S'agissant des communications au Parlement, les 16 rapports ont été transmis dans le délai imparti, à l'exception de deux rapports qui ont été adressés avec quelques jours de retard.

### Concernant l'indicateur 3.2 :

Après avoir fortement baissé en 2020 en raison de la crise sanitaire, le nombre d'auditions par des instances parlementaires a retrouvé, en 2021, son niveau de 2019.

Il convient de noter que, depuis 2018, le nombre annuel d'auditions est nettement supérieur à son niveau antérieur (37 auditions en 2017, 59 en 2016), en raison notamment de l'organisation par l'Assemblée nationale du « Printemps de l'évaluation ».

En 2022, le nombre d'auditions pourrait à nouveau baisser en raison de la suspension des travaux parlementaires liée aux élections présidentielle et législatives.

La cible pour 2023 est construite sur l'hypothèse du maintien d'un haut niveau de sollicitation parlementaire.

## OBJECTIF

### 4 – Informer les citoyens

## INDICATEUR

### 4.1 – Nombre de retombées presse

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes	Nb	27 140	18 471	22 000	23 000	21 418	24 000
Chambres régionales et territoriales des comptes	Nb	11 931	8 618	7 000	11 000	11 070	7 500

### Commentaires techniques

Source des données : Revue de presse des juridictions financières, Cour des comptes (Dir. Communication) et chambres régionales et territoriales des comptes

Mode de calcul : Pour la Cour, est recensé le nombre annuel total des retombées presse, toutes citations de la Cour et de son Premier président, sans limitation de délai post-publication. Pour les chambres régionales et territoriales, est recensé le nombre annuel total des retombées presse, toutes citations des juridictions concernées.

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Objectifs et indicateurs de performance

**INDICATEUR****4.2 – Fréquentation du site Internet des juridictions financières**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de visiteurs uniques sur le site Internet des juridictions financières	Nb	2 048 257	2 539 586	1 700 000	1 400 000	1 385 393	2 000 000

**Commentaires techniques**Source des données : Cour des comptes (Dir. Communication)

Mode de calcul : Nombre de visiteurs uniques sur le site Internet des juridictions financières durant l'année civile. Cet indicateur est composé à partir des statistiques disponibles dans le cadre de l'exploitation technique du site Internet.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**Concernant l'indicateur 4.1 :

Les retombées presse réalisées en 2021 sont en ligne avec les objectifs affichés, voire supérieures en ce qui concerne les CRTC. La reprise de la situation pandémique en fin d'année (variants Delta et Omicron) a compliqué la communication presse dans la toute dernière partie de l'année, ce qui explique une performance légèrement inférieure à la tendance volontariste affichée en prévision actualisée.

Concernant l'indicateur 4.2 :

La comparaison de la fréquentation du site entre 2021 et 2020 est difficile à établir compte tenu du changement d'outil statistique. Néanmoins, la performance est proche de l'attente et marque une stabilisation de la fréquentation du site dans une année encore marquée par la pandémie, avec une moindre médiatisation des rapports lors du premier semestre 2021, y compris du Rapport public annuel dont la présentation n'a pu s'effectuer dans les conditions habituelles.

**OBJECTIF****5 – Sanctionner les irrégularités et la mauvaise gestion****INDICATEUR****5.1 – Délais de jugement**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes	mois	12,3	10,8	10-11	10-11	8,8	10-11
Chambres régionales et territoriales des comptes	mois	7,50	10,3	7-8	8-9	8,4	7-8
Cour de discipline budgétaire et financière	mois	41,2	41	36	39	35	36

**Commentaires techniques**

Source des données : Cour des comptes (greffe), chambres régionales et territoriales des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière

Mode de calcul : Pour la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes, le délai est calculé entre la notification du réquisitoire (acte par lequel la procédure de mise en jeu de la responsabilité est lancée par le Parquet) et la lecture de l'arrêt (Cour des comptes) ou du jugement (chambres régionales et territoriales des comptes). Pour la Cour de discipline budgétaire et financière, le délai est calculé entre la date de saisine par la Cour des comptes, par le Parquet ou par un ministre, et la date de notification de l'arrêt.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Pour la Cour des comptes, une amélioration très sensible des délais de jugement est enregistrée depuis 2016. Alors qu'ils étaient encore en moyenne supérieurs à 12 mois en 2018 et 2019, la réalisation 2020 s'est pour la première fois située dans la cible comprise entre 10 et 11 mois et ce, malgré le contexte de la crise sanitaire. La réalisation 2021 (8,8 mois) est encore meilleure même si ce constat doit être un peu tempéré par le fait qu'aucun dossier comportant des délais de procédure anormalement longs n'a été jugé au cours de cette année.

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes, le délai moyen de jugement est légèrement supérieur à la cible mais inférieur à la réalisation 2020.

Pour la Cour de discipline budgétaire et financière, le délai moyen de traitement des affaires en 2021 est conforme aux objectifs de performance et il traduit une nette amélioration des procédures de la Cour. Compte tenu du faible nombre de décisions rendues dans l'année (9), l'indicateur est très sensible. Ainsi, sans une affaire dont la durée a été excessivement longue, le délai moyen de traitement aurait été de 26 mois. Cette amélioration sensible de la performance, qui fait suite à deux années marquées par une dégradation de l'indicateur, traduit les efforts conjoints de la Cour et du ministère public afin de maîtriser la durée de chacune des étapes de la procédure.

## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

# Présentation des crédits

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>						
<i>Consommation 2021</i>						
21 – Examen des comptes publics	40 228 010 39 176 982	500 000 887 296			40 728 010 40 064 278	41 728 010
22 – Contrôle des finances publiques	16 603 886 16 225 278				16 603 886 16 225 278	16 603 886
23 – Contrôle des gestions publiques	62 783 205 60 997 615				62 783 205 60 997 615	62 783 205
24 – Evaluation des politiques publiques	36 514 687 35 183 840				36 514 687 35 183 840	36 514 687
25 – Information des citoyens	7 486 409 7 382 219				7 486 409 7 382 219	7 486 409
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 964 281 4 693 504				4 964 281 4 693 504	4 964 281
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 648 358 28 995 399	21 104 900 21 027 585	7 215 000 877 023	46 400 14 491	56 014 658 50 914 498	56 064 658
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>196 228 836</b>	<b>21 604 900</b>	<b>7 215 000</b>	<b>46 400</b>	<b>225 095 136</b>	<b>226 145 136</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 009 436 (hors titre 2)		+1 009 436	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-359 241		+429 345 (hors titre 2)		+70 104	
Total des AE ouvertes	195 869 595		30 305 080 (hors titre 2)		226 174 675	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>192 654 837</b>	<b>21 914 881</b>	<b>877 023</b>	<b>14 491</b>	<b>215 461 232</b>	

### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>						
<i>Consommation 2021</i>						
21 – Examen des comptes publics	40 228 010 39 176 982	375 000 841 686			40 603 010 40 018 668	41 603 010
22 – Contrôle des finances publiques	16 603 886 16 225 278				16 603 886 16 225 278	16 603 886
23 – Contrôle des gestions publiques	62 783 205 60 997 615				62 783 205 60 997 615	62 783 205
24 – Evaluation des politiques publiques	36 514 687 35 183 840				36 514 687 35 183 840	36 514 687
25 – Information des citoyens	7 486 409 7 382 219				7 486 409 7 382 219	7 486 409
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 964 281 4 693 504				4 964 281 4 693 504	4 964 281
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 648 358 28 995 399	23 523 591 24 203 581	911 070 600 747	46 400 14 491	52 129 419 53 814 218	52 179 419

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>196 228 836</b>	<b>23 898 591</b>	<b>911 070</b>	<b>46 400</b>	<b>221 084 897</b>	<b>222 134 897</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 009 436 (hors titre 2)		+1 009 436	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-359 241	+1 882 904 (hors titre 2)			+1 523 663	
Total des CP ouverts	195 869 595	27 748 401 (hors titre 2)			223 617 996	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>192 654 837</b>	<b>25 045 267</b>	<b>600 747</b>	<b>14 491</b>	<b>218 315 342</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
21 – Examen des comptes publics	40 441 452 39 203 516	739 000 579 401			41 180 452	41 760 194 39 782 917
22 – Contrôle des finances publiques	16 611 610 16 301 452				16 611 610	16 611 610 16 301 452
23 – Contrôle des gestions publiques	62 618 953 61 737 024				62 618 953	62 618 953 61 737 024
24 – Evaluation des politiques publiques	36 367 631 35 763 908				36 367 631	36 367 631 35 763 908
25 – Information des citoyens	7 481 167 7 165 792				7 481 167	7 481 167 7 165 792
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 919 745 4 839 059				4 919 745	4 919 745 4 839 059
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 080 724 28 048 006	26 143 799 26 276 449	1 940 000 642 394	43 500 24 441	55 208 023	55 258 023 54 991 291
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>195 521 282</b>	<b>26 882 799</b>	<b>1 940 000</b>	<b>43 500</b>	<b>224 387 581</b>	<b>225 017 323</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>193 058 758</b>	<b>26 855 850</b>	<b>642 394</b>	<b>24 441</b>		<b>220 581 444</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
21 – Examen des comptes publics	40 441 452 39 203 516	539 000 491 242			40 980 452	41 560 194 39 694 759
22 – Contrôle des finances publiques	16 611 610 16 301 452				16 611 610	16 611 610 16 301 452
23 – Contrôle des gestions publiques	62 618 953 61 737 024				62 618 953	62 618 953 61 737 024

### Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
24 – Evaluation des politiques publiques	36 367 631 35 763 908				36 367 631	36 367 631 35 763 908
25 – Information des citoyens	7 481 167 7 165 792				7 481 167	7 481 167 7 165 792
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 919 745 4 839 059				4 919 745	4 919 745 4 839 059
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 080 724 28 048 006	23 222 061 23 156 591	1 051 500 1 563 018	43 500 24 441	51 397 785	51 447 785 52 792 056
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>195 521 282</b>	<b>23 761 061</b>	<b>1 051 500</b>	<b>43 500</b>	<b>220 377 343</b>	<b>221 007 085</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>193 058 758</b>	<b>23 647 833</b>	<b>1 563 018</b>	<b>24 441</b>		<b>218 294 050</b>

### PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	193 058 758	196 228 836	192 654 837	193 058 758	196 228 836	192 654 837
Rémunérations d'activité	126 187 638	128 049 418	125 885 913	126 187 638	128 049 418	125 885 913
Cotisations et contributions sociales	66 169 163	67 356 943	65 986 087	66 169 163	67 356 943	65 986 087
Prestations sociales et allocations diverses	701 956	822 475	782 836	701 956	822 475	782 836
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	26 855 850	21 604 900	21 914 881	23 647 833	23 898 591	25 045 267
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	26 855 850	21 604 900	21 914 881	23 647 833	23 898 591	25 045 267
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	642 394	7 215 000	877 023	1 563 018	911 070	600 747
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	642 394	6 215 000	877 023	1 563 018	161 070	600 747
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	1 000 000	0	0	750 000	0
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	24 441	46 400	14 491	24 441	46 400	14 491
Transferts aux ménages	0	0	7 000	0	0	7 000
Transferts aux autres collectivités	24 441	46 400	7 491	24 441	46 400	7 491
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>225 095 136</b>			<b>221 084 897</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-359 241			-359 241	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 438 780			+2 892 340	
<b>Total*</b>	<b>220 581 444</b>	<b>226 174 675</b>	<b>215 461 232</b>	<b>218 294 050</b>	<b>223 617 996</b>	<b>218 315 342</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	609 474	1 050 000	1 009 436	609 474	1 050 000	1 009 436
<b>Total</b>	<b>609 474</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 009 436</b>	<b>609 474</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 009 436</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		196 944		196 944				
03/2021		254 529		254 529				
04/2021		78		78				
05/2021		11 879		11 879				
06/2021		2 250		2 250				
07/2021		34		34				
08/2021		71		71				
09/2021		1 931		1 931				
10/2021		230 950		230 950				
11/2021		310 603		310 603				
01/2022		168		168				
<b>Total</b>		<b>1 009 436</b>		<b>1 009 436</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		665 059						
<b>Total</b>		<b>665 059</b>						

### Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

#### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2021		3 484 015		1 912 633				
<b>Total</b>		<b>3 484 015</b>		<b>1 912 633</b>				

#### DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						27 786		27 786
19/11/2021						1 943		1 943
<b>Total</b>						<b>29 729</b>		<b>29 729</b>

#### LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021					359 241	3 690 000	359 241	
<b>Total</b>					<b>359 241</b>	<b>3 690 000</b>	<b>359 241</b>	

#### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>5 158 509</b>		<b>2 922 069</b>	<b>359 241</b>	<b>3 719 729</b>	<b>359 241</b>	<b>29 729</b>



## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	40 228 010 39 176 982	500 000 887 296	41 728 010 40 064 278	40 228 010 39 176 982	375 000 841 686	41 603 010 40 018 668
22 – Contrôle des finances publiques	16 603 886 16 225 278		16 603 886 16 225 278	16 603 886 16 225 278		16 603 886 16 225 278
23 – Contrôle des gestions publiques	62 783 205 60 997 615		62 783 205 60 997 615	62 783 205 60 997 615		62 783 205 60 997 615
24 – Evaluation des politiques publiques	36 514 687 35 183 840		36 514 687 35 183 840	36 514 687 35 183 840		36 514 687 35 183 840
25 – Information des citoyens	7 486 409 7 382 219		7 486 409 7 382 219	7 486 409 7 382 219		7 486 409 7 382 219
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 964 281 4 693 504		4 964 281 4 693 504	4 964 281 4 693 504		4 964 281 4 693 504
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 648 358 28 995 399	28 366 300 21 919 099	56 064 658 50 914 498	27 648 358 28 995 399	24 481 061 24 818 819	52 179 419 53 814 218
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>196 228 836</b>	<b>28 866 300</b>	<b>225 095 136</b>	<b>196 228 836</b>	<b>24 856 061</b>	<b>221 084 897</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-359 241	+1 438 780	+1 079 539	-359 241	+2 892 340	+2 533 099
Total des crédits ouverts	195 869 595	30 305 080	226 174 675	195 869 595	27 748 401	223 617 996
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>192 654 837</b>	<b>22 806 395</b>	<b>215 461 232</b>	<b>192 654 837</b>	<b>25 660 505</b>	<b>218 315 342</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 214 758	+7 498 685	+10 713 443	+3 214 758	+2 087 895	+5 302 653

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	196 228 836	28 866 300	225 095 136	196 228 836	24 856 061	221 084 897
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>196 228 836</b>	<b>28 866 300</b>	<b>225 095 136</b>	<b>196 228 836</b>	<b>24 856 061</b>	<b>221 084 897</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements de crédits constatés en 2021 en HT2 sont les reports de crédits 2020, deux décrets de transfert, l'ouverture d'attributions de produits et une annulation en loi de finances rectificative.

Le montant des reports de crédits (4,2 M€ en AE et 1,9 M€ en CP) résulte de l'application des articles 15-II et 15-III de la LOLF. Ils sont retracés de la manière suivante :

- arrêté du 26 janvier 2021 : 0,7 M€ en AE au titre des autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles et non-engagées ;
- arrêté du 12 février 2021 : 3,5 M€ en AE et 1,9 M€ en CP au titre des reports généraux.

Les transferts de crédits de - 0,03 M€ liés au décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 au titre des différentes refacturations informatiques du réseau interministériel de l'État et au décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 concernant le financement de l'acheminement du stock des masques grand public par le ministère de l'intérieur.

L'annulation en loi de finances rectificative (loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021) de 3,7 M€ d'AE en raison de l'abandon d'un projet immobilier en Polynésie française.

Les flux d'attribution de crédits ont représenté 1 M€ et proviennent de 11 arrêtés d'ouverture de crédits au titre des produits de régie, des cessions mobilières et des commissariats aux comptes.

En titre 2, le seul mouvement constaté est une annulation de 359 241 € en AE et CP en loi de finances rectificative (loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021) en raison de crédits de masse salariale devenus sans objet.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les recettes encaissées en 2021 par voie d'attribution de produits, dont le montant s'élève à 1 009 436 € en hors titre 2, correspondent :

- à la rémunération de prestations de commissariat aux comptes, réalisées par la Cour au profit d'organisations internationales (décret n° 2001-823 du 5 septembre 2001) ;
- aux produits de cession de biens mobiliers par la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes, au titre du décret n° 2006-1004 du 10 août 2006 portant attributions de produits des cessions de biens mobiliers provenant des services de l'État.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	981 145	1 154 652	2 135 797	981 145	994 242	1 975 387
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	-981 145	-1 154 652	-2 135 797	-981 145	-994 242	-1 975 387
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Conformément aux modalités particulières de gestion des crédits du programme, la réserve de précaution est dégelée au nom de l'indépendance des juridictions financières. La réserve de 2,13 M€ (dont 0,98 M€ sur le titre 2 et 1,15 M€ sur le hors titre 2) a ainsi été intégralement levée dès le début de l'année.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI +LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI +LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 +4))
1134 – Catégorie A +	0,00	770,91	795,00	0,00	766,69	-28,31
1135 – Catégorie A	0,00	551,45	542,00	0,00	569,73	+27,73
1136 – Catégorie B	0,00	252,26	266,00	0,00	244,85	-21,15
1137 – Catégorie C	0,00	188,26	199,00	0,00	176,87	-22,13
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 762,88</b>	<b>1 802,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 758,14</b>	<b>-43,86</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1134 – Catégorie A +	0,00	0,00	-0,21	-4,01	+11,11	-15,12
1135 – Catégorie A	0,00	0,00	+13,51	+4,77	+10,91	-6,14
1136 – Catégorie B	0,00	0,00	-2,68	-4,73	-0,95	-3,78
1137 – Catégorie C	0,00	0,00	-16,00	+4,61	+5,51	-0,90
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5,38</b>	<b>+0,64</b>	<b>+26,58</b>	<b>-25,94</b>

La consommation 2021 du plafond d'emplois, qui s'élève à 1 758 ETPT, a fait l'objet d'un retraitement de 8 ETPT par rapport à la consommation dans Chorus (1 750 ETPT) pour tenir compte des acomptes versés à certains agents pour leur premier mois d'activité qui ne donnent pas lieu à décompte d'emplois dans Chorus (2 ETPT) et des agents en demi-traitement maladie qui sont décomptés pour 0,5 ETPT quelle que soit leur quotité de travail (6 ETPT).

Les corrections techniques se rapportent d'une part, aux promotions internes (changement de catégorie d'emplois) intervenues, et d'autre part, à la diminution du nombre d'agents en contrat à durée déterminée de moins de 10 mois de catégorie C.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	118,40	32,00	5,49	125,70	22,00	7,37	+7,30	+8,00
1135 – Catégorie A	68,50	9,90	6,38	67,10	0,00	7,34	-1,40	+2,00
1136 – Catégorie B	33,20	16,20	5,63	34,60	0,00	7,24	+1,40	0,00
1137 – Catégorie C	24,40	4,00	6,51	24,60	0,00	7,00	+0,20	0,00
<b>Total</b>	<b>244,50</b>	<b>62,10</b>		<b>252,00</b>	<b>22,00</b>		<b>+7,50</b>	<b>+10,00</b>

## SORTIES RÉALISÉES EN 2021

Le nombre total des sorties s'établit à 244,5 ETP pour 207 ETP initialement prévus.

En catégorie A+, alors que 110 départs avaient été prévus (dont 25 à la retraite), 118,4 départs ont été constatés dont 33 fins de détachement, 33 départs en détachement, 32 départs à la retraite, 6 situations interruptives (disponibilités, CLD, congés parentaux), 4 fins de contrat et 9 départs définitifs (démissions, décès). A cela s'ajoutent les diminutions de quotités de travail à hauteur de 1,4 ETP.

En catégorie A, le nombre de sorties prévues était de 56 (dont 12 départs à la retraite). Le nombre de sorties effectivement réalisées s'élève à 68,5 ETP dont 33,5 fins de détachement et de PNA (CIGeM), 9,9 départs à la retraite, 8,8 départs en détachement ou PNA, 7 démissions de contractuels, 3 fins de contrat et 4,3 situations interruptives (disponibilités, CLD, congés parentaux). À cela s'ajoutent les diminutions de quotités de travail à hauteur de 2 ETP.

Les sorties en catégorie B s'établissent à 33,2 (dont 8 fins de détachement, 16,2 départs à la retraite, 4 fins de contrat, 2 départs en détachement et 3 démissions) pour une prévision initiale de 27 dont 12 départs à la retraite.

Enfin, la catégorie C a enregistré 24,4 sorties (dont 4 départs à la retraite, 9 fins de contrats, 7,8 fins de détachement, 1 départ en détachement et 2 démissions). À cela s'ajoutent les diminutions de quotités de travail à hauteur de 0,6 ETP. Le PAP 2021 prévoyait 14 départs dont 8 à la retraite.

## ENTRÉES RÉALISÉES EN 2021

Le nombre total des entrées s'établit à 252 ETP pour 217 ETP initialement prévus. Le solde des entrées et des sorties s'établit à +7,5 ETP.

Pour ce qui concerne la catégorie A+, les entrées réalisées (125,7 ETP) sont supérieures aux prévisions initiales (118 ETP). Le détail des entrées est le suivant :

- 6 magistrats recrutés à la sortie de l'ENA ;
- 8 concours CRC
- 4 recrutements d'officiers en application de l'article L.4139-2 du code de la défense ;
- 4 nominations au tour extérieur ;
- 14 agents contractuels dont 11 experts en certification ;
- 66 détachements entrants dont 26 rapporteurs extérieurs, 37 magistrats de CRTE, 2 CMSE issu de la loi de 2016 et 1 conservatrice générale des bibliothèques ;
- 22 réintégrations après détachement ou disponibilité.

A cela s'ajoute une augmentation des quotités de travail à hauteur de 1,7 ETP.

La catégorie A enregistre un volume d'entrées (67,1 ETP) supérieures aux prévisions initiales (58 ETP), notamment en raison de la politique de requalification des emplois menée dans les juridictions financières qui se traduit par le remplacement des agents partants par des profils de catégorie A sur les fonctions de contrôle.

Pour ce qui concerne les catégories B et C, le nombre d'entrées réalisées en 2021 (59,2 ETP) est supérieur à la prévision (41 ETP).

En l'absence de concours direct organisé pour les catégories A, B et C, les voies du détachement entrant et de l'affectation pour le corps interministériel des attachés d'administration de l'État concentrent l'essentiel des recrutements (89,3 ETP). Les autres modes d'entrée restent plus limités (26 agents contractuels et 8,3 réintégrations après détachement, disponibilité ou congé parental). A cela s'ajoute une augmentation des quotités de travail à hauteur de 2,7 ETP. Au total, le nombre de recrutements en catégories A, B et C s'établit à 126,3 ETP pour une prévision initiale de 93 ETP.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	787,00	789,32	0,00	0,00	-2,75	-0,93	+11,44	-12,37
Services régionaux	1 015,00	968,82	0,00	0,00	-2,63	+1,57	+15,14	-13,57
<b>Total</b>	<b>1 802,00</b>	<b>1 758,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5,38</b>	<b>+0,64</b>	<b>+26,58</b>	<b>-25,94</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	+10,00	789,40
Services régionaux	0,00	1 001,90
<b>Total</b>	<b>+10,00</b>	<b>1 791,30</b>

Les effectifs de la Cour des comptes sont positionnés sur la ligne "Administration centrale" et les effectifs des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTCC) sont positionnés sur la ligne "Services régionaux".

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
21 – Examen des comptes publics	341,00	328,00
22 – Contrôle des finances publiques	147,00	141,00
23 – Contrôle des gestions publiques	547,00	533,00
24 – Evaluation des politiques publiques	325,00	308,00
25 – Information des citoyens	64,00	62,00
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	42,00	39,00
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	336,00	347,14
<b>Total</b>	<b>1 802,00</b>	<b>1 758,14</b>
Transferts en gestion		0,00

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
6,00	0,08	0,00

Les 6 apprentis sont accueillis par la Cour des comptes dans les filières informatique et juridique.

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)	
(ETP ou effectifs physiques)		1 311	
<b>Effectifs gérants</b>	<b>31,7</b>	<b>2,42 %</b>	
administrant et gérant	17,3	1,32 %	
organisant la formation	5,5	0,42 %	
consacrés aux conditions de travail	2,5	0,19 %	
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	5	0,38 %	

  

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois	
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
63,09 % (1 311 effectifs physiques)	23,44 % (487 effectifs physiques)	3,27 % (68 effectifs physiques)	10,20 % (212 effectifs physiques)

## Commentaires et mode de calcul :

L'indicateur est calculé sur la base du ratio entre le nombre de personnels gestionnaires ou « effectifs gérants » et les effectifs « gérés » inclus dans le plafond d'emplois autorisé en LFI :

- au *dénominateur*, sont pris en compte les effectifs physiques sous plafond « intégralement gérés » par la direction des ressources humaines de la Cour des comptes. Ne sont pas intégrés les agents sous plafond en position de détachement entrant ou de mise à disposition sortante, qui ne sont considérés que comme partiellement gérés, bien que pris en charge par les juridictions financières pour leur rémunération, avancement, promotion, formation, action sociale, etc.
- au *numérateur*, sont comptabilisés les effectifs « gérants » (48,3 ETP avant retraitement) de l'ensemble des personnels des juridictions financières (Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes), sous et hors plafond d'emplois, intégralement ou partiellement gérés.

Pour rendre compte dans le calcul du ratio des spécificités de la gestion des ressources humaines des juridictions financières, un coefficient de 63,09 % correspondant aux seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois a été appliqué aux effectifs « gérants », afin de tenir compte du volume important :

- des personnels accueillis en détachement entrant (magistrats de CRTC, rapporteurs extérieurs à la Cour, autres personnels de catégorie A, B et C) ;
- des personnels exerçant leurs fonctions hors des juridictions financières et continuant de faire l'objet d'actes de gestion (notamment les magistrats).

Le numérateur ainsi retraité porte les effectifs « gérants » à 31,7 ETP.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>126 187 638</b>	<b>128 049 418</b>	<b>125 885 913</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>66 169 163</b>	<b>67 356 943</b>	<b>65 986 087</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	47 930 642	49 013 523	47 839 137
– Civils (y.c. ATI)	47 546 050	48 644 511	47 472 317
– Militaires	384 592	369 012	366 820
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	18 238 521	18 343 420	18 146 951
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>701 956</b>	<b>822 475</b>	<b>782 836</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>193 058 758</b>	<b>196 228 836</b>	<b>192 654 837</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>145 128 115</b>	<b>147 215 313</b>	<b>144 815 700</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les taux de contributions employeurs au compte d'affectation spéciale "Pensions" sont de 74,6 % pour les personnels civils et de 126,07 % pour les personnels militaires.

Les prestations relatives aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) ont concerné 22 agents pour 0,25 M€.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2020 retraitée</b>	<b>145,02</b>
Exécution 2020 hors CAS Pensions	145,13
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,11
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,53
– Mesures de restructuration	-0,06
– Autres dépenses de masse salariale	0,49
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-0,12</b>
EAP schéma d'emplois 2020	1,91
Schéma d'emplois 2021	-2,02
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,02</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,02</b>
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>-0,21</b>
GVT positif	1,75
GVT négatif	-1,97
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>-0,51</b>
Indemnisation des jours de CET	0,46
Mesures de restructurations	0,09
Autres rebasages	-1,06
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,60</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,08
Autres variations	0,52
<b>Total</b>	<b>144,82</b>

La ligne « débasage des dépenses au profil atypique » correspond, au titre de l'exercice 2020, aux dépenses d'indemnisation des jours de congés non pris via les comptes « épargne-temps » (CET), aux dépenses liées à la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), aux mesures d'accompagnements des restructurations assurées en 2012 et 2013 (décret n°2012-255 du 23 février 2012 relatif au siège et au ressort des CRTC) et de 2015 (loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral) ainsi qu'aux remboursements, au profit du programme 164, des rémunérations des agents mis à

## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | Justification au premier euro

disposition à l'extérieur des juridictions financières (0,69 M€) et aux dépenses réalisées sur fonds de concours au titre des jumelages avec l'Algérie et le Maroc (-0,20 M€).

La ligne « rebasage des dépenses au profil atypique – hors GIPA » réintègre, au titre de l'exercice 2021, les dépenses d'indemnisation des jours de CET pour 0,46 M€, les mesures d'accompagnement des restructurations à hauteur de 0,09 M€. La ligne « autres » correspond aux remboursements des agents mis à disposition (-1,06 M€). Par ailleurs, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 51 agents pour un montant de 20 412 € et aucun versement n'est intervenu en 2021 concernant les mesures pour les bas salaires.

Le « glissement vieillesse technicité » (GVT) solde s'est établi en 2021 à -0,21 M€ (-0,15 % de la masse salariale hors CAS pensions). Le GVT positif de l'ensemble des personnels des juridictions financières s'élève à 1,75 M€ (1,21 % de la masse salariale hors CAS pensions). La détermination du GVT positif peut connaître des évolutions significatives au regard notamment du nombre restreint d'emplois du programme et de la forte proportion des recrutements par la voie du détachement. Le GVT négatif (ou effet de noria) représente une économie de 1,36 % de la masse salariale hors CAS.

Les « autres variations des dépenses de personnel » inscrites pour 0,60 M€ comprennent la variation des dépenses de prestations sociales et allocations diverses (+0,08 M€) dont 0,01 M€ au titre du versement du forfait mobilités durables prévu par le décret 2020-543 du 9 mai 2020. Les autres variations des dépenses de personnels constatées en 2021 pour un montant global de 0,52 M€ intègrent le paiement de 3 indemnités spécifiques de rupture conventionnelle prévues par le décret 2019-1593 du 31 décembre 2019 (0,10 M€), la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel pour les agents de catégories B et C prévue par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP (0,27 M€) ainsi que diverses variations pour 0,15 M€ (augmentation du coût des congés longue durée et de la rémunération des contractuels).

### COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1134 – Catégorie A +	97 612	118 283	109 458	85 450	103 912	95 942
1135 – Catégorie A	58 956	68 799	65 672	50 727	59 836	56 717
1136 – Catégorie B	40 461	46 631	41 930	34 734	40 421	36 170
1137 – Catégorie C	34 116	38 162	32 731	29 072	32 834	27 670

Il convient de noter que les coûts moyens d'entrée et de sortie peuvent connaître des évolutions significatives au regard notamment du nombre d'emplois restreint du programme et du mode de recrutement (par la voie du détachement notamment), parmi les personnels de catégorie A+, il peut être précisé :

- le coût moyen annuel d'entrée pour un magistrat de la Cour est de 103 303 € et de 80 706 € pour un magistrat de chambre régionale des comptes ;
- le coût moyen annuel de sortie pour un magistrat de la Cour est de 123 620 € et de 100 003 € pour un magistrat de chambre régionale des comptes.

### MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						18 297	18 297
Mise en oeuvre du protocole PPCR	99	A et C	Corps administratifs et techniques	01-2021	12	18 297	18 297
<b>Total</b>						<b>18 297</b>	<b>18 297</b>



La seule mesure catégorielle intervenue sur le programme 164 est liée à l'application du protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	1 791	736 518		<b>736 518</b>
Logement	22	51 818		<b>51 818</b>
Famille, vacances	350	65 042		<b>65 042</b>
Mutuelles, associations	70	19 000		<b>19 000</b>
Prévention / secours	1 791	149 462		<b>149 462</b>
Autres	1 791	51 069		<b>51 069</b>
<b>Total</b>		<b>1 072 909</b>		<b>1 072 909</b>

La restauration est le principal poste de dépenses au titre de l'action sociale. Les dépenses autres concernent principalement les prestations de sténographie pour les compte-rendus des rendez-vous syndicaux (Comité Technique, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, Conseil supérieur de la Cour).

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

### INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
<b>Surface</b>	1	SHON du parc	m <sup>2</sup>	<b>28 011</b>		<b>67 634</b>		<b>95 645</b>	
	2	SUB du parc	m <sup>2</sup>	<b>22 307</b>		<b>57 064</b>		<b>79 371</b>	
	3	SUN du parc	m <sup>2</sup>	<b>10 813</b>		<b>21 606</b>		<b>32 419</b>	
	4	SUB du parc domanial	m <sup>2</sup>	<b>22 037</b>		<b>32 968</b>		<b>55 005</b>	
	5	Ratio SUB / SHON	%	79,64%		84,37%		82,98%	
<b>Occupation</b>	6	Poste de travail	nb	<b>872</b>		<b>1 065</b>		<b>1 937</b>	
	7	Ratio SUN / poste de travail	m <sup>2</sup> / PT	<b>12</b>		<b>20</b>		<b>17</b>	
	8	Coût de l'entretien courant	€ programme 164	420 122		506 327		926 449	
			€ programme 723	0		0		0	
			<b>total</b>	<b>€</b>	<b>420 122</b>		<b>506 327</b>		<b>926 449</b>
9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m <sup>2</sup>	18,83		8,87		11,67		
<b>Entretien lourd</b>	10	Coût de l'entretien lourd *  (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE "164"	508 417	AE "164"	359 411	AE "164"	867 828
				CP "164"	300 939	CP "164"	312 546	CP "164"	613 485
				AE "723"	53 271	AE "723"	456 798	AE "723"	510 069
				CP "723"	51 891	CP "723"	332 551	CP "723"	384 442
				<b>Total AE</b>	<b>561 688</b>	<b>Total AE</b>	<b>816 209</b>	<b>Total AE</b>	<b>1 377 897</b>
				<b>Total CP</b>	<b>352 830</b>	<b>Total CP</b>	<b>645 097</b>	<b>Total CP</b>	<b>997 927</b>

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Justification au premier euro

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
				AE		AE		AE	
	11	Ratio entretien lourd * / SUB	€/ m <sup>2</sup>	AE	25,49	AE	24,76	AE	25,05
		(parc domanial et quasi-propriété)		CP	16,01	CP	19,57	CP	18,14
	12	Coût des travaux structurants	€	AE "164"	163 793	AE "164"	0	AE "164"	163 793
				CP "164"	294 203	CP "164"	0	CP "164"	294 203
				AE "723"	0	AE "723"	145 722	AE "723"	145 722
				CP "723"	0	CP "723"	626 863	CP "723"	626 863
				<b>Total AE</b>	<b>163 793</b>	<b>Total AE</b>	<b>145 722</b>	<b>Total AE</b>	<b>309 515</b>
				<b>Total CP</b>	<b>294 203</b>	<b>Total CP</b>	<b>626 863</b>	<b>Total CP</b>	<b>921 066</b>

Sur les surfaces :

Il s'agit des surfaces consolidées de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes, après l'application des deux réorganisations territoriales issues des lois du 13 décembre 2011 et du 16 janvier 2015.

Le bilan décliné ci-après, sur l'occupation et l'entretien lourd, résulte plus particulièrement de l'exécution du dernier schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) des juridictions financières (JF) qui couvre la période 2019-2023.

Sur l'occupation :

Le coût de l'entretien courant (ligne 8) correspond aux consommations sur le titre 3 en crédits de paiements. Il est fléché exclusivement sur le programme 164.

Sur ce dernier, la consommation afférente à la Cour des comptes est principalement due aux travaux d'aménagement des cabinets ainsi qu'aux travaux d'entretien courant en matière de menuiserie, chauffage, climatisation et plomberie. Ces travaux consistent à poursuivre l'adaptation des espaces de travail de la Cour des comptes pour garantir la sécurité des personnes et améliorer le cadre de travail dans un contexte d'augmentation des effectifs.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), la consommation est principalement due aux travaux réalisés en matière de menu entretien.

Sur l'entretien lourd :

Le coût de l'entretien lourd (ligne 10) correspond aux crédits consommés en matière d'autorisations d'engagements et crédits de paiements sur les programmes 164 et 723. Ces différents travaux sont principalement envisagés afin de permettre l'amélioration du confort thermique des bâtiments et leur mise aux normes.

Sur le programme 164, la consommation résulte principalement des opérations de rénovation thermique avec principalement, pour la Cour des comptes, le remplacement d'une verrière et d'une chaudière et, s'agissant des CRC, le remplacement des chaudières pour les CRC Ile-de-France et Nouvelle-Aquitaine ainsi que les travaux de mise aux normes du TGBT pour la CRC Bourgogne-Franche-Comté.

Sur le programme 723, la consommation résulte principalement de l'opération de réaménagement de deux niveaux de la CRC Hauts-de-France qui devrait être réceptionnée au cours du premier semestre 2022.

Le coût des travaux structurants (ligne 12) correspond aux crédits consommés en matière d'autorisations d'engagements et crédits de paiements sur le titre 5 relevant des programmes 164 et 723 :

Sur le programme 164, la consommation est principalement issue de l'achèvement des travaux du 3<sup>e</sup> étage Cambon et des études sur les prochaines opérations de remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble Mondovi et du palais Cambon.

Sur le programme 723, la consommation a exclusivement pour origine les travaux de restructuration et de réhabilitation de la CRC Réunion. Cette opération sera réceptionnée au premier semestre de l'exercice 2022.

## RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Ratio d'efficacité en €	664	829	705	736	659
Nombre de postes de travail	2100	2100	2100	2100	2100

Le ratio d'efficacité bureautique 2021 a diminué.

Ce ratio est justifié par l'exécution de travaux planifiés sur le parc informatique nécessaires à son maintien en condition opérationnelle. Les investissements en postes de travail nomades, liés à la pandémie de covid-19 en 2020, ont permis de diminuer les acquisitions en 2021.

## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>30 305 080</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>27 748 401</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>22 806 395</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>25 660 505</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>2 726 422</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>8 103 086</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>4 772 263</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>17 557 419</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>28 115 739</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>-4 824</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) <b>28 110 915</b></b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>8 103 086</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>20 007 829</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>22 806 395</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>17 557 419</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>5 248 976</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) <b>25 256 805</b></b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>9 559 093</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>15 697 712</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 +reports 2020 +mouvements réglementaires +FdC +AdP +fongibilité asymétrique +LFR

Les restes à payer au 31 décembre 2021 s'élèvent à 25,3 M€ et sont en diminution par rapport aux exercices précédents (28,1 M€ en 2020 et 25,8 M€ en 2019). La seule brique immobilière comprend 83 % des restes à payer du fait des engagements pluriannuels des baux immobiliers pour plusieurs sièges de Chambres régionales et territoriales des comptes. Les autres briques connaissent des décaissements réalisés majoritairement l'année suivant la constitution du reste à payer.

Le volume des restes à payer du programme (25 256 805 €) intègre des engagements juridiques dont la couverture ne sera pas assurée en CP pour un montant estimé de 1 139 781 € (prestations devenues sans objets ou dont la réalisation est inférieure à l'estimation initiale). Le montant des restes à payer à couvrir au 31 décembre 2021 est donc de 24 117 024 €. Il se répartit ainsi :

	Restes à payer au 31/12/2020	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et au-delà
Immobilier	20 195 372	6 382 117	4 410 286	3 304 493	2 725 988	1 370 654	2 001 833
Informatique et télécom	1 672 465	999 700	419 742	253 022	0	0	0
Fonctionnement courant	1 468 469	1 408 901	27 873	16 630	15 065	0	0,01
Ressources humaines	780 719	768 374	12345	0	0	0	0
Total	24 117 024	9 559 093	4 870 246	3 574 145	2 741 053	1 370 654	2 001 833

La couverture des engagements des années 2021 et antérieures nécessitera en 2022 un volume de 9,6 M€ en CP, soit un taux de couverture de 40 % du reste à payer constitué sur cet exercice. Ce taux est conforme à la typologie des dépenses exécutées sur le programme.

## Justification par action

### ACTION

#### 21 – Examen des comptes publics

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
21 – Examen des comptes publics	40 228 010	1 500 000	<b>41 728 010</b>	40 228 010	1 375 000	<b>41 603 010</b>
	39 176 982	887 296	<b>40 064 278</b>	39 176 982	841 686	<b>40 018 668</b>

L'action n°21 « Examen des comptes publics » a mobilisé 328 ETPT en 2021 soit 19 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 182 agents de catégorie A+;
- 100 agents de catégorie A ;
- 27 agents de catégorie B ;
- 19 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme) et des crédits de fonctionnement (justification ci-dessous).

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	40 228 010	39 176 982	40 228 010	39 176 982
Rémunérations d'activité	26 377 452	25 755 453	26 377 452	25 755 453
Cotisations et contributions sociales	13 680 641	13 273 538	13 680 641	13 273 538
Prestations sociales et allocations diverses	169 917	147 992	169 917	147 992
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 500 000	887 296	1 375 000	841 686
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 500 000	887 296	1 375 000	841 686
<b>Total</b>	<b>41 728 010</b>	<b>40 064 278</b>	<b>41 603 010</b>	<b>40 018 668</b>

Les crédits de fonctionnement exécutés sur cette action (soit 0,84 M€ en CP) regroupent les dépenses des marchés d'expertise liés à la certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale (0,46 M€), d'un montant supérieur de 0,14 M€ à la dépense en 2020, en raison de la mise en place d'un audit spécifique sur l'application Hélios, l'application informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Les 0,38 M€ restant de consommation sur cette action concernent les dépenses réalisées dans le cadre des activités à caractère international de la Cour des comptes (commissariat aux comptes d'organisations internationales, expertise apportée à des États étrangers pour renforcer leurs institutions supérieures de contrôle, revues par les Pairs, participation aux événements organisés par l'INTOSAI et l'EURORAI). L'activité de commissariat aux comptes d'organisations internationales a été financée sur les recettes perçues par voie d'attributions de produits au titre des

honoraires perçus en 2021 (0,97 M€). Les dépenses ont concerné essentiellement les frais de déplacements temporaires des agents concernés par ces activités.

Il convient de noter que les autres dépenses de fonctionnement du programme sont intégralement imputées sur l'action n°27.

## ACTION

### 22 – Contrôle des finances publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
22 – Contrôle des finances publiques	16 603 886		<b>16 603 886</b>	16 603 886		<b>16 603 886</b>
	16 225 278		<b>16 225 278</b>	16 225 278		<b>16 225 278</b>

L'action n°22 « Contrôle des finances publiques » a mobilisé 141 ETPT en 2021 soit 8 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 69 agents de catégorie A+;
- 50 agents de catégorie A ;
- 13 agents de catégorie B ;
- 9 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur les actions n°21 et n°27.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 603 886	16 225 278	16 603 886	16 225 278
Rémunérations d'activité	10 863 070	10 638 827	10 863 070	10 638 827
Cotisations et contributions sociales	5 671 408	5 523 352	5 671 408	5 523 352
Prestations sociales et allocations diverses	69 408	63 099	69 408	63 099
<b>Total</b>	<b>16 603 886</b>	<b>16 225 278</b>	<b>16 603 886</b>	<b>16 225 278</b>

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Justification au premier euro

**ACTION**
**23 – Contrôle des gestions publiques**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
23 – Contrôle des gestions publiques	62 783 205		<b>62 783 205</b>	62 783 205		<b>62 783 205</b>
	60 997 615		<b>60 997 615</b>	60 997 615		<b>60 997 615</b>

L'action n°23 « Contrôle des gestions publiques » a mobilisé 533 ETPT en 2021 soit 30 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 258 agents de catégorie A+;
- 186 agents de catégorie A ;
- 52 agents de catégorie B ;
- 37 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur les actions n°21 et n°27.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	62 783 205	60 997 615	62 783 205	60 997 615
Rémunérations d'activité	41 091 341	39 980 892	41 091 341	39 980 892
Cotisations et contributions sociales	21 429 683	20 778 252	21 429 683	20 778 252
Prestations sociales et allocations diverses	262 181	238 471	262 181	238 471
<b>Total</b>	<b>62 783 205</b>	<b>60 997 615</b>	<b>62 783 205</b>	<b>60 997 615</b>

**ACTION**
**24 – Evaluation des politiques publiques**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
24 – Evaluation des politiques publiques	36 514 687		<b>36 514 687</b>	36 514 687		<b>36 514 687</b>
	35 183 840		<b>35 183 840</b>	35 183 840		<b>35 183 840</b>



L'action n°24 « Évaluation des politiques publiques » a mobilisé 308 ETPT en 2021 soit 17 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 148 agents de catégorie A+;
- 109 agents de catégorie A ;
- 29 agents de catégorie B ;
- 22 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur les actions n°21 et n°27.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	36 514 687	35 183 840	36 514 687	35 183 840
Rémunérations d'activité	23 884 931	23 058 531	23 884 931	23 058 531
Cotisations et contributions sociales	12 477 242	11 987 477	12 477 242	11 987 477
Prestations sociales et allocations diverses	152 514	137 832	152 514	137 832
<b>Total</b>	<b>36 514 687</b>	<b>35 183 840</b>	<b>36 514 687</b>	<b>35 183 840</b>

## ACTION

### 25 – Information des citoyens

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
25 – Information des citoyens	7 486 409		<b>7 486 409</b>	7 486 409		<b>7 486 409</b>
	7 382 219		<b>7 382 219</b>	7 382 219		<b>7 382 219</b>

L'action n°25 « Information des citoyens » a mobilisé 62 ETPT en 2021 soit 4 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 34 agents de catégorie A+;
- 19 agents de catégorie A ;
- 6 agents de catégorie B ;
- 3 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur les actions n°21 et n°27.

## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | Justification au premier euro

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	7 486 409	7 382 219	7 486 409	7 382 219
Rémunérations d'activité	4 905 659	4 851 790	4 905 659	4 851 790
Cotisations et contributions sociales	2 548 931	2 502 560	2 548 931	2 502 560
Prestations sociales et allocations diverses	31 819	27 868	31 819	27 868
<b>Total</b>	<b>7 486 409</b>	<b>7 382 219</b>	<b>7 486 409</b>	<b>7 382 219</b>

## ACTION

## 26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 964 281 4 693 504		<b>4 964 281</b> <b>4 693 504</b>	4 964 281 4 693 504		<b>4 964 281</b> <b>4 693 504</b>

L'action n°26 « Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics » a mobilisé 39 ETPT en 2021 soit 2 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 22 agents de catégorie A+;
- 12 agents de catégorie A ;
- 3 agents de catégorie B ;
- 2 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur les actions n°21 et n°27.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 964 281	4 693 504	4 964 281	4 693 504
Rémunérations d'activité	3 254 503	3 087 089	3 254 503	3 087 089
Cotisations et contributions sociales	1 688 806	1 588 809	1 688 806	1 588 809
Prestations sociales et allocations diverses	20 972	17 606	20 972	17 606
<b>Total</b>	<b>4 964 281</b>	<b>4 693 504</b>	<b>4 964 281</b>	<b>4 693 504</b>

**ACTION****27 – Pilotage et soutien des juridictions financières**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 648 358	28 416 300	<b>56 064 658</b>	27 648 358	24 531 061	<b>52 179 419</b>
	28 995 399	21 919 099	<b>50 914 498</b>	28 995 399	24 818 819	<b>53 814 218</b>

L'action n°27 « Pilotage et le soutien des juridictions financières » a mobilisé 347 ETPT en 2021 soit 20 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 54 agents de catégorie A+;
- 94 agents de catégorie A ;
- 115 agents de catégorie B ;
- 84 agents de catégorie C.

Les dépenses de titre 2 (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme) correspondent à la masse salariale des personnels de direction (pilotage) et des personnels affectés à la gestion des moyens (soutien) des juridictions financières. Les crédits hors titre 2 sont présentés ci-après.

La dépense réalisée est supérieure à la prévision effectuée en loi de finances initiale. Cet écart résulte de la non-prise en compte dans la prévision :

- des attributions de produits de l'exercice relatives à des cessions (44 149 €) ;
- des mouvements réglementaires de reports de 2020 à 2021 (1,91 M€ en CP). Ce report a été assuré au titre du schéma stratégique immobilier des juridictions financières dont la gestion est assurée sur plusieurs exercices.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	27 648 358	28 995 399	27 648 358	28 995 399
Rémunérations d'activité	17 672 462	18 513 331	17 672 462	18 513 331
Cotisations et contributions sociales	9 860 232	10 332 099	9 860 232	10 332 099
Prestations sociales et allocations diverses	115 664	149 968	115 664	149 968
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	21 154 900	21 027 585	23 573 591	24 203 581
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	21 154 900	21 027 585	23 573 591	24 203 581
Titre 5 : Dépenses d'investissement	7 215 000	877 023	911 070	600 747
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 215 000	877 023	161 070	600 747
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 000 000		750 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	46 400	14 491	46 400	14 491
Transferts aux ménages		7 000		7 000
Transferts aux autres collectivités	46 400	7 491	46 400	7 491
<b>Total</b>	<b>56 064 658</b>	<b>50 914 498</b>	<b>52 179 419</b>	<b>53 814 218</b>

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Justification au premier euro

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Toutes les dépenses de fonctionnement du programme 164 sont exécutées sur cette action, à l'exception de celles liées aux marchés d'expertise relatifs à la certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale et de celles réalisées dans le cadre des activités internationales de la Cour des comptes (commissariat aux comptes d'organisations internationales particulièrement), qui sont imputées sur l'action n°21. Le montant des dépenses de fonctionnement des juridictions financières de l'action s'élève à 24,20 M€ en CP. La dépense se répartit comme suit :

	CP (en M€)	%
Immobilier	9,30	38%
Fonctionnement courant	5,67	23%
Informatique	6,48	27%
Ressources humaines	2,75	11%
Total général	24,20	100%

**Dépenses immobilières et frais liés aux locaux (9,3 M€ en CP) :**

Les dépenses se déclinent en trois postes :

- les travaux immobiliers pour 0,3 M€ en AE et 0,48 M€ en CP, comprenant la part non immobilisée en investissement des travaux inscrits au schéma pluriannuel de stratégie immobilière ;
- les prises à bail et charges associées dont les taxes : 1,69 M€ en AE et 4,29 M€ en CP ;
- les services aux bâtiments (détaillés dans le tableau ci-après) : 4,77 M€ en AE et 4,53 M€ en CP.

en M€	CP
Maintenances et entretien courant (vérifications)	1,76
Menus travaux (dits du locataire)	0,17
Energie et fluides	0,86
Nettoyage, gardiennage	1,66
Autres dépenses	0,08
Total	4,53

L'exécution des crédits de l'immobilier se répartit entre les crédits centraux de la Cour (qui prend à sa charge des dépenses immobilières mutualisées) et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

En M€	AE	%	CP	%
Cour des comptes	3 170 049	47%	3 661 898	39%
CRTC	3 585 280	53%	5 639 123	61%
Total	6 755 329	100%	9 301 021	100%

**Dépenses de fonctionnement courant (5,67 M€ en CP) :**

Les dépenses de fonctionnement courant se répartissent comme suit :

*Dépenses logistiques : 2,80 M€*

Ces crédits se répartissent ainsi :

en M€	CP
coût de maintenance et de renouvellement du parc automobile	0,28
frais de changement de résidence	0,18
accueil physique et téléphonique	0,51
achat ou location de mobilier	0,19
fournitures de bureau et achat de papier	0,25
frais d'affranchissement et de courrier	0,21
acquisition et maintenance de matériels techniques (dont visioconférence, sonorisation, vidéos)	0,04
frais de logistiques et entretien divers	1,14

*Frais de déplacements temporaires : 0,90 M€ en CP*

Les déplacements des agents sont essentiels aux missions des juridictions financières, qui imposent des travaux sur pièces mais également sur place, notamment dans le cadre de la mission de contrôle des comptes et de la gestion. Cette activité a été particulièrement impactée par la crise de la covid-19 du fait de l'annulation de nombreuses missions. Ainsi, 2 843 jours de mission ont été effectués en 2021, contre 5 750 jours en 2019. Les déplacements relatifs aux commissariats aux comptes et aux jumelages relèvent de l'action n°21 (1 390 jours).

*Frais de réception et d'organisation d'événements : 0,29 M€ en CP*

Ces crédits correspondent notamment aux dépenses réalisées pour l'organisation des colloques et séminaires destinés à la restitution des travaux des juridictions financières. Ils ont été également employés au titre des frais de participations à des colloques.

*Frais de documentation : 0,54 M€ en CP*

Il s'agit du coût des achats d'ouvrages et des abonnements à la presse généraliste et spécialisée ainsi que les accès aux bases de données documentaires en ligne (achat public, analyse financières et fiabilité des comptes, gouvernance et organisation, immobilier et patrimoine, ressources humaines, systèmes d'information et numérique).

*Dépenses de communication : 0,18 M€ en CP*

Ces dépenses de communication, entendues au sens strict, ont concerné notamment les dépenses relatives à la revue de presse, les achats d'objets promotionnels particulièrement dans le cadre des journées européennes du patrimoine, ainsi que les frais entourant la remise du rapport annuel de la Cour.

*Dépenses d'études et d'expertises : 0,63 M€ en CP*

Des expertises ont été commandées en matière de traitement analytique, statistique et graphique de données. Ces actions ont accompagné les juridictions financières dans les évolutions induites par l'utilisation des outils numériques et l'ouverture des données.

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Justification au premier euro

**Gestion des liasses : 0,20 M€ en CP**

Ces dépenses ont été effectuées pour la gestion des liasses de pièces justificatives (stockage, mise à disposition, livraison et destruction). Cette gestion résulte de l'obligation de production des comptes des comptables publics aux juridictions financières.

**Travaux d'impression : 0,13 M€ en CP**

Ces dépenses concernent les coûts spécifiques d'impression de certains documents et rapports de la Cour des Comptes.

L'exécution des crédits de fonctionnement courant se répartit entre les crédits centraux de la Cour et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

En M€	AE	%	CP	%
Cour des comptes	4 111 660	74%	4 197 231	74%
CRTC	1 462 718	26%	1 474 918	26%
Total	5 574 377	100%	5 672 150	100%

**Dépenses informatiques et de télécommunications (6,48 M€ en CP) :**

Les dépenses informatiques s'inscrivent dans un contexte de développement des technologies numériques au sein des juridictions financières et accompagnent la transformation des métiers. Pour ce faire, les dépenses ont poursuivi deux orientations :

- l'achat, le développement de logiciels et d'applications « métiers » : 3,12 M€ en CP. Ces actions ont porté notamment sur les développements d'un nouveau SI de programmation des travaux (1,7 M€), d'un logiciel d'aide à la rédaction (Plume) (0,78 M€), de la mise en place d'une solution ITSM (0,17 M€), d'un logiciel de référentiel (0,14 M€), d'une plateforme dématérialisée de contrôle (0,14 M€) et de divers autres projets ;
- les dépenses nécessaires à l'exploitation informatique et téléphonique (détaillées dans le tableau ci-après) : 3,36 M€ en CP.

En M€	CP
Téléphonie (communications et matériels)	0,31
Assistance informatique aux utilisateurs (9521)	0,47
Coût des réseaux et maintenance	1,13
Matériels informatiques	0,50
Coûts des moyens d'impression	0,22
Site internet	0,33
Autres dépenses	0,41
<b>Total</b>	<b>3,36</b>

Par rapport à la prévision (5,37 M€ de CP sur la brique informatique pour le titre 3) la différence de 1,11 M€ s'explique en partie par un transfert vers le titre 3 des dépenses prévues en investissement pour 0,75 M€ dans le projet annuel de performance 2021. En effet, aucune dépense de développement informatique n'a donné lieu à une immobilisation dans le cadre des logiciels produits en interne, la plupart des développements ayant été effectués via des solutions sur étagère. L'écart restant de 0,36 M€ s'explique par des acquisitions supplémentaires de matériels pour assurer une homogénéité du parc informatique des juridictions financières.

L'exécution des crédits d'informatique et de télécommunications se répartit entre les crédits centraux de la Cour et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

En M€	AE	%	CP	%
Cour des comptes	6 147 237	98%	6 370 293	98%
CRTC	109 776	2%	110 882	2%
Total	6 257 012	100%	6 481 175	100%

### Dépenses liées à la gestion des personnels (2,75 M€ en CP) :

Ces dépenses recouvrent :

- les frais de formation des personnels et de promotion de l'apprentissage : 1,01 M€, en progression par rapport à l'exécution 2020 (0,7 M€) en raison de la mise en place de solutions pérennes d'e-learning et de formations en distanciel pour pallier les contraintes sanitaires ;
- les gratifications versées aux stagiaires lorsque ceux-ci remplissent les conditions précisées dans le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages : 0,24 M€ ;
- le remboursement des personnels mis à disposition, par des personnes morales autres que l'État (0,17 M€) ;
- les dépenses d'action sociale et de santé pour 1,33 M€, comprenant les frais de restauration collective (0,71 M€), la médecine de prévention (0,12 M€), les dépenses relatives au logement, aux associations, à la famille et diverses dépenses dont des expertises (0,25 M€) et la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées (0,26 M€). L'achat de matériel sanitaire pour lutter contre la pandémie de la covid-19 a été très résiduel au cours de l'année 2021 par rapport à 2020, il s'agit de dépenses ponctuelles d'achat de gel ou d'autotests dans le cadre de missions.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Toutes les dépenses d'investissement de la Cour des comptes et des autres juridictions financières sont exécutées sur cette action. Le montant total des investissements s'est élevé à 0,91 M€ en AE et 0,60 M€ en CP. Si la dépense constatée est légèrement inférieure à la prévision en CP (0,9 M€) du fait des dépenses informatiques qu'il était initialement envisagé d'immobiliser et qui ne l'ont pas été, elle est très inférieure à la prévision en AE (7,22 M€). Cet écart de 6,32 M€ s'explique par :

- les dépenses informatiques de projets passées en titre 3 et non en titre 5 (prévues pour 1 M€ en PAP 2021) ;
- l'abandon du projet de relocalisation d'une chambre régionale et territoriale des comptes impliquant une co-localisation dans une cité administrative à construire (prévue pour 3,69 M€ en PAP 2021) ;
- une exécution moins importante que prévue sur les travaux immobiliers pour 1,67 M€, lié notamment au report à 2022 de l'engagement du marché immobilier de construction de salles modulaires au sein du bâtiment Saint-Honoré du siège de la Cour des comptes. Bien que ce marché n'ait pas été engagé au cours de l'année 2021, une affectation sur tranche fonctionnelle a été effectuée pour un total de 2,35 M€ afin de flécher dès à présent cette opération d'investissement ;
- une exécution plus importante de 0,04 M€ sur les immobilisations concernant l'achat de matériel audiovisuel.

Unités de justification	CP (en M€)	%
Immobilier	0,50	84%
Fonctionnement Courant	0,10	16%
Informatique		0%
Ressources humaines		0%
Total général	0,60	100%

Le poste « Immobilier », comprend des immobilisations corporelles uniquement. Il correspond à des travaux réalisés au titre du schéma immobilier des juridictions financières.

Le poste « Fonctionnement courant » comprend des immobilisations corporelles uniquement et recouvre :

- 0,05 M€ pour le renouvellement d'une partie du parc automobile des juridictions financières ;
- 0,05 M€ pour l'achat de matériel audiovisuel.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention inscrits sur l'action n°27 ont été consommés en 2021 à hauteur de 14 491 € en AE et CP, contre 46 400 € inscrits en prévision. Cet écart s'explique par la suspension, en raison de la pandémie, des cotisations 2021 des chambres régionales et territoriales des comptes à l'Organisation européenne des institutions régionales de contrôle externe des finances publiques (EURORAI) et à la prise en charge sur le programme du Haut Conseil des Finances Publiques de la cotisation à l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe, « *European Organisation of Supreme Audit Institutions* » (EUROSAI).

Les consommations correspondent au versement du prix de la thèse, décerné par la Cour des Comptes pour 7 000 € et aux cotisations d'adhésion pour 7 491 €, versées aux organisations internationales d'institutions supérieures de contrôle suivantes :

- l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, « *The International Organisation of Supreme Audit Institutions* » (INTOSAI) ;
- l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF).



PROGRAMME 340  
**Haut Conseil des finances publiques**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Pierre MOSCOVICI

*Président du Haut Conseil des finances publiques*

Responsable du programme n° 340 : Haut Conseil des finances publiques

Créé par une disposition de la loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) est un organisme indépendant du Gouvernement et du Parlement. Placé auprès de la Cour des comptes et distinct de cette dernière, il est présidé par le Premier président de la Cour des comptes et comprend dix membres : quatre magistrats de la Cour des comptes désignés par son Premier président, quatre membres nommés par les présidents des assemblées parlementaires et par les présidents des commissions des finances de ces assemblées, un membre nommé par le président du Conseil économique, social et environnemental et le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

La loi organique du 17 décembre 2012 transpose en droit français les dispositions du traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, ratifié par la France en 2012. Ainsi, le Haut Conseil des finances publiques est chargé d'une mission spécifique qui contribue à la bonne gouvernance des finances publiques :

- il rend un avis sur les prévisions macro-économiques sur la base desquelles sont construits les projets de textes financiers et le projet de programme de stabilité ainsi que sur l'estimation de produit intérieur brut potentiel sur laquelle repose le projet de loi de programmation des finances publiques ;
- il apprécie ex-ante la cohérence des objectifs annuels présentés par le Gouvernement par rapport à la trajectoire pluriannuelle de solde structurel définie dans la loi de programmation des finances publiques ;
- il identifie ex-post, le cas échéant, les écarts importants que font apparaître les résultats de l'année écoulée avec les objectifs de solde structurel.

Le programme 340 a été créé et placé sous la responsabilité du président du Haut Conseil des finances publiques, en application de l'article 22 de la loi organique précitée. Les crédits consommés en 2021, à savoir 0,535 M€ en CP dont 0,512 M€ sur les dépenses de personnel et 0,023 M€ sur les autres titres ont été destinés à financer les moyens de fonctionnement de cette institution indépendante, et notamment la rémunération des agents qui assument les fonctions de rapporteur général, des rapporteurs généraux adjoints et du rapporteur. En outre, le programme intègre la prise en charge des frais de déplacements des membres, les expertises, la communication des avis publics rendus par l'institution, ainsi que les moyens matériels et informatiques nécessaires aux membres et au secrétariat permanent.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### **OBJECTIF 1 : Contribuer à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers**

INDICATEUR 1.1 : Avis rendus dans les délais

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Contribuer à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers

### INDICATEUR

1.1 – Avis rendus dans les délais

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Avis rendus dans les délais	%	100	100	100	100	100	100

#### Commentaires techniques

Source des données : Haut Conseil des finances publiques

Mode de calcul : proportion des avis rendus dans les délais légaux et réglementaires, dans le cadre des articles 12 à 18 de la loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Au cours de l'année 2021, le Haut Conseil des finances publiques a rendu cinq avis :

- l'avis n° HCFP-2021-1 relatif au solde structurel des administrations publiques présenté dans le projet de loi de règlement de 2020 (12 Avril 2021) ;
- l'avis n° HCFP-2021-2 relatif aux prévisions macroéconomiques associées au programme de stabilité pour les années 2021 à 2027 (13 Avril 2021) ;
- l'avis n° HCFP-2021-3 relatif au premier projet de loi de finances rectificative pour 2021 (31 mai 2021) ;
- l'avis n° HCFP-2021-4 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2022 (17 Septembre 2021) ;
- l'avis n° HCFP-2021-5 relatif au deuxième projet de loi de finances rectificative pour l'année 2021 et à la révision des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2022 (29 Octobre 2021).

Ces avis ont été transmis au secrétariat général du Gouvernement et au Conseil d'État dans les délais prévus par la loi organique du 17 décembre 2012. L'objectif est donc atteint.

Le Haut Conseil des finances publiques est chargé de rendre des avis sur les projets de textes relatifs aux finances publiques : loi de programmation pluriannuelle des finances publiques, lois de finances et de financement de la sécurité sociale, lois de finances rectificative et de financement rectificative de la sécurité sociale, programme de stabilité. Les délais fixés au Haut Conseil par la loi organique (une semaine ou moins) sont particulièrement serrés compte tenu de la technicité de la matière traitée et nécessitent une forte réactivité des membres et du secrétariat permanent. Soucieux de contribuer à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers dans le respect des contraintes du Gouvernement, le Haut Conseil s'organise pour rendre systématiquement ses avis dans les délais prévus.

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2021			Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
	Consommation 2021				
01 – Haut Conseil des finances publiques	1 052 939	50 139		1 103 078	1 103 078
	512 324	36 963	5 000	554 287	
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>1 052 939</b>	<b>50 139</b>	<b>0</b>	<b>1 103 078</b>	<b>1 103 078</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-318 083	-2 026 (hors titre 2)		-320 109	
Total des AE ouvertes	734 856	48 113 (hors titre 2)		782 969	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>512 324</b>	<b>36 963</b>	<b>5 000</b>	<b>554 287</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2021			Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention		
	Consommation 2021				
01 – Haut Conseil des finances publiques	1 052 939	50 139		1 103 078	1 103 078
	512 324	17 830	5 000	535 153	
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 052 939</b>	<b>50 139</b>	<b>0</b>	<b>1 103 078</b>	<b>1 103 078</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-318 083	-2 026 (hors titre 2)		-320 109	
Total des CP ouverts	734 856	48 113 (hors titre 2)		782 969	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>512 324</b>	<b>17 830</b>	<b>5 000</b>	<b>535 153</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
01 – Haut Conseil des finances publiques	429 673 372 616	50 139 5 064	5 000	479 812	479 812 382 680
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>429 673</b>	<b>50 139</b>	<b>0</b>	<b>479 812</b>	<b>479 812</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>372 616</b>	<b>5 064</b>	<b>5 000</b>		<b>382 680</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
01 – Haut Conseil des finances publiques	429 673 372 616	50 139 5 514	5 000	479 812	479 812 383 130
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>429 673</b>	<b>50 139</b>	<b>0</b>	<b>479 812</b>	<b>479 812</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>372 616</b>	<b>5 514</b>	<b>5 000</b>		<b>383 130</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	372 616	1 052 939	512 324	372 616	1 052 939	512 324
Rémunérations d'activité	249 879	665 679	348 161	249 879	665 679	348 161
Cotisations et contributions sociales	121 610	383 771	162 801	121 610	383 771	162 801
Prestations sociales et allocations diverses	1 127	3 489	1 361	1 127	3 489	1 361
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	5 064	50 139	36 963	5 514	50 139	17 830
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 064	50 139	36 963	5 514	50 139	17 830
Titre 6 – Dépenses d'intervention	5 000	0	5 000	5 000	0	5 000
Transferts aux autres collectivités	5 000	0	5 000	5 000	0	5 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 103 078</b>			<b>1 103 078</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-318 083			-318 083	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-2 026			-2 026	
<b>Total*</b>	<b>382 680</b>	<b>782 969</b>	<b>554 287</b>	<b>383 130</b>	<b>782 969</b>	<b>535 153</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021					318 083	2 026	318 083	2 026
<b>Total</b>					<b>318 083</b>	<b>2 026</b>	<b>318 083</b>	<b>2 026</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>					<b>318 083</b>	<b>2 026</b>	<b>318 083</b>	<b>2 026</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Haut Conseil des finances publiques	1 052 939 512 324	50 139 41 963	1 103 078 554 287	1 052 939 512 324	50 139 22 830	1 103 078 535 153
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>1 052 939</b>	<b>50 139</b>	<b>1 103 078</b>	<b>1 052 939</b>	<b>50 139</b>	<b>1 103 078</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-318 083	-2 026	-320 109	-318 083	-2 026	-320 109
Total des crédits ouverts	734 856	48 113	782 969	734 856	48 113	782 969
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>512 324</b>	<b>41 963</b>	<b>554 287</b>	<b>512 324</b>	<b>22 830</b>	<b>535 153</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+222 532	+6 150	+228 682	+222 532	+25 283	+247 816

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 452 939	50 139	1 503 078	1 452 939	50 139	1 503 078
Amendements	-400 000	0	-400 000	-400 000	0	-400 000
<b>LFI</b>	<b>1 052 939</b>	<b>50 139</b>	<b>1 103 078</b>	<b>1 052 939</b>	<b>50 139</b>	<b>1 103 078</b>

L'évolution des crédits inscrits au PLF 2021 et ceux ouverts en LFI 2021 s'explique par le vote de l'amendement n°II-1470 par l'Assemblée nationale. Cet amendement vise à limiter l'augmentation du plafond d'emplois à 5 et non 8 comme demandé en projet de loi de finances, générant ainsi une économie de 400 000 € sur le titre 2.

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Dans le cadre de la loi de finances rectificative, le programme 340 a fait l'objet d'une annulation de crédits de titre 2 de 318 083 €, ces crédits étant devenus sans objet en raison d'un retard constaté sur les recrutements prévus et de 2 026 € en AE=CP de crédits hors titre 2, correspondant à l'annulation de la réserve constituée lors de l'ouverture de la gestion.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	5 265	2 006	7 271	5 265	2 006	7 271
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>5 265</b>	<b>2 006</b>	<b>7 271</b>	<b>5 265</b>	<b>2 006</b>	<b>7 271</b>

La mise en réserve initiale comprend pour sa totalité la réserve de précaution qui a été annulée lors de la loi de finances rectificative.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020	Réalisation 2020	LFI +LFR 2021	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	Écart à LFI +LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 +4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 +4))
1134 – Catégorie A +	0,00	2,50	5,00	0,00	3,54	-1,46
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>2,50</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,54</b>	<b>-1,46</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1134 – Catégorie A +	0,00	0,00	0,00	+1,04	0,00	+1,04
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+1,04</b>	<b>0,00</b>	<b>+1,04</b>

Les emplois rattachés au programme 340 sont occupés par des magistrats de la Cour des comptes (catégorie A+) : il s'agit du rapporteur général du Haut Conseil des finances publiques (HCFP) ainsi que d'un rapporteur général adjoint et trois rapporteurs.

La masse salariale de ces emplois est exécutée selon la procédure de facturation interne (rétablissement des crédits par atténuation des dépenses) entre le programme 164 et le programme 340.



## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	1,50	0,00	5,33	4,00	0,00	7,00	+2,50	+5,00
<b>Total</b>	<b>1,50</b>	<b>0,00</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>		<b>+2,50</b>	<b>+5,00</b>

En 2021, les sorties constatées correspondent au départ de deux rapporteurs dont un qui exerçait ses fonctions à mi-temps.

Les entrées correspondent à l'arrivée d'un nouveau rapporteur général adjoint qui exerce ces fonctions à mi-temps et de quatre nouveaux rapporteurs, dont un qui exerce ses fonctions à mi-temps.

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2021	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021</i>
Administration centrale	8,00	3,54	0,00	0,00	0,00	+1,04	0,00	+1,04
<b>Total</b>	<b>8,00</b>	<b>3,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+1,04</b>	<b>0,00</b>	<b>+1,04</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	+5,00	5,00
<b>Total</b>	<b>+5,00</b>	<b>5,00</b>

3,54 ETPT ont été consommés en 2021 et 5 ETP étaient présents au 31 décembre 2021.

### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Haut Conseil des finances publiques	8,00	3,54
<b>Total</b>	<b>8,00</b>	<b>3,54</b>
Transferts en gestion		0,00

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>249 879</b>	<b>665 679</b>	<b>348 161</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>121 610</b>	<b>383 771</b>	<b>162 801</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	96 683	277 014	118 879
– Civils (y.c. ATI)	96 683	277 014	118 879
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	24 927	106 757	43 922
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>1 127</b>	<b>3 489</b>	<b>1 361</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>372 616</b>	<b>1 052 939</b>	<b>512 324</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>275 933</b>	<b>775 925</b>	<b>393 445</b>
FdC et AdP prévus en titre 2			

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2020 retraitée</b>	<b>0,28</b>
Exécution 2020 hors CAS Pensions	0,28
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	
Débasage de dépenses au profil atypique :	
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>0,12</b>
EAP schéma d'emplois 2020	
Schéma d'emplois 2021	0,12
<b>Mesures catégorielles</b>	
<b>Mesures générales</b>	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>0,00</b>
GVT positif	0,00
GVT négatif	-0,01
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	
Indemnisation des jours de CET	
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,00</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres variations	
<b>Total</b>	<b>0,39</b>

Le glissement vieillissement technicité positif s'élève à 3 552 €, soit 1 % de la masse salariale totale.

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale du programme 340 est financée par le programme 164 "Cour des comptes et autres juridictions financières".

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>48 113</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>48 113</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>41 963</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>22 830</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>6 150</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>22 830</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>1 176</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>1 176</b>	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>1 176</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>41 963</b>	-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>22 830</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>19 133</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>20 309</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>19 133</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>1 176</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 +reports 2020 +mouvements réglementaires +FdC +AdP +fongibilité asymétrique +LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Haut Conseil des finances publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Haut Conseil des finances publiques	1 052 939 512 324	50 139 41 963	<b>1 103 078</b> <b>554 287</b>	1 052 939 512 324	50 139 22 830	<b>1 103 078</b> <b>535 153</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 052 939	512 324	1 052 939	512 324
Rémunérations d'activité	665 679	348 161	665 679	348 161
Cotisations et contributions sociales	383 771	162 801	383 771	162 801
Prestations sociales et allocations diverses	3 489	1 361	3 489	1 361
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	50 139	36 963	50 139	17 830
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 139	36 963	50 139	17 830
Titre 6 : Dépenses d'intervention		5 000		5 000
Transferts aux autres collectivités		5 000		5 000
<b>Total</b>	<b>1 103 078</b>	<b>554 287</b>	<b>1 103 078</b>	<b>535 153</b>

Les dépenses exécutées en 2021 en HT2 sur l'action unique du programme, se répartissent comme suit :

Titre	Unité de justification	CP	en %
Fonctionnement	Bureautique et informatique	17 830	78%
Intervention	Autre fonctionnement	5 000	22%

Le montant de la dépense en titre de fonctionnement correspond au paiement des évolutions effectuées sur le site internet du HCFP.

La dépense en titre d'intervention concerne la cotisation du HCFP à une organisation européenne qui réunit les institutions fiscales indépendantes, le Network of EU Independent Fiscal Institutions (IFIs).